

PROSPECTUS

CARMIGNAC PORTFOLIO

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois (SICAV) conforme à la Directive européenne sur les OPCVM

Juillet 2017

Les souscriptions aux Actions de CARMIGNAC PORTFOLIO ne sont valables que si elles sont faites sur base du prospectus en vigueur, accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

Ni la remise de ce prospectus, ni l'offre, l'émission ou la vente d'Actions de la Société ne constituent une affirmation selon laquelle les informations données dans ce prospectus seront en tout temps exactes postérieurement à la date du prospectus. Afin de tenir compte de changements importants, ce prospectus sera mis à jour le moment venu étant entendu que tout lancement d'un nouveau Compartiment fera l'objet d'une mise à jour du prospectus.

Nul ne peut faire état d'autres renseignements que ceux figurant dans le présent prospectus et dans les documents mentionnés par ce dernier et pouvant être consultés par le public.

TABLE DES MATIERES

GLOSSAIRE.....	3
LES ACTEURS.....	5
PARTIE A :	6
LES COMPARTIMENTS DE CARMIGNAC PORTFOLIO.....	6
CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDE EUROPE	6
CARMIGNAC PORTFOLIO COMMODITIES.....	10
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING DISCOVERY	14
CARMIGNAC PORTFOLIO UNCONSTRAINED GLOBAL BOND.....	18
CARMIGNAC PORTFOLIO CAPITAL PLUS.....	22
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE	26
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGENTS.....	30
CARMIGNAC PORTFOLIO EURO-ENTREPRENEURS	34
CARMIGNAC PORTFOLIO EURO-PATRIMOINE.....	38
CARMIGNAC PORTFOLIO INVESTISSEMENT	44
CARMIGNAC PORTFOLIO PATRIMOINE	48
CARMIGNAC PORTFOLIO SECURITE	53
CARMIGNAC PORTFOLIO INVESTISSEMENT LATITUDE.....	56
CARMIGNAC PORTFOLIO CAPITAL CUBE	60
CARMIGNAC PORTFOLIO ACTIVE RISK ALLOCATION	64
CARMIGNAC PORTFOLIO UNCONSTRAINED CREDIT	68
CARMIGNAC PORTFOLIO UNCONSTRAINED EMERGING MARKETS DEBT.....	72
Partie B :	76
PARTIE GENERALE.....	76
1. DESCRIPTION DE LA SOCIETE	76
2. OBJECTIF ET COMPOSITION DU PORTEFEUILLE.....	77
3. ACTIFS ELIGIBLES ET RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT.....	78
4. DESCRIPTION DES RISQUES	87
5. CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	89
6. SOCIETE DE GESTION.....	89
7. BANQUE DEPOSITAIRE	90
8. AGENT ADMINISTRATIF, AGENT DOMICILIATAIRE, AGENT DE REGISTRE ET DE TRANSFERT, AGENT PAYEUR.....	92
9. GESTIONNAIRE FINANCIER	92
10. LES ACTIONS.....	92
11. EMISSION D' ACTIONS, PROCEDURE DE SOUSCRIPTIONS ET DE PAIEMENTS	93
12. RACHAT D' ACTIONS.....	95
13. CONVERSION D' ACTIONS	96
14. DIVIDENDES	97
15. ETABLISSEMENT DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE.....	97
16. SUSPENSION TEMPORAIRE DU CALCUL DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE, DES EMISSIONS, RACHATS ET CONVERSIONS DE TITRES	99
17. FISCALITE.....	100
18. ASSEMBLEES GENERALES DES ACTIONNAIRES.....	101
19. RAPPORT DE GESTION/COMPTES ANNUELS ET SEMESTRIELS.....	101
20. CHARGES ET FRAIS	102
21. LIQUIDATION – DISSOLUTION DE LA SOCIETE OU DE COMPARTIMENTS ET/OU DE CATEGORIES	102
22. FUSION – DIVISION DE COMPARTIMENTS DE LA SOCIETE ET/OU DE CATEGORIES D' ACTIONS	103
23. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET ENREGISTREMENTS TELEPHONIQUES	104
24. INFORMATIONS GENERALES ET DOCUMENTS DISPONIBLES.....	104
25. INFORMATIONS DESTINEES AUX INVESTISSEURS SUR LES RISQUES LIES A CERTAINS INVESTISSEMENTS SPECIFIQUES.....	105
26. CONTRIBUTION DES INSTRUMENTS DERIVES DANS LA GESTION DES COMPARTIMENTS	110
LISTE DES COMPARTIMENTS ET CATEGORIES D' ACTIONS	112

GLOSSAIRE

Les termes commençant par une majuscule et les abréviations utilisés dans le présent prospectus ont la signification qui leur est donnée dans le Glossaire ci-dessous. En outre, l'usage du singulier emporte le pluriel et inversement, et l'usage du masculin emporte le féminin et inversement. Tout terme qui n'est pas repris dans le Glossaire mais qui est défini dans la Loi de 2010, telle que définie ci-après, aura le sens qui lui est donné dans ladite Loi.

Action de capitalisation ou Action ACC	une Action, telle que définie ci-après, qui ne distribue pas de bénéfices aux Actionnaires
Agent administratif	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Droit applicable	toutes les lois, réglementations, circulaires et dispositions qui s'appliquent, en tant que de besoin, à la Société ainsi qu'à ses activités, directement ou indirectement
Statuts	les statuts de la Société, telle que définie ci-après
Conseil d'administration	le conseil d'administration de la Société, telle que définie ci-après
CEST	l'heure d'été d'Europe centrale (<i>Central European Summer Time</i>)
CET	l'heure d'Europe centrale (<i>Central European Time</i>)
CHF	le franc suisse
Catégorie	une catégorie d'Actions, telles que définies ci-après. Chaque Catégorie (ou Catégorie d'Actions) peut présenter des caractéristiques distinctes en termes, notamment, de coûts, de commissions, de souscription, de rachat, de conditions d'accès, de participations, etc.
Société	CARMIGNAC PORTFOLIO, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois conforme à la Directive OPCVM à Compartiments multiples, tels que définis ci-après
CSSF	la Commission de Surveillance du Secteur Financier, l'autorité de contrôle financier luxembourgeoise
Banque Dépositaire	BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg
Agent domiciliataire	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
ESMA	l'Autorité européenne des marchés financiers (<i>European Securities and Markets Authority</i>)
UE	l'Union européenne
EUR	l'euro, la devise de la zone euro
FATCA	la loi américaine sur la conformité fiscale des comptes à l'étranger (<i>Foreign Account Tax Compliance Act</i>)
GBP	la livre sterling, la devise du Royaume-Uni
Action de distribution ou Action DIS	une Action, telle que définie ci-après, qui distribue des bénéfices aux Actionnaires
Réviser d'entreprises	PricewaterhouseCoopers Société coopérative
Gestionnaire financier	le Gestionnaire financier des Compartiments (c.-à-d. l'entité indiquée dans la fiche relative à chaque Compartiment à la Partie A du prospectus)
DICI	Document d'information clé pour l'investisseur
Loi de 1915	la Loi luxembourgeoise de 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée
Loi de 2010	la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée et complétée par la loi luxembourgeoise du 10 mai 2016
Société de Gestion	Carmignac Gestion Luxembourg S.A.
VNI	Valeur nette d'inventaire
OCDE	l'Organisation de coopération et de développement économiques
Agent payeur	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Agent de registre et de transfert	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Action	une Action de tout Compartiment, tel que défini ci-après, de la Société
Catégorie d'Actions	voir la définition de « Catégorie » ci-dessus
Actionnaire	toute personne physique ou morale qui détient des Actions d'un Compartiment
Compartiment	tout compartiment d'investissement (c'est-à-dire une masse distincte d'actifs) de la Société, tel que décrit plus en détail dans la Partie B du présent prospectus
OPC	un organisme de placement collectif qui n'est pas un OPCVM, tel que défini ci-dessous
OPCVM	un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, c'est-à-dire un organisme de placement collectif conforme à la Directive 2009/65/CE, telle que modifiée et complétée

Sous-jacent(s)	actif(s) dans le(s)quel(s) un Compartiment peut investir, conformément à sa politique d'investissement et dans les limites de la Loi de 2010
USD	le dollar des Etats-Unis d'Amérique
Jour d'évaluation	un jour au cours duquel la VNI d'un Compartiment est calculée

SIEGE SOCIAL

5, Allée Scheffer
L - 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CARMIGNAC PORTFOLIO

- Monsieur Edouard CARMIGNAC, président du Conseil d'administration
*Président du Conseil d'administration et Directeur général de Carmignac Gestion S.A.
Administrateur de Carmignac Gestion Luxembourg S.A.*
- Monsieur Jean-Pierre MICHALOWSKI, administrateur indépendant
Directeur général adjoint de CACEIS
- Monsieur Eric HELDERLE, administrateur
*Administrateur et Directeur général délégué de Carmignac Gestion S.A.
Administrateur et Président du Conseil d'administration de Carmignac Gestion Luxembourg S.A.*

SOCIETE DE GESTION

Carmignac Gestion Luxembourg S.A.
7, rue de la Chapelle
L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.

- Monsieur Eric HELDERLE ; président du conseil d'administration
Administrateur et Directeur général délégué de Carmignac Gestion S.A.
- Monsieur Edouard CARMIGNAC, administrateur
Président du Conseil d'administration et Directeur général de Carmignac Gestion S.A.
- Madame Pascale GUILLIER, administrateur

DELEGUES A LA GESTION JOURNALIERE DE CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.

- Monsieur Yon ELOSEGUI
- Monsieur Davide FREGONESE
- Monsieur Mischa CORNET
- Monsieur Cyril DE GIRARDIER
- Monsieur Jean-Yves LASSAUT

BANQUE DEPOSITAIRE

BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg
33, rue de Gasperich
L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg

AGENT DOMICILIATAIRE, AGENT ADMINISTRATIF, AGENT DE REGISTRE ET DE TRANSFERT, AGENT PAYEUR

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, Allée Scheffer
L - 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

GESTIONNAIRE FINANCIER (indiqué pour chaque Compartiment)

- La Société de Gestion, ou
- Carmignac Gestion S.A. , 24, Place Vendôme, 75001 Paris, France

REVISEUR D'ENTREPRISES

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2, rue Gerhard Mercator
L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

PARTIE A :

LES COMPARTIMENTS DE CARMIGNAC PORTFOLIO

Partie A, « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » – 1

CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDE EUROPE	
Date de lancement	Ce Compartiment a été créé en date du 30 juin 1999.
Politique et objectifs d'investissement	<p>L'objectif de ce Compartiment est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant ses actifs principalement en actions des pays membres de l'Union européenne, et à titre complémentaire en actions des pays européens non membres ou candidats à l'adhésion, auxquels s'ajoutent la Turquie et la Russie. Les investissements en Russie se font sur la Bourse de Londres et accessoirement sur le Moscow Exchange MICEX-RTS. Le Compartiment investit dans ces titres directement ou indirectement à travers les OPCVM qu'il détient, sachant que l'investissement dans les OPCVM est limité à 10% des actifs nets du Compartiment.</p> <p>Le Compartiment vise à offrir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence qui est l'indice Stoxx 600 NR (EUR) (SXXR).</p> <p>Les placements en Russie ne peuvent dépasser 10% des actifs nets du Compartiment.</p> <p>Les actifs qui ne seront pas investis en actions des pays définis ci-dessus, seront placés de préférence, mais sans que cela ne soit systématique, en valeurs mobilières internationales.</p> <p>A titre accessoire, le Compartiment pourra également détenir des liquidités et/ou investir en d'autres valeurs mobilières en fonction des anticipations de marché.</p> <p>Le Compartiment utilisera comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments, notamment des stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Long/Short Equity » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les marchés actions ; • « Fixed Income Arbitrage » : cette stratégie offre une exposition prêteuse et emprunteuse sur différentes zones géographiques, différents segments de la courbe de taux d'intérêt et/ou différents instruments des marchés de taux ; • « Long/Short Credit » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les différents compartiments du marché de crédit ; et • « Long/Short Devises » : cette stratégie permet de s'exposer à l'évolution relative de deux ou plusieurs devises. <p>Ces nouveaux moteurs de performance seront mis en œuvre à travers de produits dérivés (au moins partiellement).</p> <p>Le gérant peut également être amené à prendre des positions vendeuses sur les Sous-jacents éligibles au portefeuille. Ces positions sont prises au travers d'instruments financiers à terme, dont les CFD (contract for difference).</p>
Catégories d'actifs et contrats financiers	<p>Le Compartiment est investi majoritairement en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote des marchés des pays de l'Union européenne, et à titre complémentaire en actions des pays européens non membres ou candidats à l'adhésion et la Russie dans une limite de 10%. Le solde peut être investi en actions ou autres titres de capital du reste du monde des marchés, tous secteurs confondus. Le cas échéant, la part investie dans des actions des pays émergents n'excède pas 10% de l'actif net. Ces investissements ont pour objectif la recherche d'opportunités dans des zones où la croissance économique est forte.</p> <p>Le Compartiment est investi, à titre accessoire, en instruments du marché monétaire, bons du Trésor, obligations à taux fixe et/ou variable, publiques et/ou privées, indexées sur l'inflation de la zone euro et/ou internationales.</p> <p>Aucune contrainte n'est imposée sur la durée et la répartition entre dette privée et publique des titres choisis.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des obligations dont la notation peut être inférieure à « investment grade », dans la limite de 10% de l'actif net.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des obligations convertibles de la zone euro et/ou internationales.</p> <p>Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés tels que les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference) sur un ou plusieurs Sous-jacents à des fins de</p>

	<p>couverture, d'exposition ou d'arbitrage. S'agissant des marchés éligibles pour le Compartiment, le gérant investit dans des futures négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) sont les suivants : devises, taux, crédit, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité et variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net), indices sur toutes les classes d'actifs suscitées (concernant la volatilité et la variance, l'ensemble des instruments dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net) et matières premières (dans la limite de 10% de l'actif net).</p> <p>L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et ils contribuent de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important)* : dérivés actions, dérivés de change, « long/short » et « short only » actions, « fixed income arbitrage » et « short only » de taux, dérivés de volatilité, dérivés sur dividendes, dérivés sur matières premières, dérivés de taux d'intérêt, « long/short » et « short only » devises.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% dans des titres intégrant des dérivés (notamment warrants, credit link note, EMTN, bons de souscription, p notes) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts d'OPCVM et/ou OPC et il peut avoir recours aux « trackers », supports indiciels cotés et « exchange traded funds ».</p> <p>Le Compartiment peut investir 10% de son actif net dans des Obligations Contingentes Convertibles (« CoCos Bonds ») et subir les risques spécifiques liés aux CoCos Bonds, tel que décrit dans la partie générale du présent prospectus.</p>
Profil de risque	<p>Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.</p> <p>Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières et autres avoirs dans lesquels le Compartiment investit.</p> <p>Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque actions, le risque de change, le risque de liquidité, le risque de contrepartie, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque de perte en capital et le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs.</p> <p>Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés.</p> <p>Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.</p> <p>Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.</p>
Gestionnaire financier	Le Compartiment est géré par la Société de Gestion à travers sa succursale londonienne.
Méthode de détermination du risque global	<p>La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative avec un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu calculé sur base de l'approche par la somme des notionnels est de 200%.</p> <p><u>Effet de levier plus élevé</u> : il sera généralement dû à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître le montant notionnel brut des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important decorrélé du risque réel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.</p>
Profil de l'investisseur	<p>Ce Compartiment s'adresse à tous types d'investisseurs personnes physiques ou morales souhaitant diversifier leur investissement sur des valeurs internationales. Du fait de l'exposition du Compartiment sur le marché des actions, la durée recommandée de placement est supérieure à 5 ans.</p> <p>L'attention des Actionnaires fiscalement domiciliés en France est attirée sur le fait que le Compartiment</p>

* Il est toutefois précisé qu'en fonction des conditions de marché et dans les limites de la politique d'investissement, même les instruments dérivés les moins utilisés peuvent contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. Les gérants ont recours à ces instruments afin de gérer le Compartiment d'une manière efficace et dans l'intérêt des investisseurs.

	<p>Carmignac Portfolio Grande Europe est éligible au plan d'épargne en actions (PEA), à savoir qu'il est investi de manière permanente à 75% au moins en titres ou droits éligibles au PEA – Carmignac Portfolio Grande Europe ne sera plus éligible au plan d'épargne en actions (PEA) à compter du 1^{er} décembre 2017, mais restera investi à 75% au moins en actions.</p> <p>Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».</p>
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS					
Catégorie	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
A EUR ACC	EUR	LU0099161993	Capitalisation	Tous	1 Action
A CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0807688931	Capitalisation	Tous	1 Action
A USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0807689079	Capitalisation	Tous	1 Action
A EUR Y DIS	EUR	LU0807689152	Distribution (annuelle)	Tous	1 Action
E EUR ACC	EUR	LU0294249692	Capitalisation	Tous	1 Action
E USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992628775	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR ACC	EUR	LU0992628858	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0992628932	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992629070	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
W EUR ACC	EUR	LU1623761951	Capitalisation	Investisseurs autorisés***	2.000.000 EUR (souscription initiale uniquement)
W GBP ACC	GBP	LU1299301280	Capitalisation	Investisseurs autorisés***	2.000.000 GBP (souscription initiale uniquement)
W GBP ACC Hdg	GBP hedgée	LU0553405878	Capitalisation	Investisseurs autorisés***	2.000.000 GBP (souscription initiale uniquement)
<p>* Accessibles (i) aux institutionnels investissant pour compte propre et aux distributeurs ayant signé des conventions d'honoraires spécifiques avec leurs clients, (ii) aux fonds de fonds et aux produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final et appliquent une commission au dit investisseur au niveau du produit.</p> <p>** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas aux entités du groupe Carmignac ni aux OPCVM dont il assure la gestion. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.</p> <p>*** Accessible aux entités juridiques autorisées par la Société de Gestion de manière discrétionnaire : (i) institutionnels investissant pour compte propre et distributeurs ayant signé des conventions d'honoraires spécifiques avec leurs clients, (ii) fonds de fonds et produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final et appliquent une commission au dit investisseur au niveau du produit.</p>					
<p>Les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 100 CHF ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP ; les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR.</p>					
Jour d'évaluation de la Valeur nette d'inventaire (VNI)	La VNI est calculée quotidiennement en CHF, EUR, GBP et USD chaque Jour d'évaluation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).				
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.				

FRAIS

FRAIS						
	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
Actions	Droit d'entrée	Droit de sortie	Commission de conversion	Frais de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de surperformance ³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,50%*	0,30%	Oui
E	0	0	0	2,25%*	0,30%	Oui
F	0	0	0	0,85%*	0,30%	Oui
W	0	0	0	0,85%*	0,30%	Non
1	Provisionnés chaque Jour d'évaluation, payables et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment ; augmentés le cas échéant de la commission de surperformance du Compartiment.					
2	Payables à la Société de Gestion et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de dépositaire, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indice Stoxx 600, une provision quotidienne de 20% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux Actions rachetées est acquise à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La totalité de la commission de surperformance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de l'exercice.					
*	<u>Commissions de distribution :</u> Actions A : un montant correspondant à 0,60% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution. Actions E : un montant correspondant à 1,12% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution. Actions F et W : non applicable.					

CARMIGNAC PORTFOLIO COMMODITIES

Date de lancement	Ce Compartiment a été créé en date du 3 mars 2003.
Politique et objectifs d'investissement	<p>L'objectif de ce Compartiment est de rechercher une croissance à long terme des actifs, via une gestion de portefeuille portant sur des domaines d'activités diversifiés dans le secteur des matières premières. Le Compartiment vise à offrir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, qui est composé des indices MSCI suivants, converti en euro pour les Actions EUR et les Actions hedgées, dans la devise de référence de l'Action pour les Actions non hedgées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 45% MSCI AC World Oil Gas & Consumable NR (USD) (NDUCOGAS) • 5% MSCI AC World Energy Equipment NR (USD) (NDUCEEQS) • 40% MSCI AC World Metals & Mining NR (USD) (NDUCMMIN), • 5% MSCI AC World Paper & Forest Products NR (USD) (NDUCPFOR), et • 5% MSCI AC World Chemicals NR (USD) (NDUCHEM). <p>L'indicateur de référence est rebalancé trimestriellement.</p> <p>Ce Compartiment comprendra principalement des Actions de sociétés exerçant dans le secteur des matières premières, des activités d'extraction, de production, d'enrichissement et/ou de traitement ainsi que des Actions de sociétés spécialisées dans la production et les services/équipements pour l'énergie, les zones d'investissement étant situées dans le monde entier. Le Compartiment investit dans ces titres directement ou indirectement à travers les OPCVM qu'il détient, sachant que l'investissement dans les OPCVM est limité à 10% des actifs nets du Compartiment.</p> <p>Ce Compartiment pourra acquérir des parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et/ou d'organismes de placement collectif (OPC) de type ouvert à condition de ne pas investir plus de 10% de l'actif net dans ces parts d'OPCVM et/ou OPC.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des obligations dont la notation peut être inférieure à « investment grade », dans la limite de 10% de l'actif net.</p> <p>Accessoirement, il pourra détenir des liquidités.</p> <p>Le Compartiment utilisera comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments, notamment des stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Long/Short Equity » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les marchés actions, • « Fixed Income Arbitrage » : cette stratégie offre une exposition prêteuse et emprunteuse sur différentes zones géographiques, différents segments de la courbe de taux d'intérêt et/ou différents instruments des marchés de taux, • « Long Short Credit » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les différents compartiments du marché de crédit, et • « Long/Short Devises » : cette stratégie permet de s'exposer à l'évolution relative de deux ou plusieurs devises. <p>Ces nouveaux moteurs de performance seront mis en œuvre à travers de produits dérivés (au moins partiellement).</p> <p>Le gérant peut également être amené à prendre des positions vendeuses sur les Sous-jacents éligibles au portefeuille.</p> <p>Ces positions sont prises au travers d'instruments financiers à terme, dont les CFD (contract for difference).</p> <p>A titre accessoire, le Compartiment pourra investir en d'autres valeurs mobilières en fonction des anticipations de marché.</p> <p>Le Compartiment peut investir 10% de son actif net dans des « CoCos Bonds » et subir les risques spécifiques liés aux CoCos Bonds.</p>
Catégories d'actifs et contrats financiers	<p>Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés tels que les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference) sur un ou plusieurs Sous-jacents à des fins de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. S'agissant des marchés éligibles pour le Compartiment, le gérant investit dans des futures négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) sont les suivants : devises, taux, crédit, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité et variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net), indices sur toutes les classes d'actifs suscitées</p>

	<p>(concernant la volatilité et la variance, l'ensemble des instruments dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net) et matières premières.</p> <p>L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et ils contribuent de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important)* : dérivés actions, dérivés de change, dérivés sur matières premières, dérivés de volatilité, « long/short » et « short only » actions, « fixed income arbitrage » et « short only » de taux, dérivés de taux d'intérêt, « long/short » et « short only » devises, dérivés sur dividendes.</p>
Profil de risque	<p>Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en actions et autres valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit.</p> <p>Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risqué lié aux indices de matières premières, le risque lié aux pays émergents, le risque de change, le risque de liquidité, le risque de contrepartie, le risque discrétionnaire, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque de perte en capital et le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs</p> <p>Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICl concernés.</p> <p>Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.</p> <p>Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.</p>
Gestionnaire financier	Le Compartiment est géré par la Société de Gestion à travers sa succursale londonienne.
Méthode de détermination du risque global	<p>La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative avec un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu calculé sur base de l'approche par la somme des notionnels est de 200%.</p> <p><u>Effet de levier plus élevé</u> : il sera généralement dû à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître le montant notionnel brut des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important décorrélé du risque réel du portefeuille.</p> <p>Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.</p>
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à tous types d'investisseurs personnes physiques ou morales souhaitant diversifier leur investissement sur des valeurs internationales. Du fait de l'exposition du Compartiment sur le marché des actions, la durée recommandée de placement est supérieure à 5 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICl concerné(s).

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Catégorie	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
A EUR ACC	EUR	LU0164455502	Capitalisation	Tous	1 Action
A CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0807690671	Capitalisation	Tous	1 Action
A USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0807690754	Capitalisation	Tous	1 Action

* Il est toutefois précisé qu'en fonction des conditions de marché et dans les limites de la politique d'investissement, même les instruments dérivés les moins utilisés peuvent contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. Les gérants ont recours à ces instruments afin de gérer le Compartiment d'une manière efficace et dans l'intérêt des investisseurs.

E EUR ACC	EUR	LU0705572823	Capitalisation	Tous	1 Action
E USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992629153	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR ACC	EUR	LU0992629237	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0992629310	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F GBP ACC Hdg	GBP hedgée	LU0553415323	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992629583	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
W EUR ACC	EUR	LU1623762090	Capitalisation	Investisseurs autorisés***	2.000.000 EUR (souscription initiale uniquement)
W GBP ACC	GBP	LU0992629401	Capitalisation	Investisseurs autorisés***	2.000.000 GBP (souscription initiale uniquement)

* Accessibles (i) aux institutionnels investissant pour compte propre et aux distributeurs ayant signé des conventions d'honoraires spécifiques avec leurs clients, (ii) aux fonds de fonds et aux produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final et appliquent une commission au dit investisseur au niveau du produit.

** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas aux entités du groupe Carmignac ni aux OPCVM dont il assure la gestion. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.

*** Accessible aux entités juridiques autorisées par la Société de Gestion de manière discrétionnaire : (i) institutionnels investissant pour compte propre et distributeurs ayant signé des conventions d'honoraires spécifiques avec leurs clients, (ii) fonds de fonds et produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final et appliquent une commission au dit investisseur au niveau du produit.

Les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 100 CHF ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP ; les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR.

Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour d'évaluation	La VNI est calculée quotidiennement en CHF, EUR, GBP et USD chaque Jour d'évaluation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS

Action s	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
	Droit d'entrée	Droit de sortie	Commission de conversion	Frais de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de surperformance ³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,50%*	0,30%	Oui
E	0	0	0	2,25%*	0,30%	Oui
F	0	0	0	0,85%*	0,30%	Oui
W	0	0	0	0,85%*	0,30%	Non

1	Provisionnés chaque Jour d'évaluation, payables et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment ; augmentés le cas échéant de la commission de surperformance du Compartiment.
2	Payables à la Société de Gestion et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de dépositaire, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.
3	Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence composite décrit ci-après, une provision quotidienne de 20% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. L'indicateur servant de base au calcul de la commission de surperformance résulte de la combinaison des différents indices MSCI suivants, converti en euro pour les Actions EUR et les Actions hedgées, dans la devise de référence de l'Action pour les Actions non hedgées :

	<ul style="list-style-type: none"> - 45% MSCI AC World Oil Gas & Consumable NR - 5% MSCI AC World Energy Equipment NR - 40% MSCI AC World Metals and Mining NR - 5% MSCI AC World Paper & Forest Products NR - 5% MSCI AC World Chemicals NR <p>L'indicateur de référence est rebalancé trimestriellement.</p> <p>En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux Actions rachetées est acquise à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La totalité de la commission de surperformance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de l'exercice.</p>
*	<p><u>Commissions de distribution :</u></p> <p>Actions A : un montant correspondant à 0,60% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution.</p> <p>Actions E : un montant correspondant à 1,12% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution.</p> <p>Actions F et W : non applicable.</p>

CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING DISCOVERY	
Date de lancement	Ce Compartiment a été créé en date du 14 décembre 2007.
Politique et objectifs d'investissement	<p>Ce Compartiment recherche la performance par une exposition aux marchés d'actions de petites et moyennes capitalisations des pays émergents. L'équipe de gestion mettra en œuvre une gestion dynamique et discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. Le Compartiment investira principalement son actif en titres émis par des sociétés dont le siège social ou l'activité prépondérante se trouve dans des pays émergents directement ou indirectement à travers les OPCVM qu'il détient sachant que l'investissement dans les OPCVM est limité à 10% des actifs nets du Compartiment.</p> <p>Le Compartiment vise à offrir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composé de 50% MSCI Emerging Small Cap NR USD (MSLUEMRN) et 50% MSCI Emerging Mid Cap NR USD (MMDUEMRN), converti en euro pour les Actions EUR et les Actions hedgées, dans la devise de référence de chaque Action pour les Actions non hedgées. L'indicateur de référence du Compartiment est rebalancé trimestriellement.</p> <p>Le portefeuille sera investi en actions et autres titres de tout secteur économique émis dans les pays émergents à hauteur de 60% au moins.</p> <p>Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts d'autres OPCVM et/ou OPC.</p> <p>Le choix des valeurs est totalement discrétionnaire et résulte de l'anticipation de l'équipe de gestion. Le portefeuille sera exposé de façon dynamique sur les marchés émergents en sélectionnant des petites et moyennes entreprises qui présentent une perspective de bénéfices à moyen-long terme et un potentiel d'appréciation sur la base d'une approche des fondamentaux de l'entreprise (notamment son positionnement concurrentiel, la qualité de sa structure financière, ses perspectives futures, etc.), complétée par des ajustements liés à son marché de référence. Les expositions géographiques ou sectorielles résulteront du choix des valeurs.</p> <p>La moyenne pondérée des notations des encours obligataires détenus par le Compartiment au travers des OPCVM ou en direct est au moins « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation.</p> <p>Le Compartiment utilisera comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments, notamment des stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Long/Short Equity » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les marchés actions, • « Fixed Income Arbitrage » : cette stratégie offre une exposition acheteuse et vendeuse sur différentes zones géographiques, différents segments de la courbe de taux d'intérêt et/ou différents instruments des marchés de taux, et • « Long/Short Devises » : cette stratégie permet de s'exposer à l'évolution relative de deux ou plusieurs devises. <p>Ces nouveaux moteurs de performance seront mis en œuvre à travers de produits dérivés (au moins partiellement).</p> <p>Le Compartiment peut investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment warrants, credit link note, EMTN « Euro Medium Term Note », bons de souscription et p-notes) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser plus de 20% de l'actif net.</p> <p>Le Compartiment peut investir 10% de son actif net dans des « CoCos Bonds » et subir les risques spécifiques liés aux CoCos Bonds.</p>
Catégories d'actifs et contrats financiers	<p>Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés tels que les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference) sur un ou plusieurs Sous-jacents à des fins de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. S'agissant des marchés éligibles pour le Compartiment, le gérant investit dans des futures négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) sont les suivants : devises, taux, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité et variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net), indices sur toutes les classes d'actifs suscitées (concernant la volatilité et la variance, l'ensemble des instruments dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net) et</p>

	<p>matières premières (dans la limite de 10% de l'actif net).</p> <p>L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et ils contribuent de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important)* : dérivés actions, dérivés de change, dérivés de taux d'intérêt, dérivés de crédit, dérivés de volatilité, dérivés sur matières premières, « long/short » et « short only » actions, « fixed income arbitrage » et « short only » de taux, « long/short » et « short only » devises, « long/short » et « short only » crédit, dérivés sur dividendes.</p>
Profil de risque	<p>Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit.</p> <p>Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque actions, le risque lié aux pays émergents, le risque de liquidité, le risque de change, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque discrétionnaire, le risque de perte en capital, les risques spécifiques liés aux investissements en Chine.</p> <p>Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés.</p> <p>Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.</p> <p>Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.</p>
Gestionnaire financier	La gestion financière de ce Compartiment a été déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France).
Méthode de détermination du risque global	<p>La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative avec un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu calculé sur base de l'approche par la somme des notionnels est de 200%.</p> <p><u>Effet de levier plus élevé</u> : il sera généralement dû à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître le montant notionnel brut des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important décorrélé du risque réel du portefeuille.</p> <p>Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.</p>
Profil de l'investisseur	<p>Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite privilégier la diversification de ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion dynamique et discrétionnaire des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.</p> <p>Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».</p>
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Catégorie	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
A EUR ACC	EUR	LU0336083810	Capitalisation	Tous	1 Action

* Il est toutefois précisé qu'en fonction des conditions de marché et dans les limites de la politique d'investissement, même les instruments dérivés les moins utilisés peuvent contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. Les gérants ont recours à ces instruments afin de gérer le Compartiment d'une manière efficace et dans l'intérêt des investisseurs.

A CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0807689400	Capitalisation	Tous	1 Action
A USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0807689582	Capitalisation	Tous	1 Action
E USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992629666	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR ACC	EUR	LU0992629740	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0992629823	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F GBP ACC Hdg	GBP hedgée	LU0553407650	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992630169	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
W EUR ACC	EUR	LU1623762256	Capitalisation	Investisseurs autorisés***	2.000.000 EUR (souscription initiale uniquement)
W GBP ACC	GBP	LU0992630086	Capitalisation	Investisseurs autorisés***	2.000.000 GBP (souscription initiale uniquement)
W USD ACC	USD	LU1623762330	Capitalisation	Investisseurs autorisés***	2.000.000 USD (souscription initiale uniquement)

* Accessibles (i) aux institutionnels investissant pour compte propre et aux distributeurs ayant signé des conventions d'honoraires spécifiques avec leurs clients, (ii) aux fonds de fonds et aux produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final et appliquent une commission au dit investisseur au niveau du produit.

** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas aux entités du groupe Carmignac ni aux OPCVM dont il assure la gestion. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.

*** Accessible aux entités juridiques autorisées par la Société de Gestion de manière discrétionnaire : (i) institutionnels investissant pour compte propre et distributeurs ayant signé des conventions d'honoraires spécifiques avec leurs clients, (ii) fonds de fonds et produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final et appliquent une commission au dit investisseur au niveau du produit.

Les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 100 CHF ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP ; les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR.

Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour d'évaluation	La VNI est calculée quotidiennement en CHF, EUR, GBP et USD chaque Jour d'évaluation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS

Actions	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
	Droit d'entrée	Droit de sortie	Commission de conversion	Frais de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de surperformance ³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	2,00%*	0,30%	Oui
E	0	0	0	2,50%*	0,30%	Oui
F	0	0	0	1,00%*	0,30%	Oui
W	0	0	0	1,00%*	0,30%	Non
1	Provisionnés chaque Jour d'évaluation, payables et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment ; augmentés le cas échéant de la commission de surperformance du Compartiment.					
2	Payables à la Société de Gestion et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de dépositaire, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence décrit ci-après, une provision quotidienne de 20% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20%					

	<p>de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année.</p> <p>L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de surperformance est l'indicateur composite suivant : 50% MSCI Emerging Small Cap NR USD et 50% MSCI Emerging Mid Cap NR USD, converti en euro pour les Actions EUR et les Actions hedgées, dans la devise de référence de chaque Action pour les Actions non hedgées.</p> <p>L'indicateur de référence est rebalancé trimestriellement.</p> <p>En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux Actions rachetées est acquise à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La totalité de la commission de surperformance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de l'exercice.</p>
*	<p><u>Commissions de distribution :</u></p> <p>Actions A : un montant correspondant à 0,80% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution.</p> <p>Actions E : un montant correspondant à 1,25% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution.</p> <p>Actions F et W : non applicable.</p>

CARMIGNAC PORTFOLIO UNCONSTRAINED GLOBAL BOND	
Date de lancement	Ce Compartiment a été créé en date du 14 décembre 2007.
Politique et objectifs d'investissement	<p>Ce Compartiment investit principalement en obligations internationales directement ou indirectement à travers les OPCVM qu'il détient, sachant que l'investissement dans les OPCVM est limité à 10% des actifs nets du Compartiment.</p> <p>L'objectif du Compartiment est de surperformer l'indicateur de référence JP Morgan Global Government Bond Index (JNUCGBIG) calculé coupons réinvestis, sur une durée minimum de placement recommandée de 2 ans.</p> <p>Le Compartiment est construit à partir d'une gestion réactive qui évolue en fonction des évolutions de marché sur la base d'une allocation stratégique déterminée.</p> <p>Dans un univers d'investissement international, le Compartiment offre une gestion active sur les marchés de taux, de crédit, et de devises internationaux. La performance du Compartiment dépendra de la performance des marchés les uns par rapport aux autres.</p> <p>Afin de surperformer l'indicateur de référence, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés de taux internationaux et de devises, dont une part importante sur les marchés émergents.</p> <p>La recherche de surperformance repose sur sept axes majeurs de valeur ajoutée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la sensibilité globale du portefeuille, la sensibilité étant définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base (en %) des taux d'intérêt. La sensibilité du portefeuille pourra varier entre moins 4 et plus 10. • l'allocation de sensibilité entre les différents marchés obligataires ; • l'allocation de la sensibilité entre les différents segments des courbes de taux ; • l'allocation crédit sur les obligations privées et crédits émergents ; • la sélection de titres ; • l'allocation devises ; • le trading. <p>Le Compartiment pourra investir sur des obligations indexées sur l'inflation.</p> <p>Dans la limite de 10%, le Compartiment peut être exposé directement en actions ou au travers d'obligations convertibles.</p> <p>Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts d'autres OPCVM et/ou OPC.</p> <p>Dans la limite de 10% de son actif net, le Compartiment pourra investir dans des instruments de titrisation et notamment dans des Asset Backed Securities (ABS), Residential Mortgage-Backed Securities (RMBS), Commercial Mortgage-Backed Securities (CMBS), Collateralised Loan Obligations (CLO), Credit Linked Notes (CLN), Enhanced Equipment Trust Certificates (EETC).</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de son actif net dans des « CoCos Bonds » et subir les risques spécifiques liés aux CoCos Bonds.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 5% de son actif net dans des « Distressed Securities » et subir les risques spécifiques liés aux Distressed Securities.</p> <p>Le Compartiment utilisera comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments, notamment des stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Long/Short Equity » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les marchés actions, • « Fixed Income Arbitrage » : cette stratégie offre une exposition acheteuse et vendeuse sur différentes zones géographiques, différents segments de la courbe de taux d'intérêt et/ou différents instruments des marchés de taux, • « Long Short Credit » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les différents compartiments du marché de crédit, et • « Long/Short Devises » : cette stratégie permet de s'exposer à l'évolution relative de deux ou plusieurs devises. <p>Ces nouveaux moteurs de performance seront mis en œuvre à travers de produits dérivés (au moins partiellement).</p>
Catégories d'actifs et contrats financiers	La moyenne pondérée des notations des encours obligataires détenus par le Compartiment au travers des OPCVM ou en direct est au moins « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment peut investir dans des obligations sans notation ou dont la notation peut être inférieure à « investment grade ».

	<p>Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés tels que les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference) sur un ou plusieurs Sous-jacents à des fins de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. S'agissant des marchés éligibles pour le Compartiment, le gérant investit dans des futures négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Le Compartiment peut participer au marché des dérivés de crédit en concluant des credit default swaps (CDS) en vue de vendre ou d'acheter une protection. Pour de plus amples informations sur les CDS et les risques liés, veuillez vous reporter à la section « Description des risques » du présent prospectus.</p> <p>Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) sont les suivants : devises, taux, crédit, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité et variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net), indices sur toutes les classes d'actifs suscitées (concernant la volatilité et la variance, l'ensemble des instruments dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net) et matières premières (dans la limite de 10% de l'actif net).</p> <p>L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et ils contribuent de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important)* : dérivés de change, dérivés de taux d'intérêt, dérivés de crédit, « fixed income arbitrage » et « short only » de taux, « long/short » et « short only » devises, « long/short » et « short only » crédit, dérivés de volatilité, dérivés sur matières premières.</p>
<p>Profil de risque</p>	<p>Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 2 ans.</p> <p>Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit.</p> <p>Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque de change, le risque actions, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque lié aux pays émergents, le risque de liquidité, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque de volatilité, le risque de contrepartie, le risque de perte en capital, les risques spécifiques liés aux investissements en Chine, le risque lié aux CDS et le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs.</p> <p>Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés.</p> <p>En plus des risques décrits ci-dessus, les investisseurs s'exposent à un risque de crédit plus élevé dû à l'acquisition d'ABS/MBS par le Compartiment. Ces titres étant adossés à des créances, la dépréciation de la valeur de la sûreté sous-jacente au titre tel que le non-paiement des prêts peut se traduire par une réduction de la valeur du titre lui-même et engendrer une perte pour le Compartiment.</p> <p>Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.</p> <p>Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.</p>
<p>Gestionnaire financier</p>	<p>La gestion financière de ce Compartiment a été déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France).</p>
<p>Méthode de détermination du risque global</p>	<p>La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative avec un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu calculé sur base de l'approche par la somme des notionnels est de 200%.</p> <p><u>Effet de levier plus élevé</u> : il sera généralement dû à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître le montant notionnel brut des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important décorrélé du risque réel du portefeuille.</p> <p>Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.</p>

* Il est toutefois précisé qu'en fonction des conditions de marché et dans les limites de la politique d'investissement, même les instruments dérivés les moins utilisés peuvent contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. Les gérants ont recours à ces instruments afin de gérer le Compartiment d'une manière efficace et dans l'intérêt des investisseurs.

Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 2 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS					
Catégorie	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
A EUR ACC	EUR	LU0336083497	Capitalisation	Tous	1 Action
Income A EUR***	EUR	LU1299302098	Distribution (mensuelle)	Tous	1 Action
A EUR Y DIS	EUR	LU0807690168	Distribution (annuelle)	Tous	1 Action
A CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0807689822	Capitalisation	Tous	1 Action
Income A CHF Hdg***	CHF hedgée	LU1299301876	Distribution (mensuelle)	Tous	1 Action
A USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0807690085	Capitalisation	Tous	1 Action
E EUR ACC	EUR	LU1299302254	Capitalisation	Tous	1 Action
E USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992630243	Capitalisation	Tous	1 Action
Income E USD Hdg***	USD hedgée	LU0992630326	Distribution (mensuelle)	Tous	1 Action
F EUR ACC	EUR	LU0992630599	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0992630755	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F GBP ACC	GBP	LU0992630839	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992630912	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
W EUR ACC	EUR	LU1623762769	Capitalisation	Investisseurs autorisés****	2.000.000 EUR (souscription initiale uniquement)
W GBP ACC Hdg	GBP hedgée	LU0553413385	Capitalisation	Investisseurs autorisés****	2.000.000 GBP (souscription initiale uniquement)
Income W GBP Hdg***	GBP hedgée	LU0807690242	Distribution (mensuelle)	Investisseurs autorisés****	2.000.000 GBP (souscription initiale uniquement)

* Accessibles (i) aux institutionnels investissant pour compte propre et aux distributeurs ayant signé des conventions d'honoraires spécifiques avec leurs clients, (ii) aux fonds de fonds et aux produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final et appliquent une commission au dit investisseur au niveau du produit.

** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas aux entités du groupe Carmignac ni aux OPCVM dont il assure la gestion. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.

*** Ces Actions ont un objectif de distribution annuel de 3,5%. Un acompte mensuel est versé aux investisseurs. Si les performances du Compartiment sont insuffisantes, le capital initialement investi pourra être distribué jusqu'à ce qu'un nouvel objectif de distribution soit fixé, la performance non distribuée est capitalisée.

**** Accessible aux entités juridiques autorisées par la Société de Gestion de manière discrétionnaire : (i) institutionnels investissant pour compte propre et distributeurs ayant signé des conventions d'honoraires spécifiques avec leurs clients, (ii) fonds de fonds et produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final et appliquent une commission au dit investisseur au niveau du produit.

Les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 100 CHF ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP ; les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR.

Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour d'évaluation	La VNI est calculée quotidiennement en CHF, EUR, GBP et USD chaque Jour d'évaluation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS						
	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
Actions	Droit d'entrée	Droit de sortie	Commission de conversion	Frais de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de surperformance ³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,00%*	0,20%	Oui
E	0	0	0	1,40%*	0,20%	Oui
F	0	0	0	0,60%*	0,20%	Oui
W	0	0	0	0,60%*	0,20%	Non
1	Provisionnés chaque Jour d'évaluation, payables et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment ; augmentés le cas échéant de la commission de surperformance du Compartiment.					
2	Payables à la Société de Gestion et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de dépositaire, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence décrit ci-après, une provision quotidienne de 10% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 10% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. L'indicateur servant de base au calcul de la commission de surperformance est l'indice JP Morgan Global Government Bond Index calculé coupons réinvestis. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux Actions rachetées est acquise à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La totalité de la commission de surperformance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de l'exercice.					
*	<u>Commissions de distribution :</u> Actions A : un montant correspondant à 0,40% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution. Actions E : un montant correspondant à 0,70% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution. Actions F et W : non applicable.					

CARMIGNAC PORTFOLIO CAPITAL PLUS	
Date de lancement	Ce Compartiment a été créé en date du 14 décembre 2007.
Politique et objectifs d'investissement	<p>L'objectif de ce Compartiment est de surperformer l'indicateur de référence Eonia capitalisé (EONCAPL7) sur une base annuelle. La durée minimum de placement recommandée est de 2 ans.</p> <p>La surperformance sera recherchée à travers la prise de positions acheteuses et/ou vendeuses sur le marché des taux ; le marché des devises, le marché des indices de matières premières, par l'intermédiaire d'instruments financiers (à terme ou non). Des stratégies sur la volatilité de ces différents marchés pourront aussi être mises en œuvre. Le Compartiment vise à maintenir une volatilité annuelle ex ante inférieure à 2,5%.</p> <p>La politique gestion mise en place est de type « Absolute Return ». La gestion de ce Compartiment n'est pas une gestion indicielle, l'indicateur présenté est un indicateur de référence. L'indicateur de référence est l'Eonia (Euro Overnight Average). Cet indice est la principale référence du marché monétaire de la zone euro. L'Eonia correspond à la moyenne des taux interbancaires au jour le jour transmis à la Banque Centrale Européenne (BCE) par les banques de référence (57 banques) et pondéré par le volume des opérations traitées. Il est calculé par la BCE sur une base « nombre de jours exacts/360 jours » et publié par la Fédération Bancaire Européenne.</p> <p>L'univers géographique d'investissement du Compartiment inclut les pays dits « émergents » d'Asie, d'Afrique, d'Amérique Latine, du Moyen-Orient et d'Europe de l'Est (Russie comprise), avec la possibilité d'investir au niveau mondial dans sa globalité.</p> <p>La typologie des différentes stratégies utilisées se décompose en :</p> <p>(i) Stratégie d'arbitrage : le portefeuille est construit à partir de positions acheteuses et/ou vendeuses sur le marché des taux, le marché des devises, le marché des indices de matières premières par l'intermédiaire d'instruments financiers (à terme ou non) et sur la volatilité de ces produits ;</p> <p>(ii) Stratégie d'investissement de l'actif : cette stratégie consiste à investir majoritairement le portefeuille en titres d'émetteurs privés et en véhicules de titrisations, sur les supports décrits ci-dessous. Le portefeuille est ainsi investi en obligations et instruments du marché monétaire français et étrangers. Cette partie du portefeuille sera comprise entre 0 et 100% de l'actif net. Le Compartiment aura recours aux titres de créance et instruments du marché monétaire et particulièrement aux obligations émises ou garanties par un Etat appartenant à l'univers d'investissement. Dans un but de diversification du portefeuille, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM et/ou OPC. Le Compartiment investit dans ces titres directement ou indirectement à travers les OPCVM qu'il détient, sachant que l'investissement dans les OPCVM est limité à 10% des actifs nets du Compartiment.</p> <p>Le Compartiment utilisera comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments, notamment des stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Long/Short Equity » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les marchés actions, • « Fixed Income Arbitrage » : cette stratégie offre une exposition acheteuse et vendeuse sur différentes zones géographiques, différents segments de la courbe de taux d'intérêt et/ou différents instruments des marchés de taux, • « Long Short Credit » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les différents compartiments du marché de crédit, et • « Long/Short Devises » : cette stratégie permet de s'exposer à l'évolution relative de deux ou plusieurs devises. <p>Ces nouveaux moteurs de performance seront mis en œuvre à travers de produits dérivés (au moins partiellement).</p> <p>Afin de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment pourra également avoir recours à (i) des titres d'Etat indexés et/ou incluant une composante optionnelle et/ou (ii) des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres ;</p> <p>Afin d'optimiser sa performance, le Gestionnaire financier se réserve la possibilité d'avoir recours au dépôt d'espèces dans une limite restant inférieure à 50% de l'actif.</p> <p>Dans la limite de 10% de son actif net, le Compartiment pourra investir dans des instruments de titrisation et notamment dans des Asset Backed Securities (ABS), Residential Mortgage-Backed Securities (RMBS), Commercial Mortgage-Backed Securities (CMBS), Collateralised Loan Obligations (CLO), Credit Linked Notes (CLN), Enhanced Equipment Trust Certificates (EETC).</p>

	<p>Le Compartiment peut investir 10% de son actif net dans des « CoCos Bonds » et subir les risques spécifiques liés aux CoCos Bonds.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 4% de son actif net dans des « Distressed Securities » et subir les risques spécifiques liés aux Distressed Securities.</p>
Catégories d'actifs et contrats financiers	<p>La moyenne pondérée des notations des encours obligataires détenus par le Compartiment au travers des OPCVM ou en direct est au moins « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment peut investir dans des obligations sans notation ou dont la notation peut être inférieure à « investment grade ».</p> <p>Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés tels que les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference) sur un ou plusieurs Sous-jacents à des fins de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. S'agissant des marchés éligibles pour le Compartiment, le gérant investit dans des futures négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Le Compartiment peut participer au marché des dérivés de crédit en concluant des credit default swaps (CDS) en vue de vendre ou d'acheter une protection. Pour de plus amples informations sur les CDS et les risques liés, veuillez vous reporter à la section « Description des risques » du présent prospectus.</p> <p>Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) sont les suivants : devises, taux, crédit, actions (tous types de capitalisations dans la limite de 10% de l'actif net), ETF, dividendes, volatilité et variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net), indices sur toutes les classes d'actifs suscitées (concernant la volatilité et la variance, l'ensemble des instruments dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net) et matières premières (dans la limite de 10% de l'actif net).</p> <p>L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et ils contribuent de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important)* : dérivés de taux d'intérêt, dérivés de crédit, dérivés de change, dérivés actions, « long/short » et « short only » devises, « long/short » et « short only » crédit, « fixed Income arbitrage » et « short only » de taux, « long/short » et « short only » actions, dérivés de volatilité, dérivés sur matières premières, dérivés de dividendes.</p>
Profil de risque	<p>Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 2 ans.</p> <p>Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit.</p> <p>Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de change, le risque actions, le risque de liquidité, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque de volatilité, le risque de contrepartie, le risque de perte en capital, les risques spécifiques liés aux investissements en Chine, le risque lié aux CDS, le risque lié aux ABS/MBS et le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs.</p> <p>Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés.</p> <p>Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.</p> <p>Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.</p>
Gestionnaire financier	<p>La gestion financière de ce Compartiment a été déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France).</p>
Méthode de détermination du risque global	<p>La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) absolue. Le niveau de levier attendu calculé sur base de l'approche par la somme des notionnels est de 200%.</p> <p><u>Effet de levier plus élevé</u> : il sera généralement dû à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes,</p>

* Il est toutefois précisé qu'en fonction des conditions de marché et dans les limites de la politique d'investissement, même les instruments dérivés les moins utilisés peuvent contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. Les gérants ont recours à ces instruments afin de gérer le Compartiment d'une manière efficace et dans l'intérêt des investisseurs.

	peuvent avoir pour effet d'accroître le montant notionnel brut des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important décorrélié du risque réel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 2 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Catégorie	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
A EUR ACC	EUR	LU0336084032	Capitalisation	Tous	1 Action
Income A EUR***	EUR	LU1299302684	Distribution (mensuelle)	Tous	1 Action
A EUR Y DIS	EUR	LU0992631050	Distribution (annuelle)	Tous	1 Action
Income A CHF Hdg***	CHF hedgée	LU1299302411	Distribution (mensuelle)	Tous	1 Action
A CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0807689665	Capitalisation	Tous	1 Action
A USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0807689749	Capitalisation	Tous	1 Action
Income E USD Hdg***	USD hedgée	LU0992631134	Distribution (annuelle)	Tous	1 Action
F EUR ACC	EUR	LU0992631217	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0992631308	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
Income F GBP Hdg***	GBP hedgée	LU1299302841	Distribution (mensuelle)	Investisseurs autorisés*	1 Action
F GBP ACC Hdg	GBP hedgée	LU0553411090	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992631480	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action

* Accessibles (i) aux institutionnels investissant pour compte propre et aux distributeurs ayant signé des conventions d'honoraires spécifiques avec leurs clients, (ii) aux fonds de fonds et aux produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final et appliquent une commission au dit investisseur au niveau du produit.

** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas aux entités du groupe Carmignac ni aux OPCVM dont il assure la gestion. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.

*** Ces Actions ont un objectif de distribution annuel de 1,5%. Un acompte mensuel est versé aux investisseurs. Si les performances du Compartiment sont insuffisantes, le capital initialement investi pourra être distribué jusqu'à ce qu'un nouvel objectif de distribution soit fixé, la performance non distribuée est capitalisée.

Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 1.000 EUR ; les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 1.000 CHF ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 1.000 USD ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 5.000 GBP.

Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour d'évaluation	La VNI est calculée quotidiennement en CHF, EUR, GBP et USD chaque Jour d'évaluation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS						
	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
Actions	Droit d'entrée	Droit de sortie	Commission de conversion	Frais de gestion¹	Autres frais²	Commission de surperformance³
A	Max. 1%	0	Max. 1%	1,00%*	0,20%	Oui
E	0	0	0	1,40%*	0,20%	Oui
F	0	0	0	0,55%*	0,20%	Oui
1	Provisionnés chaque Jour d'évaluation, payables et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment ; augmentés le cas échéant de la commission de surperformance du Compartiment.					
2	Payables à la Société de Gestion et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de dépositaire, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	<p>Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence décrit ci-après, une provision quotidienne de 10% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indicateur, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 10% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année.</p> <p>L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de surperformance est l'indice Eonia capitalisé (EONCAPL7) calculé coupons réinvestis.</p> <p>En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux Actions rachetées est acquise à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La totalité de la commission de surperformance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de l'exercice.</p>					
*	<p><u>Commissions de distribution :</u></p> <p>Actions A : un montant correspondant à 0,40% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution.</p> <p>Actions E : un montant correspondant à 0,70% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution.</p> <p>Actions F : non applicable.</p>					

CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE

Date de lancement	Ce Compartiment a été créé en date du 31 mars 2011.
Politique et objectifs d'investissement	<p>Ce Compartiment investit principalement en actions et obligations internationales des pays émergents (ou émis par des sociétés/émetteurs ayant leur siège social ou exerçant une activité prépondérante dans des pays émergents) directement ou indirectement à travers les OPCVM qu'il détient, sachant que l'investissement dans les OPCVM est limité à 10% des actifs nets du Compartiment.</p> <p>L'objectif du Compartiment est de surperformer son indicateur de référence composé à 50% de l'indice mondial actions MSCI Emerging Markets NR USD (NDUEEGF) contre-valorisé en EUR et à 50% de l'indice obligataire JP Morgan GBI - Emerging Markets Global Diversified Composite Unhedged EUR Index (JGENVUEG) calculé coupons réinvestis sur une durée minimum de placement recommandée de 5 ans. L'indicateur de référence est rebalancé trimestriellement.</p> <p>L'Indicateur de Référence est le portefeuille de référence de ce Compartiment.</p> <p>Le Compartiment est construit à partir d'une gestion réactive qui évolue en fonction des évolutions de marché sur la base d'une allocation stratégique déterminée.</p> <p>Dans un univers d'investissement international, le Compartiment offre une gestion active sur les marchés d'actions, de taux, de crédit, et de devises internationaux. La performance du Compartiment dépendra de la performance des marchés les uns par rapport aux autres.</p> <p>Le portefeuille sera exposé au maximum à 50% de l'actif net en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote.</p> <p>Le choix des valeurs est totalement discrétionnaire et résulte de l'anticipation de l'équipe de gestion. Le portefeuille sera exposé de façon dynamique sur les marchés émergents en sélectionnant des entreprises qui présentent une perspective de bénéfices à moyen-long terme et un potentiel d'appréciation sur la base d'une approche des fondamentaux de l'entreprise (notamment son positionnement concurrentiel, la qualité de sa structure financière, ses perspectives futures, etc.), complétée par des ajustements liés à son marché de référence. Les expositions géographiques ou sectorielles résulteront du choix des valeurs.</p> <p>En outre, l'actif du Compartiment comprendra de 50% à 100% d'obligations à taux fixes ou variables, de titres de créances négociables ou de bons du Trésor.</p> <p>Pour la partie obligataire, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés de taux internationaux et de devises, principalement sur les marchés émergents.</p> <p>La recherche de surperformance repose sur six axes majeurs de valeur ajoutée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la sensibilité globale du portefeuille, la sensibilité étant définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base (en %) des taux d'intérêt. La sensibilité du portefeuille taux pourra varier entre moins 4 et plus 10. • l'allocation de sensibilité entre les différents marchés obligataires ; • l'allocation de la sensibilité entre les différents segments des courbes de taux ; • l'allocation crédit sur les obligations privées et crédits émergents ; • la sélection de titres ; • l'allocation devises ; <p>Le Compartiment utilisera comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments, notamment des stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Long/Short Equity » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les marchés actions, • « Fixed Income Arbitrage » : cette stratégie offre une exposition acheteuse et vendeuse sur différentes zones géographiques, différents segments de la courbe de taux d'intérêt et/ou différents instruments des marchés de taux, • « Long Short Credit » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les différents compartiments du marché de crédit, et • « Long/Short Devises » : cette stratégie permet de s'exposer à l'évolution relative de deux ou plusieurs devises. <p>Ces nouveaux moteurs de performance seront mis en œuvre à travers de produits dérivés (au moins partiellement).</p> <p>Le Compartiment pourra investir sur des obligations indexées sur l'inflation.</p> <p>Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts d'OPCVM et/ou OPC.</p> <p>Dans la limite de 10% de son actif net, le Compartiment pourra investir dans des instruments de titrisation</p>

	<p>et notamment dans des Asset Backed Securities (ABS), Residential Mortgage-Backed Securities (RMBS), Commercial Mortgage-Backed Securities (CMBS), Collateralised Loan Obligations (CLO), Credit Linked Notes (CLN), Enhanced Equipment Trust Certificates (EETC).</p> <p>Le Compartiment peut investir 10% de son actif net dans des « CoCos Bonds » et subir les risques spécifiques liés aux CoCos Bonds.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 5% de son actif net dans des « Distressed Securities » et subir les risques spécifiques liés aux Distressed Securities.</p>
<p>Catégories d'actifs et contrats financiers</p>	<p>La moyenne pondérée des notations des encours obligataires détenus par le Compartiment au travers des OPCVM ou en direct est au moins « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment peut investir dans des obligations sans notation ou dont la notation peut être inférieure à « investment grade ».</p> <p>Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés tels que les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference) sur un ou plusieurs Sous-jacents à des fins de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. S'agissant des marchés éligibles pour le Compartiment, le gérant investit dans des futures négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Le Compartiment peut participer au marché des dérivés de crédit en concluant des credit default swaps (CDS) en vue de vendre ou d'acheter une protection. Pour de plus amples informations sur les CDS et les risques liés, veuillez vous reporter à la section « Description des risques » du présent prospectus.</p> <p>Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) sont les suivants : devises, taux, crédit, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité et variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net), indices sur toutes les classes d'actifs suscités (concernant la volatilité et la variance, l'ensemble des instruments dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net) et matières premières (dans la limite de 10% de l'actif net).</p> <p>L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et ils contribuent de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important)* : dérivés actions, dérivés de change, dérivés de taux d'intérêt, dérivés de crédit, dérivés de volatilité, dérivés sur matières premières, « long/short » et « short only » actions, « fixed income arbitrage » et « short only » de taux, « long/short » et « short only » devises, « long/short » et « short only » crédit, dérivés sur dividendes.</p>
<p>Profil de risque</p>	<p>Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.</p> <p>Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit.</p> <p>Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque lié aux pays émergents, le risque actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de volatilité, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque discrétionnaire, le risque de contrepartie, le risque de perte en capital, les risques spécifiques liés aux investissements en Chine, le risque lié aux CDS et le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs.</p> <p>En plus des risques décrits ci-dessus, les investisseurs s'exposent à un risque de crédit plus élevé dû à l'acquisition d'ABS/MBS par le Compartiment. Ces titres étant adossés à des créances, la dépréciation de la valeur de la sûreté sous-jacente au titre tel que le non-paiement des prêts peut se traduire par une réduction de la valeur du titre lui-même et engendrer une perte pour le Compartiment.</p> <p>Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés.</p> <p>Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.</p> <p>Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.</p>

* Il est toutefois précisé qu'en fonction des conditions de marché et dans les limites de la politique d'investissement, même les instruments dérivés les moins utilisés peuvent contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. Les gérants ont recours à ces instruments afin de gérer le Compartiment d'une manière efficace et dans l'intérêt des investisseurs.

Gestionnaire financier	La gestion financière de ce Compartiment a été déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France).
Méthode de détermination du risque global	La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative avec un portefeuille de référence. Le niveau de levier attendu calculé sur base de l'approche par la somme des notionnels est de 200%. <u>Effet de levier plus élevé</u> : il sera généralement dû à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître le montant notionnel brut des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important decorrélé du risque réel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Catégorie	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
A EUR ACC	EUR	LU0592698954	Capitalisation	Tous	1 Action
A EUR Y DIS	EUR	LU0807690911	Distribution (annuelle)	Tous	1 Action
A CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0807690838	Capitalisation	Tous	1 Action
A USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0592699259	Capitalisation	Tous	1 Action
E EUR ACC	EUR	LU0592699093	Capitalisation	Tous	1 Action
E USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992631563	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR ACC	EUR	LU0992631647	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0992631720	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F GBP ACC	GBP	LU0992631993	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F GBP ACC Hdg	GBP hedgée	LU0592699176	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992632025	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action

* Accessibles (i) aux institutionnels investissant pour compte propre et aux distributeurs ayant signé des conventions d'honoraires spécifiques avec leurs clients, (ii) aux fonds de fonds et aux produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final et appliquent une commission au dit investisseur au niveau du produit.

** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas aux entités du groupe Carmignac ni aux OPCVM dont il assure la gestion. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.

Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP ; les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 100 CHF ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD.

Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour d'évaluation	La VNI est calculée quotidiennement en CHF, EUR, GBP et USD chaque Jour d'évaluation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS						
	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
Actions	Droit d'entrée	Droit de sortie	Commission de conversion	Frais de gestion¹	Autres frais²	Commission de surperformance³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,50%*	0,30%	Oui
E	0	0	0	2,25%*	0,30%	Oui
F	0	0	0	0,85%*	0,30%	Oui
1	Provisionnés chaque Jour d'évaluation, payables et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment ; augmentés le cas échéant de la commission de surperformance du Compartiment.					
2	Payables à la Société de Gestion et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de dépositaire, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	<p>Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence décrit ci-après, une provision quotidienne de 15% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indicateur, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 15% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année.</p> <p>L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de surperformance est l'indicateur composé à 50% de l'indice mondial MSCI Emerging Markets et à 50% de l'indice obligataire JP Morgan GBI - Emerging Markets Global diversified Index calculé coupons réinvestis L'indicateur de référence est rebalancé trimestriellement. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux Actions rachetées est acquise à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La totalité de la commission de surperformance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de l'exercice.</p>					
*	<p><u>Commissions de distribution :</u></p> <p>Actions A : un montant correspondant à 0,60% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution.</p> <p>Actions E : un montant correspondant à 1,12% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution.</p> <p>Actions F : non applicable.</p>					

CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGENTS	
Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 15 novembre 2013.
Politique et objectifs d'investissement	<p>Ce Compartiment investit principalement en actions internationales directement ou indirectement à travers les OPCVM qu'il détient, sachant que l'investissement dans les OPCVM est limité à 10% des actifs nets du Compartiment.</p> <p>L'objectif du Compartiment est de surperformer son indicateur de référence : le MSCI EM NR (USD), avec une volatilité inférieure à ce dernier, sur une durée minimum de placement recommandée de 5 ans. Il est calculé en dollars par MSCI converti en euro pour les Actions EUR et les Actions hedgées, dans la devise de référence de chaque Action pour les Actions non hedgées (code Bloomberg NDUEEGF).</p> <p>Le Compartiment est géré de manière discrétionnaire avec une politique d'allocation d'actif investi en valeurs des pays émergents et portée essentiellement sur les actions sans écarter les obligations des pays émergents.</p> <p>La stratégie d'investissement se fait sans contrainte a priori d'allocation par zone, secteur, type ou taille de valeurs. Dans tous les cas, au moins 2/3 des actions et obligations seront émis par des sociétés ou des émetteurs ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité dans des pays émergents.</p> <p>La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs et catégories d'OPCVM (actions, diversifiés, obligataires, monétaires, etc.) basée sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial, et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.), pourra varier en fonction des anticipations du gérant.</p> <p>Le choix des actions est déterminé par les études financières, les réunions organisées par les sociétés, les visites à ces mêmes sociétés et les nouvelles au quotidien. Les critères retenus sont selon les cas, en particulier la valeur d'actif, le rendement, la croissance, la qualité des dirigeants.</p> <p>La gestion du Compartiment étant active et discrétionnaire, l'allocation d'actifs pourra différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. De la même façon, le portefeuille constitué dans chacune des classes d'actifs, basé sur une analyse financière approfondie, pourra différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels ou de notation ou de maturité, des pondérations de l'indicateur de référence.</p> <p>Le Compartiment utilisera comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments, notamment des stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Long/Short Equity » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les marchés actions, • « Fixed Income Arbitrage » : cette stratégie offre une exposition acheteuse et vendeuse sur différentes zones géographiques, différents segments de la courbe de taux d'intérêt et/ou différents instruments des marchés de taux, et • « Long/Short Devises » : cette stratégie permet de s'exposer à l'évolution relative de deux ou plusieurs devises. <p>Ces nouveaux moteurs de performance seront mis en œuvre à travers de produits dérivés (au moins partiellement).</p>
Catégories d'actifs et contrats financiers	<p>En vue de permettre au gérant une diversification du portefeuille, l'actif du Compartiment pourra être investi à hauteur de 40% maximum de l'actif net en obligations à taux fixe, en instruments du marché monétaires, et en obligations à taux variables et indexées sur l'inflation de la zone des pays émergents.</p> <p>La moyenne pondérée des notations des encours obligataires détenus par le Compartiment au travers des OPCVM ou en direct est au moins « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment peut investir dans des obligations sans notation ou dont la notation peut être inférieure à « investment grade ». Aucune contrainte n'est imposée sur la durée, la sensibilité et la répartition entre dette privée et publique des titres choisis.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des obligations convertibles de la zone euro et/ou internationales et notamment dans ce dernier cas sur les pays émergents.</p> <p>Le Compartiment est exposé en permanence à hauteur de 60% au moins de l'actif net en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote de sociétés ou émetteurs internationaux, en majorité ayant leur siège social ou exerçant une partie prépondérante de leur activité dans des pays émergents.</p> <p>L'investissement de l'actif net du Compartiment peut concerner les petites, moyennes et grandes capitalisations et tous secteurs.</p>

	<p>Le Compartiment peut investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment warrants, credit link note, EMTN « Euro Medium Term Note », bons de souscription et p-notes) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser plus de 20% de l'actif net.</p> <p>Le Compartiment peut investir 10% de son actif net dans des « CoCos Bonds » et subir les risques spécifiques liés aux CoCos Bonds.</p> <p>Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts d'OPCVM et/ou OPC. Il peut avoir recours aux « trackers », supports indiciaires cotés et « exchange traded funds ».</p> <p>Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés tels que les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference) sur un ou plusieurs Sous-jacents à des fins de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. S'agissant des marchés éligibles pour le Compartiment, le gérant investit dans des futures négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) sont les suivants : devises, taux, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité et variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net), indices sur toutes les classes d'actifs suscitées (concernant la volatilité et la variance, l'ensemble des instruments dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net). A compter du 25 août 2017, le Compartiment est autorisé à investir dans des matières premières par le biais d'indices ou d'actifs financiers éligibles (sans excéder 20% de l'actif net).</p> <p>L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et ils contribuent de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important)* : dérivés actions, dérivés de change, « long/short » et « short only » actions, « fixed income arbitrage » et « short only » de taux, dérivés de volatilité, dérivés sur dividendes, dérivés de taux d'intérêt, « long/short » et « short only » devises.</p>
<p>Profil de risque</p>	<p>Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.</p> <p>Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit.</p> <p>Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque lié aux pays émergents, le risque actions, le risque lié à la capitalisation, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque de contrepartie, le risque de perte en capital, les risques spécifiques liés aux investissements en Chine et le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs.</p> <p>Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés.</p> <p>Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.</p> <p>Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.</p>
<p>Gestionnaire financier</p>	<p>La gestion financière de ce Compartiment a été déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France).</p>
<p>Méthode de détermination du risque global</p>	<p>La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative avec un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu calculé sur base de l'approche par la somme des notionnels est de 200%.</p> <p><u>Effet de levier plus élevé</u> : il sera généralement dû à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître le montant notionnel brut des contrats en cours et par conséquent</p>

* Il est toutefois précisé qu'en fonction des conditions de marché et dans les limites de la politique d'investissement, même les instruments dérivés les moins utilisés peuvent contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. Les gérants ont recours à ces instruments afin de gérer le Compartiment d'une manière efficace et dans l'intérêt des investisseurs.

	créer un effet de levier important decorrélé du risque réel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Catégorie	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
A EUR ACC	EUR	LU1299303229	Capitalisation	Tous	1 Action
A CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU1299303062	Capitalisation	Tous	1 Action
A USD ACC Hdg	USD hedgée	LU1299303575	Capitalisation	Tous	1 Action
E EUR ACC	EUR	LU1299303732	Capitalisation	Tous	1 Action
E USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992627025	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR ACC	EUR	LU0992626480	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0992626563	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F GBP ACC Hdg	GBP hedgée	LU0992626647	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992626993	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
W EUR ACC	EUR	LU1623762413	Capitalisation	Investisseurs autorisés***	2.000.000 EUR (souscription initiale uniquement)
W GBP ACC	GBP	LU0992626720	Capitalisation	Investisseurs autorisés***	2.000.000 GBP (souscription initiale uniquement)
W USD ACC	USD	LU1623762504	Capitalisation	Investisseurs autorisés***	2.000.000 USD (souscription initiale uniquement)

* Accessibles (i) aux institutionnels investissant pour compte propre et aux distributeurs ayant signé des conventions d'honoraires spécifiques avec leurs clients, (ii) aux fonds de fonds et aux produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final et appliquent une commission au dit investisseur au niveau du produit.

** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas aux entités du groupe Carmignac ni aux OPCVM dont il assure la gestion. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.

*** Accessible aux entités juridiques autorisées par la Société de Gestion de manière discrétionnaire : (i) institutionnels investissant pour compte propre et distributeurs ayant signé des conventions d'honoraires spécifiques avec leurs clients, (ii) fonds de fonds et produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final et appliquent une commission au dit investisseur au niveau du produit.

Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP ; les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 100 CHF ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD.

Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour d'évaluation	La VNI est calculée quotidiennement en CHF, EUR, GBP et USD chaque Jour d'évaluation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS						
	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
Actions	Droit d'entrée	Droit de sortie	Commission de conversion	Frais de gestion¹	Autres frais²	Commission de surperformance³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,50%*	0,30%	Oui
E	0	0	0	2,25%*	0,30%	Oui
F	0	0	0	0,85%*	0,30%	Oui
W	0	0	0	0,85%*	0,30%	Non
1	Provisionnés chaque Jour d'évaluation, payables et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment ; augmentés le cas échéant de la commission de surperformance du Compartiment.					
2	Payables à la Société de Gestion et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de dépositaire, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	Dès lors que la performance depuis le début de l'exercice est positive et dépasse la performance l'indicateur de référence MSCI EM NR (USD), une provision quotidienne de 20% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance, par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% maximum de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux Actions rachetées est acquise à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La totalité de la commission de surperformance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de l'exercice.					
*	<u>Commissions de distribution :</u> Actions A : un montant correspondant à 0,60% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution. Actions E : un montant correspondant à 1,12% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution. Actions F et W : non applicable.					

CARMIGNAC PORTFOLIO EURO-ENTREPRENEURS

Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 15 novembre 2013.
Politique et objectifs d'investissement	<p>Ce Compartiment investit principalement en actions des pays de l'Union européenne directement ou indirectement à travers les OPCVM qu'il détient, sachant que l'investissement dans les OPCVM est limité à 10% des actifs nets du Compartiment.</p> <p>Le Compartiment est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs, qui a pour objectif de surperformer son indicateur de référence, l'indice Stoxx Small 200 NR (EUR). L'indice Stoxx Small 200 NR (EUR) est calculé en euro, dividendes nets réinvestis, par Stoxx (code Bloomberg SCXR). Cet indice regroupe environ 200 titres représentant des entreprises des pays de l'Union européenne et de petites capitalisations.</p> <p>Le portefeuille du Compartiment est investi au minimum à 75% en actions des pays de l'Union européenne, de l'Islande et de la Norvège.</p> <p>Des placements en actions peuvent également être effectués sur les marchés hors de l'Union européenne dans la limite de 25% de l'actif net.</p> <p>L'approche de gestion repose essentiellement sur la sélection de valeurs de petites et moyennes capitalisations des pays de l'Union européenne, de l'Islande ou de la Norvège, offrant le meilleur potentiel d'appréciation, sans contrainte a priori d'allocation par zones géographiques, secteur d'activité ou type de valeurs.</p> <p>L'actif peut également comporter des actifs obligataires, titres de créances ou instruments du marché monétaire, des obligations à taux variables.</p> <p>Les produits de taux (entre autres obligations, instruments monétaires, dérivés de taux) sont utilisés dans la limite de 25% de l'actif, à titre de diversification en cas d'anticipation négative sur l'évolution des actions.</p> <p>Le Compartiment utilisera comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments, notamment des stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Long/Short Equity » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les marchés actions, • « Fixed Income Arbitrage » : cette stratégie offre une exposition acheteuse et vendeuse sur différentes zones géographiques, différents segments de la courbe de taux d'intérêt et/ou différents instruments des marchés de taux, et • « Long/Short Devises » : cette stratégie permet de s'exposer à l'évolution relative de deux ou plusieurs devises. <p>Ces nouveaux moteurs de performance seront mis en œuvre à travers de produits dérivés (au moins partiellement). Le gérant peut également être amené à prendre des positions vendeuses sur les Sous-jacents éligibles au portefeuille. Ces positions sont prises au travers d'instruments financiers à terme, dont les CFD (contract for difference).</p>
Catégories d'actifs et contrats financiers	<p>Le portefeuille est investi au minimum à hauteur de 75% en actions de petites et moyennes capitalisations des pays de l'Union européenne, de l'Islande et de la Norvège. Le solde peut être investi en actions ou autres titres de capital du reste du monde de petites et moyennes capitalisations, tous secteurs confondus. Le cas échéant, la part investie dans des actions des pays émergents n'excède pas 10% de l'actif du Compartiment ; ces investissements ont pour objectif la recherche d'opportunités dans des zones où la croissance économique est forte.</p> <p>En vue de permettre au gérant une diversification du portefeuille, l'actif du Compartiment pourra comprendre de 0% à 25% d'obligations à taux fixe ou variable, d'instruments du marché monétaire, d'obligations privées et/ou publiques et d'obligations indexées sur l'inflation des pays de la zone euro et/ou du monde entier.</p> <p>La gestion du Compartiment étant discrétionnaire, la répartition sera sans contrainte a priori.</p> <p>Aucune contrainte n'est imposée sur la duration, la sensibilité et la répartition entre dette privée et publique des titres choisis.</p> <p>Le gérant se réserve la possibilité d'investir via des obligations dont la notation pourra être inférieure à « investment grade », dans la limite de 10% de l'actif net.</p> <p>Le gérant peut investir dans des obligations convertibles de la zone euro et/ou internationales.</p> <p>Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment warrants, credit link note, EMTN, bons de souscription) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés ou de gré à gré, dans la limite de 10% de l'actif net.</p>

	<p>Le Compartiment peut investir 10% de son actif net dans des « CoCos Bonds » et subir les risques spécifiques liés aux CoCos Bonds.</p> <p>Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts d'OPCVM et/ou OPC. Il peut avoir recours aux « trackers », supports indiciaires cotés et « exchange traded funds ».</p> <p>Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés tels que les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference) sur un ou plusieurs Sous-jacents à des fins de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. S'agissant des marchés éligibles pour le Compartiment, le gérant investit dans des futures négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) sont les suivants : devises, taux, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité et variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net), indices sur toutes les classes d'actifs suscités (concernant la volatilité et la variance, l'ensemble des instruments dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net) et matières premières (dans la limite de 20% de l'actif net).</p> <p>L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et ils contribuent de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important)* : dérivés actions, dérivés de change, « long/short » et « short only » actions, « fixed income arbitrage » et « short only » de taux, dérivés de volatilité, dérivés sur dividendes, dérivés sur matières premières, dérivés de taux d'intérêt, « long/short » et « short only » devises.</p>
Profil de risque	<p>Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 3 ans.</p> <p>Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit.</p> <p>Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque actions, le risque de liquidité, le risque lié à la capitalisation, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque lié aux indices de matières premières, le risque lié aux pays émergents, le risque de change, le risque de contrepartie, le risque de perte en capital et le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs.</p> <p>Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés.</p> <p>Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.</p> <p>Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.</p>
Gestionnaire financier	Le Compartiment est géré par la Société de Gestion à travers sa succursale londonienne.
Méthode de détermination du risque global	<p>La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative avec un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu calculé sur base de l'approche par la somme des notionnels est de 200%.</p> <p><u>Effet de levier plus élevé</u> : il sera généralement dû à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître le montant notionnel brut des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important decorrélé du risque réel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.</p>
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas

* Il est toutefois précisé qu'en fonction des conditions de marché et dans les limites de la politique d'investissement, même les instruments dérivés les moins utilisés peuvent contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. Les gérants ont recours à ces instruments afin de gérer le Compartiment d'une manière efficace et dans l'intérêt des investisseurs.

	être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Catégorie	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
A EUR ACC	EUR	LU1299304540	Capitalisation	Tous	1 Action
E EUR ACC	EUR	LU1299304896	Capitalisation	Tous	1 Action
E USD ACC Hdg	USD hedgée	LU1299304201	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR ACC	EUR	LU0992625326	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0992625599	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992625755	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
W EUR ACC	EUR	LU1623762686	Capitalisation	Investisseurs autorisés***	2.000.000 EUR (souscription initiale uniquement)
W GBP ACC	GBP	LU1299303906	Capitalisation	Investisseurs autorisés***	2.000.000 GBP (souscription initiale uniquement)
W GBP ACC Hdg	GBP hedgée	LU0992625672	Capitalisation	Investisseurs autorisés***	2.000.000 GBP (souscription initiale uniquement)

* Accessibles (i) aux institutionnels investissant pour compte propre et aux distributeurs ayant signé des conventions d'honoraires spécifiques avec leurs clients, (ii) aux fonds de fonds et aux produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final et appliquent une commission au dit investisseur au niveau du produit.

** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas aux entités du groupe Carmignac ni aux OPCVM dont il assure la gestion. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.

*** Accessible aux entités juridiques autorisées par la Société de Gestion de manière discrétionnaire : (i) institutionnels investissant pour compte propre et distributeurs ayant signé des conventions d'honoraires spécifiques avec leurs clients, (ii) fonds de fonds et produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final et appliquent une commission au dit investisseur au niveau du produit.

Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP ; les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 100 CHF ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD.

Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour d'évaluation	La VNI est calculée quotidiennement en CHF, EUR, GBP et USD chaque Jour d'évaluation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS

Actions	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
	Droit d'entrée	Droit de sortie	Commission de conversion	Frais de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de surperformance ³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,50%*	0,30%	Oui
E	0	0	0	2,25%*	0,30%	Oui
F	0	0	0	0,85%*	0,30%	Oui
W	0	0	0	0,85%*	0,30%	Non
1	Provisionnés chaque Jour d'évaluation, payables et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment ; augmentés le cas échéant de la commission de surperformance du Compartiment.					

2	Payables à la Société de Gestion et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de dépositaire, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.
3	<p>Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence décrit ci-après, une provision quotidienne de 20% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année.</p> <p>L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de surperformance est l'indice Stoxx Small 200 NR.</p> <p>En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux Actions rachetées est acquise à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La totalité de la commission de surperformance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de l'exercice.</p>
*	<p><u>Commissions de distribution :</u></p> <p>Actions A : un montant correspondant à 0,60% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution.</p> <p>Actions E : un montant correspondant à 1,12% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution.</p> <p>Actions F et W : non applicable.</p>

CARMIGNAC PORTFOLIO EURO-PATRIMOINE	
Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 15 novembre 2013.
Politique et objectifs d'investissement	<p>Le Compartiment est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs, qui a pour objectif de surperformer son indicateur de référence composé de 50% de l'indice Euro Stoxx 50 NR (EUR) + 50% de l'indice EONIA Capitalization Index 7 D, sur une durée minimum de placement recommandée de 3 ans.</p> <p>L'indicateur de référence est rebalancé trimestriellement.</p> <p>Ce Compartiment est investi à hauteur de 75% minimum en actions des marchés des pays de l'Union européenne, de l'Islande ou de la Norvège et pour le solde, soit 25%, en actions ou autres titres de capital du reste du monde, tous secteurs confondus ou en obligations, bons du Trésor, instruments du marché monétaire, libellés en euro, négociés sur les marchés français et étrangers, offrant le meilleur potentiel d'appréciation, sans contrainte a priori d'allocation par zones géographiques, secteur d'activité ou type de valeurs. Le Compartiment investit dans ces titres directement ou indirectement à travers les OPCVM qu'il détient, sachant que l'investissement dans les OPCVM est limité à 10% des actifs nets du Compartiment.</p> <p>L'exposition nette au marché action ne pourra excéder 50%. Des placements peuvent également être effectués sur les marchés hors de l'Union européenne, de l'Islande ou de la Norvège dans la limite de 25% de l'actif net.</p> <p>La stratégie consiste pour le gérant, en fonction de ses anticipations de marché, à faire varier l'exposition du portefeuille au marché actions afin de surperformer l'indicateur de référence.</p> <p>Afin de limiter les fluctuations de cours liées à l'investissement en actions et d'obtenir une progression régulière de la Valeur nette d'inventaire, le gérant aura recours, le cas échéant, à une politique active de couverture afin de réduire l'exposition aux marchés actions, de telle sorte que le Compartiment présente un profil de risque comparable à celui de son indicateur de référence.</p> <p>Le Compartiment utilisera comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments, notamment des stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Long/Short Equity » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les marchés actions, • « Fixed Income Arbitrage » : cette stratégie offre une exposition acheteuse et vendeuse sur différentes zones géographiques, différents segments de la courbe de taux d'intérêt et/ou différents instruments des marchés de taux, et • « Long/Short Devises » : cette stratégie permet de s'exposer à l'évolution relative de deux ou plusieurs devises. <p>Ces nouveaux moteurs de performance seront mis en œuvre à travers de produits dérivés (au moins partiellement). Le gérant peut également être amené à prendre des positions vendeuses sur les Sous-jacents éligibles au portefeuille. Ces positions sont prises au travers d'instruments financiers à terme, dont les CFD (contract for difference).</p>
Catégories d'actifs et contrats financiers	<p>Le Compartiment est investi au minimum à hauteur de 75% de l'actif net en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote des marchés des pays de l'Union européenne, de l'Islande ou de la Norvège. Le solde peut être investi en actions ou autres titres de capital du reste du monde des marchés, tous secteurs confondus.</p> <p>Le cas échéant, la part investie dans des actions des pays émergents n'excède pas 10% de l'actif net.</p> <p>Ces investissements ont pour objectif la recherche d'opportunités dans des zones où la croissance économique est forte.</p> <p>Le portefeuille est investi de 0% à 25% en instruments du marché monétaire, bons du Trésor, obligations à taux fixe et/ou variable, publiques et/ou privées, indexées sur l'inflation de la zone euro et/ou internationales.</p> <p>Aucune contrainte n'est imposée sur la durée et la répartition entre dette privée et publique des titres choisis.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des obligations dont la notation peut être inférieure à « investment grade », dans la limite de 10% de l'actif net.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des obligations convertibles de la zone euro et/ou internationales.</p> <p>Le Compartiment peut investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment warrants, credit link note, EMTN, bons de souscription, p notes) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser plus de</p>

	<p>10% de l'actif net.</p> <p>Le Compartiment peut investir 10% de son actif net dans des « CoCos Bonds » et subir les risques spécifiques liés aux CoCos Bonds.</p> <p>Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts d'OPCVM et/ou OPC. Il peut avoir recours aux « trackers », supports indiciaires cotés et « exchange traded funds ».</p> <p>Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés tels que les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference) sur un ou plusieurs Sous-jacents à des fins de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. S'agissant des marchés éligibles pour le Compartiment, le gérant investit dans des futures négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) sont les suivants : devises, taux, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité et variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net), indices sur toutes les classes d'actifs suscités (concernant la volatilité et la variance, l'ensemble des instruments dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net) et matières premières (dans la limite de 20% de l'actif net).</p> <p>L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et ils contribuent de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important)* : dérivés actions, dérivés de change, « long/short » et « short only » actions, « fixed income arbitrage » et « short only » de taux, dérivés de volatilité, dérivés sur dividendes, dérivés sur matières premières, dérivés de taux d'intérêt, « long/short » et « short only » devises.</p>
A compter du 25 août 2017, la politique d'investissement, qui a été refondue et modifiée, doit être lue comme suit :	
Objectif d'investissement	Le Compartiment a pour objectif de surperformer son Indicateur de Référence. La recherche de performance se fait au travers d'une gestion active et discrétionnaire sur les marchés principalement actions, mais aussi de taux et de change, fondée sur les anticipations du gérant sur l'évolution de l'environnement économique et des conditions de marché.
Indicateur de Référence	<p>50% indice Euro Stoxx 50 NR (EUR) (Code Bloomberg : SX5T) calculé dividendes nets réinvestis (à partir du 1^{er} janvier 2013) et 50% indice EONIA Capitalization 7 D (Code Bloomberg : EONCAPL7).</p> <p>L'Indicateur de Référence est rebalancé trimestriellement.</p> <p>L'indice Euro Stoxx 50 NR (EUR) est calculé en euros, par Stoxx. L'indice couvre 50 titres de pays situés dans la zone euro. L'indice EONIA Capitalization Index 7D correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro. Il est publié par la Banque centrale européenne et représente le taux sans risque de la zone euro. Il exprime la performance d'un placement au jour le jour dont les intérêts sont réinvestis quotidiennement.</p> <p>Cet indicateur ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement du Compartiment, et peut ne pas être représentatif en permanence du profil de risque supporté par le Compartiment. Cependant il constitue un indicateur auquel l'investisseur pourra comparer a posteriori la performance et le profil de risque du Compartiment, sur son horizon de placement recommandé.</p>
Politique d'investissement	<p>Au moins 50% de l'actif net du Compartiment sont investis dans des valeurs de petites, moyennes et grandes capitalisations des pays de l'Union européenne, de la Suisse, de l'Islande et de la Norvège. L'exposition de l'actif net du Compartiment aux actions sera néanmoins limitée à 50%. Un maximum de 50% de l'actif net du Compartiment peut également être investi en titres de créance ou en instruments du marché monétaire négociés sur les marchés européens ou étrangers, offrant le meilleur potentiel d'appréciation ou dans un souci de réduction des risques.</p> <p>La stratégie d'investissement est mise en œuvre principalement au travers du portefeuille de titres vifs et l'utilisation d'instruments dérivés sur les marchés d'actions, de change, de taux et de crédit dans une moindre mesure, sans contrainte a priori d'allocation par zone géographique, secteur, type ou capitalisation boursière. En plus de ces positions longues, le gérant du portefeuille peut utiliser des positions courtes sur des actifs sous-jacents éligibles au portefeuille (i) si ces actifs sous-jacents sont considérés comme surévalués ou (ii) dans le cadre de stratégies axées sur la valeur relative en associant des positions courtes à des positions longues. Les positions courtes sont mises en œuvre en recourant à des instruments financiers dérivés tels qu'énumérés dans le paragraphe « Dérivés » ci-dessous.</p> <p>La gestion du Compartiment étant flexible et discrétionnaire, l'allocation d'actifs peut différer</p>

* Il est toutefois précisé qu'en fonction des conditions de marché et dans les limites de la politique d'investissement, même les instruments dérivés les moins utilisés peuvent contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. Les gérants ont recours à ces instruments afin de gérer le Compartiment d'une manière efficace et dans l'intérêt des investisseurs.

	<p>sensiblement de celle constituée par son Indicateur de Référence. En effet, le gérant gère dynamiquement son exposition aux différents marchés et classes d'actifs éligibles sur la base de ses anticipations sur l'évolution de leurs couples rendements/risques. La politique d'investissement met en œuvre une répartition des risques au moyen d'une diversification des placements. De la même façon, le portefeuille constitué dans chacune des classes d'actifs, basé sur une analyse financière approfondie, pourra différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels, des pondérations de l'indicateur de référence.</p> <p>La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (actions, change, taux d'intérêt, etc.) et catégories d'OPC (actions, diversifiés, obligataires, monétaires, etc.) se fonde sur une analyse de l'environnement macro-économique mondial, et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.), et peut varier en fonction des anticipations du gérant.</p> <p>Stratégie actions :</p> <p>La stratégie actions est déterminée à la fois par une analyse macro-économique et par une analyse financière détaillée des sociétés dans lesquelles le Compartiment est amené à prendre des participations. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale aux actions du Compartiment. Le Compartiment intervient sur l'ensemble des marchés internationaux, principalement européens. Ces interventions sont déterminées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La sélection de titres qui résulte d'une étude financière approfondie de la société, de rencontres régulières avec le management et d'un suivi rigoureux des évolutions de l'entreprise. Les critères retenus sont en particulier les perspectives de croissance, la qualité des dirigeants, le rendement et la valeur d'actif. • L'allocation de l'exposition actions aux différents secteurs économiques et régions. <p>Stratégie de change :</p> <p>Les choix opérés par le gérant en termes d'exposition au marché de change résultent d'une analyse macroéconomique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaires et budgétaires des différents pays et zones économiques. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale au change du Compartiment. Le Compartiment intervient sur l'ensemble des marchés internationaux, principalement européens.</p> <p>Ces interventions sur le marché du change en fonction des anticipations de l'évolution des différentes devises sont déterminées par l'allocation devises entre les différentes zones géographiques au travers de l'exposition générée par des titres vifs libellés en devise étrangère ou via des instruments dérivés sur change. Le Compartiment est exposé à hauteur maximum de 25% de l'actif net dans des devises autres que celles de l'Espace économique européen.</p> <p>Et de façon secondaire :</p> <p>Stratégie de taux d'intérêt et de crédit :</p> <p>Le Compartiment peut également investir sur des obligations, titres de créances ou instruments du marché monétaire libellés en devise étrangère ou en euro, dans la limite de 50% de l'actif net, à titre de diversification en cas d'anticipation négative sur l'évolution des marchés actions. Le choix des investissements réalisés sur les marchés des taux d'intérêt et du crédit est également basé sur une analyse des politiques monétaires des différentes banques centrales.</p> <p>L'univers d'investissement pour l'ensemble des stratégies inclut les pays émergents dans les limites définies ci-après.</p>
<p>Catégories d'actifs et contrats financiers</p>	<p>Actions</p> <p>Le portefeuille est investi, au travers de titres vifs ou de dérivés, au minimum à 50% en actions des pays de l'Union européenne, de la Suisse, de l'Islande et de la Norvège. Le solde peut être exposé en actions ou autres titres de capital du reste du monde de toutes capitalisations, tous secteurs confondus dont 10% de l'actif net au maximum dans les pays émergents. Ces investissements ont pour objectif la recherche d'opportunités dans des zones où la croissance économique est forte.</p> <p>Titres de créances et instruments du marché monétaire</p> <p>En vue de permettre au gérant une diversification du portefeuille, l'actif du Compartiment peut être investi jusqu'à 50% maximum de l'actif net en instruments du marché monétaire, en titres de créances négociables, et en obligations à taux fixe ou variable, sécurisés (y compris covered), et/ou indexées sur l'inflation de la zone euro et/ou des marchés internationaux dont les émergents. Le Compartiment peut investir dans des titres émis par des émetteurs privés ou publics. Aucune contrainte n'est imposée sur l'allocation entre dette privée et publique, ni sur la maturité et la durée des titres choisis.</p> <p>Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des obligations dont la notation pourra être inférieure à « investment grade » dans la limite de 10% de l'actif net. Le Compartiment peut également investir dans des obligations sans notation : Dans ce dernier cas, la société pourra procéder à sa propre analyse et attribuer une notation interne. Si la notation de l'obligation est analysée comme inférieure à « investment grade », elle est alors soumise aux limites susmentionnées.</p>

	<p>Le gérant peut investir jusqu'à 10% de l'actif net dans des « CoCos Bonds » et subir les risques spécifiques liés à celles-ci.</p> <p>Pour l'ensemble de ces actifs, la Société de Gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution des notations d'agences du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposeront également sur une analyse interne par la Société de Gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des OPC, les fonds d'investissement, les trackers, ou les Exchange Traded Funds (ETF).</p> <p>Dérivés</p> <p>Dans le but de réaliser son objectif de gestion, le Compartiment interviendra en exposition, en valeur relative ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents.</p> <p>Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), le change à terme, les swaps (dont de performance), et les CFD (contract for differences), portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents sur lesquels le gérant peut intervenir.</p> <p>Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le Compartiment aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille (dans le cadre des limites en termes d'actif net du Compartiment pour chaque catégorie, à moins qu'il n'existe une autre restriction) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions • devises • taux d'intérêt • dividendes • volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net • matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net • ETF (instrument financier) <p>L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et ils contribuent de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante, par ordre décroissant, soit du plus important au moins important* : dérivés actions (positions longues, « long/short » et « short only »), dérivés de change (positions longues, « long/short » et « short only »), obligations « fixed income arbitrage » et « short only », dérivés sur la volatilité, dérivés sur dividendes, dérivés sur matières premières, dérivés de taux d'intérêt.</p> <p>Titres intégrant des dérivés</p> <p>Le Compartiment peut investir sur des titres intégrant des dérivés notamment warrants, obligations convertibles, credit linked notes (CLN), EMTN, bons de souscription négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant du portefeuille d'exposer le Compartiment aux mêmes risques que les dérivés tout en respectant les contraintes globales du portefeuille.</p> <p>Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, contrairement aux autres dérivés mentionnés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition du portefeuille à différents moteurs de performance, soit en réduisant les coûts, soit en s'y exposant s'il y a lieu.</p> <p>Le risque lié à ce type d'investissement est limité au montant investi pour leur achat. Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser plus de 10% de l'actif net.</p>
<p>Profil de risque</p>	<p>Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 3 ans.</p> <p>Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit.</p> <p>Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux pays émergents, le risque de crédit, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque lié aux indices de matières premières, le risque de</p>

* Il est toutefois précisé qu'en fonction des conditions de marché et dans les limites de la politique d'investissement, même les instruments dérivés les moins utilisés peuvent contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. Les gérants ont recours à ces instruments afin de gérer le Compartiment d'une manière efficace et dans l'intérêt des investisseurs.

	<p>contrepartie, le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs, le risque de perte en capital.</p> <p>Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés.</p> <p>Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.</p> <p>Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.</p>
Gestionnaire financier	Le Compartiment est géré par la Société de Gestion à travers sa succursale londonienne.
Méthode de détermination du risque global	<p>La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative avec un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu calculé sur base de l'approche par la somme des notionnels est de 200%.</p> <p><u>Effet de levier plus élevé</u> : il sera généralement dû à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître le montant notionnel brut des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important décorrélé du risque réel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.</p>
Profil de l'investisseur	<p>Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 3 ans.</p> <p>Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».</p>
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Catégorie	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
A EUR ACC	EUR	LU1317704051	Capitalisation	Tous	1 Action
E EUR ACC	EUR	LU1317704135	Capitalisation	Tous	1 Action
E USD ACC Hdg	USD hedgée	LU1317704218	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR ACC	EUR	LU0992627298	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0992627371	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F GBP ACC	GBP	LU1317704309	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F GBP ACC Hdg	GBP hedgée	LU0992627454	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992627538	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
<p>* Accessibles (i) aux institutionnels investissant pour compte propre et aux distributeurs ayant signé des conventions d'honoraires spécifiques avec leurs clients, (ii) aux fonds de fonds et aux produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final et appliquent une commission au dit investisseur au niveau du produit.</p> <p>** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas aux entités du groupe Carmignac ni aux OPCVM dont il assure la gestion. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.</p>					
<p>Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP ; les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 100 CHF ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD.</p>					
Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour d'évaluation	La VNI est calculée quotidiennement en CHF, EUR, GBP et USD chaque Jour d'évaluation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).				

Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.
--	--

FRAIS						
	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
Actions	Droit d'entrée	Droit de sortie	Commission de conversion	Frais de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de surperformance ³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,50%*	0,30%	Oui
E	0	0	0	2,25%*	0,30%	Oui
F	0	0	0	0,85%*	0,30%	Oui
1	Provisionnés chaque Jour d'évaluation, payables et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment ; augmentés le cas échéant de la commission de surperformance du Compartiment.					
2	Payables à la Société de Gestion et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de dépositaire, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	<p>Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence décrit ci-après, une provision quotidienne de 10% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indicateur, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 10% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année.</p> <p>L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de surperformance est l'indicateur composé de 50% de l'indice Euro Stoxx 50 NR calculé dividendes nets réinvestis + 50% de l'indice Eonia Capitalization Index 7 D. L'indicateur de référence est rebalancé trimestriellement.</p> <p>En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux Actions rachetées est acquise à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La totalité de la commission de surperformance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de l'exercice.</p>					
*	<p><u>Commissions de distribution :</u></p> <p>Actions A : un montant correspondant à 0,60% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution.</p> <p>Actions E : un montant correspondant à 1,12% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution.</p> <p>Actions F : non applicable.</p>					

CARMIGNAC PORTFOLIO INVESTISSEMENT

Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 15 novembre 2013.
Politique et objectifs d'investissement	<p>Ce Compartiment investit principalement en actions internationales directement ou indirectement à travers les OPCVM qu'il détient, sachant que l'investissement dans les OPCVM est limité à 10% des actifs nets du Compartiment.</p> <p>L'objectif du Compartiment est de surperformer son indicateur de référence : l'indice mondial MSCI des actions internationales MSCI AC World NR (USD) (NDUEACWF) converti en euro pour les Actions EUR et les Actions hedgées, dans la devise de référence de chaque Action pour les Actions non hedgées, sur une durée minimum de placement recommandée supérieure à 5 ans.</p> <p>La politique de gestion se veut active et porte essentiellement sur les actions internationales cotées sur les places financières du monde entier, sans exclure d'autres valeurs mobilières.</p> <p>La stratégie d'investissement se fait sans contrainte a priori d'allocation par zone, secteur, type ou taille de valeurs.</p> <p>Carmignac Portfolio Investissement est exposé en permanence à hauteur de 60% de l'actif net au moins en actions de la zone euro, internationales et des pays émergents.</p> <p>La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs et catégories d'OPCVM (actions, diversifiés, obligataires, monétaires, etc.) se fonde sur une analyse de l'environnement macro-économique mondial, et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.), et peut varier en fonction des anticipations du gérant.</p> <p>La gestion du Compartiment étant active et discrétionnaire, l'allocation d'actifs pourra différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. De la même façon, le portefeuille constitué dans chacune des classes d'actifs sur la base d'une analyse financière approfondie, peut différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels, de devises, de notation ou de maturité, des pondérations de l'indicateur de référence.</p> <p>En particulier la sensibilité globale du portefeuille aux produits et instruments de taux d'intérêt peut différer sensiblement de celle de l'indicateur de référence. La sensibilité étant définie comme la variation en capital du portefeuille (en%) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêt. La sensibilité du portefeuille peut varier entre moins 4 et plus 5.</p> <p>Les choix opérés par le gérant en termes d'exposition au risque de change résulteront d'une analyse macroéconomique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaire et budgétaire des différents pays et zones économiques.</p> <p>Le Compartiment utilisera comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments, notamment des stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Long/Short Equity » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les marchés actions, • « Fixed Income Arbitrage » : cette stratégie offre une exposition acheteuse et vendeuse sur différentes zones géographiques, différents segments de la courbe de taux d'intérêt et/ou différents instruments des marchés de taux, et • « Long/Short Devises » : cette stratégie permet de s'exposer à l'évolution relative de deux ou plusieurs devises. <p>Ces nouveaux moteurs de performance seront mis en œuvre à travers de produits dérivés (au moins partiellement). Le gérant peut également être amené à prendre des positions vendeuses sur les Sous-jacents éligibles au portefeuille. Ces positions sont prises au travers d'instruments financiers à terme, dont les CFD (contract for difference).</p>
Catégories d'actifs et contrats financiers	<p>Le Compartiment est exposé au minimum à 60% de l'actif net en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote, admis à la négociation sur les marchés de la zone euro et/ou internationaux notamment pour une part qui pourra être importante sur les pays émergents.</p> <p>L'investissement de l'actif net du Compartiment peut concerner les petites, moyennes et grandes capitalisations.</p> <p>Le Compartiment peut utiliser en exposition ou en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du Compartiment. Il peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme (futures) et conditionnel (options) sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans le but d'exposer le Compartiment aux devises autres que celles de valorisation ou dans le but de couvrir le Compartiment contre le risque de change. L'exposition nette en devises du Compartiment peut différer de celle de son</p>

	<p>indicateur de référence et/ou de celle du seul portefeuille d'actions et d'obligations.</p> <p>Afin de réaliser son objectif de gestion, l'actif net du Compartiment peut être investi en instruments du marché monétaire, obligations convertibles, bons du Trésor, obligations à taux fixe et/ou variable, publiques et/ou privées indexées sur l'inflation de la zone euro, internationales et des pays émergents.</p> <p>La gestion du Compartiment étant discrétionnaire, la répartition sera sans contrainte a priori.</p> <p>La moyenne pondérée des notations des encours obligataires détenus par le Compartiment au travers des OPCVM ou en direct est au moins « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment peut investir dans des obligations sans notation ou dont la notation peut être inférieure à « investment grade ». Aucune contrainte n'est imposée sur la durée et la répartition entre dette privée et publique des titres choisis.</p> <p>Le Compartiment peut investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment warrants, credit link note, EMTN, bons de souscription) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser plus de 10% de l'actif net.</p> <p>Le Compartiment peut investir 10% de son actif net dans des « CoCos Bonds » et subir les risques spécifiques liés aux CoCos Bonds.</p> <p>Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts d'OPCVM et/ou OPC. Il peut avoir recours aux « trackers », supports indiciaires cotés et « exchange traded funds ». Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés tels que les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference) sur un ou plusieurs Sous-jacents à des fins de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. S'agissant des marchés éligibles pour le Compartiment, le gérant investit dans des futures négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) sont les suivants : devises, taux, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité et variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net), indices sur toutes les classes d'actifs suscités (concernant la volatilité et la variance, l'ensemble des instruments dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net) et matières premières (dans la limite de 20% de l'actif net).</p> <p>L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et ils contribuent de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important)* : dérivés actions, dérivés de change, dérivés de taux d'intérêt, dérivés de volatilité, dérivés sur matières premières, « long/short » et « short only » actions, « fixed income arbitrage » et « short only » de taux, « long/short » et « short only » devises, dérivés sur dividendes.</p>
<p>Profil de risque</p>	<p>Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.</p> <p>Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit.</p> <p>Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux pays émergents, le risque lié aux indices de matières premières, le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de volatilité, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque de contrepartie, le risque de perte en capital, les risques spécifiques liés aux investissements en Chine et le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs.</p> <p>Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés.</p> <p>Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.</p> <p>Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.</p>
<p>Gestionnaire financier</p>	<p>La gestion du Compartiment est majoritairement déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France), et partiellement assurée par la Société de Gestion au travers de sa succursale</p>

* Il est toutefois précisé qu'en fonction des conditions de marché et dans les limites de la politique d'investissement, même les instruments dérivés les moins utilisés peuvent contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. Les gérants ont recours à ces instruments afin de gérer le Compartiment d'une manière efficace et dans l'intérêt des investisseurs.

	londonienne.
Méthode de détermination du risque global	La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative avec un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu calculé sur base de l'approche par la somme des notionnels est de 200%. <u>Effet de levier plus élevé</u> : il sera généralement dû à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître le montant notionnel brut des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important decorrélé du risque réel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Catégorie	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
A EUR ACC	EUR	LU1299311164	Capitalisation	Tous	1 Action
A EUR Y DIS	EUR	LU1299311321	Distribution (annuelle)	Tous	1 Action
A USD ACC Hdg	USD hedgée	LU1299311677	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
A CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU1435245151	Capitalisation	Tous	1 Action
E EUR ACC	EUR	LU1299311834	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
E USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992626308	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR ACC	EUR	LU0992625839	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0992625912	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F GBP ACC	GBP	LU0992626050	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F GBP ACC Hdg	GBP hedgée	LU0992626134	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992626217	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action

* Accessibles (i) aux institutionnels investissant pour compte propre et aux distributeurs ayant signé des conventions d'honoraires spécifiques avec leurs clients, (ii) aux fonds de fonds et aux produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final et appliquent une commission au dit investisseur au niveau du produit.

** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas aux entités du groupe Carmignac ni aux OPCVM dont il assure la gestion. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.

Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP ; les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 100 CHF ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD.

Valeur nette d'inventaire (VNI)	La VNI est calculée quotidiennement en CHF, EUR, GBP et USD chaque Jour d'évaluation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Païement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs

jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS						
	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
Actions	Droit d'entrée	Droit de sortie	Commission de conversion	Frais de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de surperformance ³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,50%*	0,30%	Oui
E	0	0	0	2,25%*	0,30%	Oui
F	0	0	0	0,85%*	0,30%	Oui
1	Provisionnés chaque Jour d'évaluation, payables et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment ; augmentés le cas échéant de la commission de surperformance du Compartiment.					
2	Payables à la Société de Gestion et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de dépositaire, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse 10% de performance sur une base annuelle, une provision quotidienne de 10% de cette surperformance est constituée. En cas de baisse par rapport à cette surperformance, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 10% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux Actions rachetées est acquise à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La totalité de la commission de surperformance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de l'exercice.					
*	<u>Commissions de distribution :</u> Actions A : un montant correspondant à 0,60% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution. Actions E : un montant correspondant à 1,12% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution. Actions F : non applicable.					

CARMIGNAC PORTFOLIO PATRIMOINE	
Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 15 novembre 2013.
Politique et objectifs d'investissement	<p>Ce Compartiment investit principalement en actions et obligations internationales directement ou indirectement à travers les OPCVM qu'il détient, sachant que l'investissement dans les OPCVM est limité à 10% des actifs nets du Compartiment.</p> <p>L'objectif du Compartiment est de surperformer son indicateur de référence composé à 50% de l'indice mondial MSCI des actions internationales MSCI AC World NR (USD) (NDUEACWF), converti en euro pour les Actions EUR et les Actions hedgées, dans la devise de référence de chaque Action pour les Actions non hedgées et à 50% de l'indice mondial obligataire Citigroup WGBI All Maturities Eur (SBWGEU) calculé coupons réinvestis, sur une durée minimum de placement recommandée de 3 ans. L'indicateur de référence est rebalancé trimestriellement.</p> <p>La politique de gestion prend en compte une répartition des risques au moyen d'une diversification des placements.</p> <p>La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs et catégories d'OPC (actions, diversifiés, obligataires, monétaires, etc.) basée sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial, et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.), peut varier en fonction des anticipations du gérant.</p> <p>La gestion du Compartiment étant active et discrétionnaire, l'allocation d'actifs pourra différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. De la même façon, le portefeuille constitué dans chacune des classes d'actifs, basé sur une analyse financière approfondie, pourra différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels ou de notation ou de maturité, des pondérations de l'indicateur de référence.</p> <p>Le choix des actions est déterminé par les études financières, les réunions organisées par les sociétés, les visites à ces mêmes sociétés et les nouvelles au quotidien. Les critères retenus sont selon les cas, en particulier la valeur d'actif, le rendement, la croissance, la qualité des dirigeants.</p> <p>Les choix opérés par le gérant en termes d'exposition au risque de change résulteront d'une analyse macroéconomique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaire et budgétaire des différents pays et zones économiques.</p> <p>Le Compartiment utilisera comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments, notamment des stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Long/Short Equity » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les marchés actions, • « Fixed Income Arbitrage » : cette stratégie offre une exposition acheteuse et vendeuse sur différentes zones géographiques, différents segments de la courbe de taux d'intérêt et/ou différents instruments des marchés de taux, • « Long Short Credit » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les différents compartiments du marché de crédit, et • « Long/Short Devises » : cette stratégie permet de s'exposer à l'évolution relative de deux ou plusieurs devises. <p>Ces nouveaux moteurs de performance seront mis en œuvre à travers de produits dérivés (au moins partiellement). Le gérant peut également être amené à prendre des positions vendeuses sur les Sous-jacents éligibles au portefeuille. Ces positions sont prises au travers d'instruments financiers à terme, dont les CFD (contract for difference).</p>
Catégories d'actifs et contrats financiers	<p>L'actif net du Compartiment est investi de 50% à 100% en instruments du marché monétaire, bons du Trésor, obligations à taux fixe et/ou variable, publiques et/ou privées indexées sur l'inflation de la zone euro, internationales et, sans dépasser 25% de l'actif net, des pays émergents.</p> <p>La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux d'intérêt peut différer sensiblement de celle de l'indicateur de référence. La sensibilité étant définie comme la variation en capital du portefeuille (en%) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêt. Le Compartiment bénéficie d'une plage de sensibilité pouvant varier de -4 à +10.</p> <p>La moyenne pondérée des notations des encours obligataires détenus par le Compartiment au travers des OPCVM ou en direct est au moins « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment peut investir dans des obligations sans notation ou dont la notation peut être inférieure à « investment grade ». Aucune contrainte n'est imposée sur la durée et la répartition entre dette privée et publique des titres choisis.</p>

	<p>Le Compartiment peut investir dans des obligations convertibles de la zone euro et/ou internationales et notamment dans ce dernier cas sur les pays émergents.</p> <p>Le Compartiment est exposé au maximum à 50% de l'actif net en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote, admis à la négociation sur les marchés de la zone euro et/ou internationaux. Le portefeuille peut être exposé en actions des pays émergents (dans ce dernier cas sans dépasser 25% de l'actif net).</p> <p>L'investissement de l'actif net du Compartiment peut concerner les petites, moyennes et grandes capitalisations.</p> <p>Le Compartiment peut utiliser en exposition ou en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du Compartiment. Il peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme (futures) et conditionnel (options) sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans le but d'exposer le Compartiment aux devises autres que celles de valorisation ou dans le but de couvrir le Compartiment contre le risque de change. L'exposition nette en devises du Compartiment peut différer de celle de son indicateur de référence et/ou de celle du seul portefeuille d'actions et d'obligations.</p> <p>Le Compartiment peut investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment warrants, credit link note, EMTN, bons de souscription) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser plus de 10% de l'actif net.</p> <p>Dans la limite de 10% de son actif net, le Compartiment pourra investir dans des instruments de titrisation et notamment dans des Asset Backed Securities (ABS), Residential Mortgage-Backed Securities (RMBS), Commercial Mortgage-Backed Securities (CMBS), Collateralised Loan Obligations (CLO), Credit Linked Notes (CLN), Enhanced Equipment Trust Certificates (EETC).</p> <p>Le Compartiment peut investir 15% de son actif net dans des « CoCos Bonds » et subir les risques spécifiques liés aux CoCos Bonds.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 5% de son actif net dans des « Distressed Securities » et subir les risques spécifiques liés aux Distressed Securities.</p> <p>Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts d'OPCVM et/ou OPC. Il peut avoir recours aux « trackers », supports indiciaires cotés et « exchange traded funds ».</p> <p>Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés tels que les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference) sur un ou plusieurs Sous-jacents à des fins de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. S'agissant des marchés éligibles pour le Compartiment, le gérant investit dans des futures négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Le Compartiment peut participer au marché des dérivés de crédit en concluant des credit default swaps (CDS) en vue de vendre ou d'acheter une protection. Pour de plus amples informations sur les CDS et les risques liés, veuillez vous reporter à la section « Description des risques » du présent prospectus.</p> <p>Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) sont les suivants : devises, taux, crédit, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité et variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net), indices sur toutes les classes d'actifs suscitées (concernant la volatilité et la variance, l'ensemble des instruments dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net) et matières premières (dans la limite de 10% de l'actif net).</p> <p>L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et ils contribuent de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important)* : dérivés actions, dérivés de change, dérivés de taux d'intérêt, dérivés de crédit, dérivés de volatilité, dérivés sur matières premières, « long/short » et « short only » actions, « fixed income arbitrage » et « short only » de taux, « long/short » et « short only » devises, « long/short » et « short only » crédit, dérivés sur dividendes.</p>
<p>Profil de risque</p>	<p>Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 3 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit.</p>

* Il est toutefois précisé qu'en fonction des conditions de marché et dans les limites de la politique d'investissement, même les instruments dérivés les moins utilisés peuvent contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. Les gérants ont recours à ces instruments afin de gérer le Compartiment d'une manière efficace et dans l'intérêt des investisseurs.

	<p>Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux pays émergents, le risque lié aux indices de matières premières, le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de volatilité, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque de contrepartie, le risque de perte en capital, les risques spécifiques liés aux investissements en Chine, le risque lié aux CDS, le risque lié aux ABS/MBS et le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs.</p> <p>Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés.</p> <p>Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.</p> <p>Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.</p>
Gestionnaire financier	La gestion du Compartiment est majoritairement déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France), et partiellement assurée par la Société de Gestion au travers de sa succursale londonienne.
Méthode de détermination du risque global	<p>La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative avec un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu calculé sur base de l'approche par la somme des notionnels est de 200%.</p> <p><u>Effet de levier plus élevé</u> : il sera généralement dû à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître le montant notionnel brut des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important decorrélé du risque réel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.</p>
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 3 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Catégorie	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
Income A EUR ***	EUR	LU1163533422	Distribution (mensuelle)	Tous	1 Action
Income A CHF Hdg***	CHF hedgée	LU1163533695	Distribution (mensuelle)	Tous	1 Action
A EUR ACC	EUR	LU1299305190	Capitalisation	Tous	1 Action
A EUR Y DIS	EUR	LU1299305356	Distribution (annuelle)	Tous	1 Action
A CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU1299305513	Capitalisation	Tous	1 Action
A USD ACC Hdg	USD hedgée	LU1299305786	Capitalisation	Tous	1 Action
E EUR ACC	EUR	LU1299305943	Capitalisation	Tous	1 Action
Income E EUR***	EUR	LU1163533349	Distribution (mensuelle)	Tous	1 Action
E USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992628429	Capitalisation	Tous	1 Action
Income E USD Hdg***	USD hedgée	LU0992628692	Distribution (mensuelle)	Tous	1 Action
F EUR ACC	EUR	LU0992627611	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action

Income F EUR***	EUR	LU1163533778	Distribution (mensuelle)	Investisseurs autorisés*	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0992627702	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F GBP ACC	GBP	LU0992627884	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F GBP ACC Hdg	GBP hedgée	LU0992627967	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
Income F GBP***	GBP	LU1163533851	Distribution (mensuelle)	Investisseurs autorisés*	1 Action
Income F GBP Hdg***	GBP hedgée	LU1163533935	Distribution (mensuelle)	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992628346	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action

* Accessibles (i) aux institutionnels investissant pour compte propre et aux distributeurs ayant signé des conventions d'honoraires spécifiques avec leurs clients, (ii) aux fonds de fonds et aux produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final et appliquent une commission au dit investisseur au niveau du produit.

** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas aux entités du groupe Carmignac ni aux OPCVM dont il assure la gestion. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.

*** Ces Actions ont un objectif de distribution annuel de 5%. Un acompte mensuel est versé aux investisseurs. Si les performances du Compartiment sont insuffisantes, le capital initialement investi pourra être distribué jusqu'à ce qu'un nouvel objectif de distribution soit fixé, la performance non distribuée est capitalisée.

Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP ; les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 100 CHF ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD.

Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour d'évaluation	La VNI est calculée quotidiennement en CHF, EUR, GBP et USD chaque Jour d'évaluation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS

Actions	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
	Droit d'entrée	Droit de sortie	Commission de conversion	Frais de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de surperformance ³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,50%**	0,30%	Oui
E	0*	0	0	2,00%**	0,30%	Oui
F	0	0	0	0,85%**	0,30%	Oui
1	Provisionnés chaque Jour d'évaluation, payables et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment ; augmentés le cas échéant de la commission de surperformance du Compartiment.					
2	Payables à la Société de Gestion et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de dépositaire, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence décrit ci-après, une provision quotidienne de 10% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indicateur, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 10% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de surperformance est l'indicateur composé à 50% de l'indice mondial des actions internationales MSCI AC World NR (USD) et à 50% de l'indice mondial obligataire Citigroup WGBI All Maturities Eur. L'indicateur de référence est rebalancé trimestriellement. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux Actions rachetées est acquise à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La totalité de la commission de surperformance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de l'exercice.					

*	Les distributeurs taiwanais peuvent prélever des frais de souscription à hauteur de 4% maximum.
**	<u>Commissions de distribution :</u> Actions A : un montant correspondant à 0,60% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution. Actions E : un montant correspondant à 1,00% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution. Actions F : non applicable.

CARMIGNAC PORTFOLIO SECURITE	
Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 25 novembre 2013.
Politique et objectifs d'investissement	<p>Ce Compartiment investit principalement en obligations et autres titres de créances libellés en euro directement ou indirectement à travers les OPCVM qu'il détient, sachant que l'investissement dans les OPCVM est limité à 10% des actifs nets du Compartiment.</p> <p>La stratégie vise à surperformer l'indicateur de référence, l'indice Euro MTS 1-3 ans avec une volatilité réduite :</p> <ul style="list-style-type: none"> en exposant le portefeuille au marché des obligations émises par des émetteurs privés et souverains classées « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment se réserve le droit d'investir dans des obligations émises par des émetteurs privés et souverains dites « spéculatives » dans la limite de 10% de l'actif net pour chaque catégorie d'émetteur ; et en faisant varier la sensibilité globale du portefeuille en fonction des anticipations du gérant. <p>L'indice Euro MTS 1-3 ans est calculé coupons réinvestis. Cet indice réplique la performance du marché des obligations d'Etat libellées en euro de maturité de 1 à 3 ans (code Bloomberg EMTXART index). Il regroupe les prix fournis par plus de 250 membres du marché. Ces titres comprennent les obligations d'état de l'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Portugal et l'Espagne et incluent des titres quasi souverains.</p> <p>L'approche de gestion repose essentiellement sur l'analyse par le gérant des écarts de rémunération entre les différentes maturités (courbe), entre les différents pays et entre les différentes qualités de signatures des opérateurs privés ou publics. Le choix des pays émetteurs résultera de l'analyse macroéconomique réalisée par le gérant. Le choix des signatures privées provient des analyses financières et sectorielles réalisées par l'ensemble de l'équipe de gestion. Le choix des maturités résulte des anticipations inflationnistes du gérant et des volontés affichées par les Banques Centrales dans la mise en œuvre de leur politique monétaire.</p> <p>Les critères de sélection des émissions s'articulent donc autour de la connaissance des fondamentaux de la société émettrice et de l'appréciation d'éléments quantitatifs comme le supplément de rémunération par rapport aux emprunts d'Etat.</p>
Catégories d'actifs et contrats financiers	<p>L'actif net du Compartiment est investi principalement en instruments du marché monétaire, bons du Trésor, obligations convertibles, obligations à taux fixe et/ou variable, publiques et/ou privées indexées sur l'inflation des pays de la zone euro et, à titre accessoire, de la zone internationale.</p> <p>La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux d'intérêt peut différer sensiblement de celle de l'indicateur de référence. La sensibilité étant définie comme la variation en capital du portefeuille (en%) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêt. Le Compartiment bénéficie d'une plage de sensibilité pouvant varier de -3 à +4.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des obligations dans une autre devise que l'euro dans la limite de 20% de l'actif net.</p> <p>La moyenne pondérée des notations des encours obligataires détenus par le Compartiment au travers des OPCVM ou en direct est au moins « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des obligations dont la notation peut être inférieure à « investment grade » dans la limite de 10% de l'actif net pour chaque catégorie d'émetteur.</p> <p>Aucune contrainte n'est imposée sur la durée, la sensibilité et la répartition entre dette privée et publique des titres choisis dès l'instant où la sensibilité globale du portefeuille n'excède pas 4.</p> <p>Le Compartiment peut utiliser en exposition ou en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du Compartiment dans la limite de 10% de l'actif net. Il peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme (futures) et conditionnel (options) sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans le but d'exposer le Compartiment aux devises autres que celles de valorisation ou dans le but de couvrir le Compartiment contre le risque de change. L'exposition nette en devises du Compartiment peut différer de celle de son indicateur de référence et/ou de celle du seul portefeuille d'actions et d'obligations.</p> <p>Le Compartiment peut investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment warrants, credit link note, EMTN, bons de souscription, p notes) négociés sur des marchés de la zone euro, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser plus de</p>

	<p>10% de l'actif net.</p> <p>Dans la limite de 10% de son actif net, le Compartiment pourra investir dans des instruments de titrisation et notamment dans des Asset Backed Securities (ABS), Residential Mortgage-Backed Securities (RMBS), Commercial Mortgage-Backed Securities (CMBS), Collateralised Loan Obligations (CLO), Credit Linked Notes (CLN), Enhanced Equipment Trust Certificates (EETC).</p> <p>Le Compartiment peut investir 10% de son actif net dans des « CoCos Bonds » et subir les risques spécifiques liés aux CoCos Bonds.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 4% de son actif net dans des « Distressed Securities » et subir les risques spécifiques liés aux Distressed Securities.</p> <p>Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts d'OPCVM et/ou OPC. Il peut avoir recours aux « trackers », supports indiciels cotés et « exchange traded funds ».</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des futures négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment peut prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à tous secteurs d'activité et zones géographiques au travers des sous-jacents suivants : devises et taux. Le Compartiment a recours également à des dérivés de crédit afin de couvrir ou de s'exposer au risque de crédit en utilisant des dérivés de crédit sur indice, des dérivés de crédit sur un émetteur, des dérivés de crédit sur plusieurs émetteurs. Les opérations sur le marché des dérivés de crédit étant des opérations sur dérivés complexes, elles sont limitées à 10% de l'actif net. La couverture ou l'exposition du portefeuille se fait par l'achat ou la vente d'options (simples, à barrière, binaires) et/ou de contrats à terme ferme (futures/forward) et/ou de swaps (dont de performance). Les instruments dérivés pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion conformément à la politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties.</p> <p>L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et ils contribuent de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important)* : dérivés de taux d'intérêt, dérivés de crédit, dérivés de change.</p>
Profil de risque	<p>Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 2 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit.</p> <p>Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs, le risque de contrepartie, le risque de perte en capital, le risque de change, le risque lié aux ABS/MBS et le risque lié aux CDS.</p> <p>Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés.</p> <p>Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.</p>
Gestionnaire financier	La gestion financière de ce Compartiment a été déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France).
Méthode de détermination du risque global	L'approche par les engagements a été retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée de 2 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).

* Il est toutefois précisé qu'en fonction des conditions de marché et dans les limites de la politique d'investissement, même les instruments dérivés les moins utilisés peuvent contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. Les gérants ont recours à ces instruments afin de gérer le Compartiment d'une manière efficace et dans l'intérêt des investisseurs.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Catégorie	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
A EUR ACC	EUR	LU1299306321	Capitalisation	Tous	1 Action
A EUR Y DIS	EUR	LU1299306677	Distribution (annuelle)	Tous	1 Action
A CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU1299307055	Capitalisation	Tous	1 Action
A USD ACC Hdg	USD hedgée	LU1299306834	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR ACC	EUR	LU0992624949	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU0992625086	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F GBP ACC Hdg	GBP hedgée	LU0992625169	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD ACC Hdg	USD hedgée	LU0992625243	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action

* Accessibles (i) aux institutionnels investissant pour compte propre et aux distributeurs ayant signé des conventions d'honoraires spécifiques avec leurs clients, (ii) aux fonds de fonds et aux produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final et appliquent une commission au dit investisseur au niveau du produit.

** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas aux entités du groupe Carmignac ni aux OPCVM dont il assure la gestion. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.

Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP ; les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 100 CHF ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD.

Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour d'évaluation	La VNI est calculée quotidiennement en CHF, EUR, GBP et USD chaque Jour d'évaluation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS

Actions	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
	Droit d'entrée	Droit de sortie	Commission de conversion	Frais de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de surperformance
A	Max. 1%	0	Max. 1%	Max. 1,00%*	0,20%	Non
F	0	0	0	Max. 0,55%*	0,20%	Non
1	Provisionnés chaque Jour d'évaluation, payables et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment ; augmentés le cas échéant de la commission de surperformance du Compartiment.					
2	Payables à la Société de Gestion et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de dépositaire, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
*	<u>Commissions de distribution :</u> Actions A : un montant correspondant à 0,40% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution. Actions F : non applicable.					

CARMIGNAC PORTFOLIO INVESTISSEMENT LATITUDE	
Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 26 mars 2014.
Politique et objectifs d'investissement	<p>Ce Compartiment investit principalement en actions internationales directement ou indirectement à travers les OPCVM qu'il détient, sachant que l'investissement dans les OPCVM est limité à 10% des actifs nets du Compartiment.</p> <p>L'objectif du Compartiment est de surperformer son indicateur de référence : l'indice mondial MSCI des actions internationales MSCI AC World NR (USD) (NDUEACWF) converti en euro pour les Actions EUR et les Actions hedgées, dans la devise de référence de chaque Action pour les Actions non hedgées, sur une durée minimum de placement recommandée supérieure à 5 ans.</p> <p>La politique de gestion se veut active et porte essentiellement sur les actions internationales cotées sur les places financières du monde entier, sans exclure d'autres valeurs mobilières. La stratégie d'investissement se fait sans contrainte a priori d'allocation par zone, secteur, type ou taille de valeurs.</p> <p>Carmignac Portfolio Investissement Latitude est investi en permanence à hauteur de 60% de l'actif net au moins en actions de la zone euro, internationales et des pays émergents.</p> <p>Le Compartiment est couvert/exposé à tous secteurs d'activités et zones géographiques par le biais d'instruments financiers à terme dont, notamment, les Sous-jacents suivants : les devises, taux, actions. Afin de réaliser son objectif de gestion, le gérant pourra réduire l'exposition action jusqu'à 0% de l'actif net.</p> <p>La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs et catégories d'OPCVM (actions, diversifiés, obligataires, monétaires, etc.) se fonde sur une analyse de l'environnement macro-économique mondial, et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.), et peut varier en fonction des anticipations du gérant.</p> <p>La gestion du Compartiment étant active et discrétionnaire, l'allocation d'actifs pourra différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. De la même façon, le portefeuille constitué dans chacune des classes d'actifs sur la base d'une analyse financière approfondie, peut différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels, de devises, de notation ou de maturité, des pondérations de l'indicateur de référence.</p> <p>En particulier la sensibilité globale du portefeuille aux produits et instruments de taux d'intérêt peut différer sensiblement de celle de l'indicateur de référence. La sensibilité étant définie comme la variation en capital du portefeuille (en%) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêt. La sensibilité du portefeuille peut varier entre moins 4 et plus 5.</p> <p>Les choix opérés par le gérant en termes d'exposition au risque de change résulteront d'une analyse macroéconomique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaire et budgétaire des différents pays et zones économiques.</p> <p>Le Compartiment utilisera comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments, notamment des stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Long/Short Equity » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les marchés actions, • « Fixed Income Arbitrage » : cette stratégie offre une exposition acheteuse et vendeuse sur différentes zones géographiques, différents segments de la courbe de taux d'intérêt et/ou différents instruments des marchés de taux, et • « Long/Short Devises » : cette stratégie permet de s'exposer à l'évolution relative de deux ou plusieurs devises. <p>Ces nouveaux moteurs de performance seront mis en œuvre à travers de produits dérivés (au moins partiellement).</p>
Catégories d'actifs et contrats financiers	<p>Le Compartiment est investi au minimum à 60% de l'actif net en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote, admis à la négociation sur les marchés de la zone euro et/ou internationaux notamment pour une part qui pourra être importante sur les pays émergents.</p> <p>L'investissement de l'actif net du Compartiment peut concerner les petites, moyennes et grandes capitalisations.</p> <p>Le Compartiment peut utiliser en exposition ou en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du Compartiment. Il peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme (futures) et conditionnel (options) sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans le but d'exposer le Compartiment aux devises autres que celles de valorisation ou dans le but de couvrir le Compartiment</p>

	<p>contre le risque de change. L'exposition nette en devises du Compartiment peut différer de celle de son indicateur de référence et/ou de celle du seul portefeuille d'actions et d'obligations.</p> <p>Afin de réaliser son objectif de gestion, l'actif net du Compartiment peut être investi en instruments du marché monétaire, obligations convertibles, bons du Trésor, obligations à taux fixe et/ou variable, publiques et/ou privées indexées sur l'inflation de la zone euro, internationales et des pays émergents.</p> <p>La gestion du Compartiment étant discrétionnaire, la répartition sera sans contrainte a priori.</p> <p>La moyenne pondérée des notations des encours obligataires détenus par le Compartiment au travers des OPCVM ou en direct est au moins « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment peut investir dans des obligations sans notation ou dont la notation peut être inférieure à « investment grade ». Aucune contrainte n'est imposée sur la durée et la répartition entre dette privée et publique des titres choisis.</p> <p>Le Compartiment peut investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment warrants, credit link note, EMTN, bons de souscription) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser plus de 10% de l'actif net.</p> <p>Le Compartiment peut investir 10% de son actif net dans des « CoCos Bonds » et subir les risques spécifiques liés aux CoCos Bonds.</p> <p>Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et/ou d'organismes de placement collectif (OPC). Il peut avoir recours aux « trackers », supports indiciels cotés et « exchange traded funds ».</p> <p>Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés tels que les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference) sur un ou plusieurs sous-jacents à des fins de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. S'agissant des marchés éligibles pour le Compartiment, le gérant investit dans des futures négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) sont les suivants : devises, taux, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité et variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net), indices sur toutes les classes d'actifs suscités (concernant la volatilité et la variance, l'ensemble des instruments dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net) et matières premières (dans la limite de 20% de l'actif net).</p> <p>L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et ils contribuent de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important)* : dérivés actions, dérivés de change, dérivés de taux d'intérêt, dérivés de volatilité, dérivés sur matières premières, « long/short » et « short only » actions, « fixed income arbitrage » et « short only » de taux, « long/short » et « short only » devises, dérivés sur dividendes.</p>
<p>Profil de risque</p>	<p>Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.</p> <p>Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit.</p> <p>Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux pays émergents, le risque lié aux indices de matières premières, le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de volatilité, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque de contrepartie, le risque de perte en capital, les risques spécifiques liés aux investissements en Chine et le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs.</p> <p>Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés.</p> <p>Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.</p> <p>Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui</p>

* Il est toutefois précisé qu'en fonction des conditions de marché et dans les limites de la politique d'investissement, même les instruments dérivés les moins utilisés peuvent contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. Les gérants ont recours à ces instruments afin de gérer le Compartiment d'une manière efficace et dans l'intérêt des investisseurs.

	peut affecter les valeurs d'investissements.
Gestionnaire financier	La gestion financière de ce Compartiment a été déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France).
Méthode de détermination du risque global	La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative avec un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu calculé sur base de l'approche par la somme des notionnels est de 200%. <u>Effet de levier plus élevé</u> : il sera généralement dû à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître le montant notionnel brut des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important décorrélé du risque réel du portefeuille. Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).
-------------------------------	---

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Catégorie	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
A EUR ACC	EUR	LU1046327000	Capitalisation	Tous	1 Action
E EUR ACC	EUR	LU1046327182	Capitalisation	Tous	1 Action
E USD ACC Hdg	USD hedgée	LU1046327265	Capitalisation	Tous	1 Action
F EUR ACC	EUR	LU1046327349	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU1046327422	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action

* Accessibles (i) aux institutionnels investissant pour compte propre et aux distributeurs ayant signé des conventions d'honoraires spécifiques avec leurs clients, (ii) aux fonds de fonds et aux produits packagés qui achètent les Actions directement, ou au nom d'un investisseur final et appliquent une commission au dit investisseur au niveau du produit.

** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas aux entités du groupe Carmignac ni aux OPCVM dont il assure la gestion. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.

Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP ; les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 100 CHF ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD.

Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour d'évaluation	La VNI est calculée quotidiennement en CHF, EUR et USD chaque Jour d'évaluation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS

Actions	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
	Droit d'entrée	Droit de sortie	Commission de conversion	Frais de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de surperformance ³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,50%*	0,30%	Oui
E	0	0	0	2,25%*	0,30%	Oui
F	0	0	0	0,85%*	0,30%	Oui

1	Provisionnés chaque Jour d'évaluation, payables et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment ; augmentés le cas échéant de la commission de surperformance du Compartiment.
2	Payables à la Société de Gestion et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de dépositaire, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.
3	Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse 7% de performance sur une base annuelle, une provision quotidienne de 10% de cette surperformance est constituée. En cas de baisse par rapport à cette surperformance, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 10% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux Actions rachetées est acquise à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La totalité de la commission de surperformance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de l'exercice.
*	<u>Commissions de distribution :</u> Actions A : un montant correspondant à 0,60% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution. Actions E : un montant correspondant à 1,12% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution. Actions F : non applicable.

CARMIGNAC PORTFOLIO CAPITAL CUBE	
Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 2 juin 2014.
Politique et objectifs d'investissement	<p>L'objectif de ce Compartiment est de surperformer l'indicateur de référence Eonia capitalisé (EONCAPL7) sur une base annuelle. La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans. Le Compartiment vise à maintenir une volatilité annuelle ex ante inférieure à 6%.</p> <p>La surperformance sera recherchée à travers la prise de positions acheteuses et/ou vendeuses sur le marché des taux ; le marché de crédit, le marché des devises, le marché action, le marché des indices de matières premières, par l'intermédiaire d'instruments financiers (à terme ou non). Des stratégies sur la volatilité de ces différents marchés pourront aussi être mises en œuvre.</p> <p>La stratégie de gestion mise en place est de type « Absolute Return ». La gestion de ce Compartiment n'est pas une gestion indicielle, l'indicateur présenté est un indicateur de référence. L'indicateur de référence est l'Eonia (Euro Overnight Average). Cet indice est la principale référence du marché monétaire de la zone euro. L'Eonia correspond à la moyenne des taux interbancaires au jour le jour transmis à la Banque Centrale Européenne (BCE) par les banques de référence (57 banques) et pondéré par le volume des opérations traitées. Il est calculé par la BCE sur une base « nombre de jours exacts/360 jours » et publié par la Fédération Bancaire Européenne.</p> <p>L'univers géographique d'investissement du Compartiment inclut les pays dits « émergents » d'Asie, d'Afrique, d'Amérique Latine, du Moyen-Orient et d'Europe de l'Est (Russie comprise), avec la possibilité d'investir au niveau mondial dans sa globalité.</p> <p>La typologie des différentes stratégies utilisées se décompose en :</p> <p>(i) Stratégie d'arbitrage :</p> <p>le portefeuille est construit à partir de positions acheteuses et/ou vendeuses sur le marché des taux, le marché des devises, le marché des indices de matières premières par l'intermédiaire d'instruments financiers (à terme ou non) et sur la volatilité de ces produits.</p> <p>(ii) Stratégie d'investissement de l'actif :</p> <p>l'actif net sera investi en instruments du marché monétaire (titres de créances et obligations) publics ou privés, garantis ou non par un Etat, sans limite géographique ou sectorielle. Le Compartiment investit dans ces titres directement ou indirectement à travers les OPCVM qu'il détient, sachant que dans un but de diversification du portefeuille, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM et/ou OPC.</p> <p>Le Compartiment utilisera comme moteurs de performance des :</p> <ol style="list-style-type: none"> <u>Stratégies directionnelles</u> : positions directionnelles sur les marchés actions, de taux, de crédit, de change et de volatilité <u>Stratégies « Relative Value »</u>, visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments, notamment des stratégies : <ul style="list-style-type: none"> « Long/Short Equity » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les marchés actions, sous la forme de : <ul style="list-style-type: none"> Pair trades : positions acheteuses et vendeuses entre des sociétés du même secteur Sector Trades : positions acheteuses et vendeuses entre différents secteurs Styles trades : positions acheteuses et vendeuses entre différents styles « Fixed Income Arbitrage » : cette stratégie offre une exposition prêteuse et emprunteuse sur différentes zones géographiques, différents segments de la courbe de taux d'intérêt et/ou différents instruments des marchés de taux : <ul style="list-style-type: none"> Pair trades : positions acheteuses et vendeuses entre deux émetteurs du même secteur Sector Trades : positions acheteuses et vendeuses entre différents secteurs Styles trades : positions acheteuses et vendeuses entre différents styles Curve trade : positions acheteuses et vendeuses entre des maturités de taux différentes Interest Rate Trade : positions acheteuses et vendeuses entre différents taux d'intérêt « Long Short Credit » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les différents compartiments du marché de crédit, et « Long/Short Devises » : cette stratégie permet de s'exposer à l'évolution relative de deux ou plusieurs devises <u>Stratégies Momentum</u> : pour bénéficier de tendances actuelles en pariant sur leur future réalisation. Ces stratégies sont mises en place sur les marchés actions, de taux d'intérêt, de crédit, de taux de change et de volatilité

	<p>4. <u>Stratégies Mean Reversion</u> : pour bénéficier du retour à la moyenne de marchés dont la récente performance a différé de la moyenne historique. Ces stratégies sont mises en place sur les marchés actions, de taux d'intérêt, de crédit, de taux de change et de volatilité</p> <p>Ces nouveaux moteurs de performance seront mis en œuvre à travers de produits dérivés (au moins partiellement).</p> <p>Afin de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment pourra également avoir recours à des titres d'Etat indexés et/ou incluant une composante optionnelle (notamment TIPS et Warrants et titres exposant sur des variables économiques telles que l'inflation et la croissance) et/ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres (notamment repo/reverse repo).</p> <p>Afin d'optimiser sa performance, le Gestionnaire financier se réserve la possibilité d'avoir recours au dépôt d'espèces dans une limite restant inférieure à 50% de l'actif. Malgré l'utilisation importante des dérivés, la gestion du Compartiment est effectuée de manière à diminuer les risques en adoptant des positions diversifiées sur toutes les classes d'actifs et secteurs d'activités. Cette diversification se fait dans le respect de la politique d'investissement du Compartiment.</p>
<p>Catégories d'actifs et contrats financiers</p>	<p>La moyenne pondérée des notations des encours obligataires détenus par le Compartiment au travers des OPCVM ou en direct est au moins « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment peut investir dans des obligations sans notation ou dont la notation peut être inférieure à « investment grade ».</p> <p>Dans la limite de 10% de son actif net, le Compartiment pourra investir dans des instruments de titrisation et notamment dans des Asset Backed Securities (ABS), Residential Mortgage-Backed Securities (RMBS), Commercial Mortgage-Backed Securities (CMBS), Collateralised Loan Obligations (CLO), Credit Linked Notes (CLN), Enhanced Equipment Trust Certificates (EETC).</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de son actif net dans des « CoCos Bonds » et subir les risques spécifiques liés aux CoCos Bonds.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 5% de son actif net dans des « Distressed Securities » et subir les risques spécifiques liés aux Distressed Securities.</p> <p>Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés tels que les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference) sur un ou plusieurs Sous-jacents à des fins de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. S'agissant des marchés éligibles pour le Compartiment, le gérant investit dans des futures négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Le Compartiment peut participer au marché des dérivés de crédit en concluant des credit default swaps (CDS) en vue de vendre ou d'acheter une protection. Pour de plus amples informations sur les CDS et les risques liés, veuillez vous reporter à la section « Description des risques » du présent prospectus.</p> <p>Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) sont les suivants : devises, taux, crédit, actions (tous types de capitalisations dans la limite de 20% de l'actif net), ETF, dividendes, volatilité et variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net), indices sur toutes les classes d'actifs suscitées (concernant la volatilité et la variance, l'ensemble des instruments dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net) et matières premières (dans la limite de 20% de l'actif net).</p> <p>L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et ils contribuent de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important)* : dérivés de taux d'intérêt, dérivés de crédit, dérivés de change, dérivés actions, « long/short » et « short only » devises, « long/short » et « short only » crédit, « fixed income arbitrage » et « short only » de taux, « long/short » et « short only » actions, dérivés de volatilité, dérivés sur matières premières, dérivés de dividendes.</p>
<p>Profil de risque</p>	<p>Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 3 ans.</p> <p>Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit.</p> <p>Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de change, le risque actions, le risque de liquidité, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque de volatilité, le risque de contrepartie, le risque de perte en</p>

* Il est toutefois précisé qu'en fonction des conditions de marché et dans les limites de la politique d'investissement, même les instruments dérivés les moins utilisés peuvent contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. Les gérants ont recours à ces instruments afin de gérer le Compartiment d'une manière efficace et dans l'intérêt des investisseurs.

	<p>capital, les risques spécifiques liés aux investissements en Chine, le risque lié aux CDS, le risque lié aux ABS/MBS et le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs.</p> <p>Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés.</p> <p>Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.</p> <p>Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.</p>
Gestionnaire financier	La gestion financière de ce Compartiment a été déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France).
Méthode de détermination du risque global	<p>La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) absolue.</p> <p>Le niveau de levier attendu calculé sur base de l'approche par la somme des notionnels est de 600%.</p> <p>L'effet de levier évalué selon la méthode des sommes des notionnels recommandé par l'ESMA devrait être d'environ 600%. Cet important effet de levier résulte de la gestion du risque de change, de l'utilisation des dérivés de taux d'intérêt et crédit, utilisés à la fois pour la couverture et la gestion de l'exposition à la durée et de l'utilisation des dérivés actions, utilisés à la fois pour la couverture et la gestion de l'exposition action. En particulier, l'utilisation de stratégies d'arbitrage peut générer un levier important pour atteindre le rendement visé. L'utilisation d'options très en dehors de la monnaie, acquises en vue de protéger le portefeuille pour des événements extrêmes par exemple, peut générer un levier élevé pour atteindre l'exposition visée.</p> <p><u>Effet de levier maximum</u> : 1,200%</p>
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite privilégier la diversification de ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée de 3 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».
Performance historique	La performance passée du Compartiment est disponible dans le(s) DICI concerné(s).

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Catégorie	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
A EUR ACC	EUR	LU1299307485	Capitalisation	Tous	1 Action
Income A EUR ***	EUR	LU1122113498	Distribution (mensuelle)	Tous	1 Action
A EUR Y DIS	EUR	LU1299307725	Distribution (annuelle)	Tous	1 Action
A CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU1299307212	Capitalisation	Tous	1 Action
A USD ACC Hdg	USD hedgée	LU1299308020	Capitalisation	Tous	1 Action
E EUR ACC	EUR	LU1048598442	Capitalisation	Tous	1 Action
Income E USD Hdg***	USD hedgée	LU1299308376	Distribution (mensuelle)	Tous	1 Action
F EUR ACC	EUR	LU1048598525	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F CHF ACC Hdg	CHF hedgée	LU1299308533	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
Income F GBP Hdg***	GBP hedgée	LU1122116673	Distribution (mensuelle)	Investisseurs autorisés*	1 Action
F GBP ACC Hdg	GBP hedgée	LU1122119347	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
F USD ACC Hdg	USD hedgée	LU12993308707	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action

* Accessibles (i) aux institutionnels investissant pour compte propre et aux distributeurs ayant signé des conventions d'honoraires spécifiques avec leurs clients, (ii) aux fonds de fonds et aux produits packagés qui achètent les Actions

directement, ou au nom d'un investisseur final et appliquent une commission au dit investisseur au niveau du produit.
**** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas aux entités du groupe Carmignac ni aux OPCVM dont il assure la gestion. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.**
***** Ces Actions ont un objectif de distribution annuel de 2,5%. Un acompte mensuel est versé aux investisseurs. Si les performances du Compartiment sont insuffisantes, le capital initialement investi pourra être distribué jusqu'à ce qu'un nouvel objectif de distribution soit fixé, la performance non distribuée est capitalisée.**

Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR ; les Actions en GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP ; les Actions en CHF sont lancées au prix initial de 100 CHF ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD.

Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour d'évaluation	La VNI est calculée quotidiennement en CHF, EUR, GBP et USD chaque Jour d'évaluation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS						
	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
Actions	Droit d'entrée	Droit de sortie	Commission de conversion	Frais de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de surperformance ³
A	Max. 3%	0	Max. 1%	1,20%*	0,20%	Oui
E	0	0	0	1,60%*	0,20%	Oui
F	0	0	0	0,65%*	0,20%	Oui
1	Provisionnés chaque Jour d'évaluation, payables et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment ; augmentés le cas échéant de la commission de surperformance du Compartiment.					
2	Payables à la Société de Gestion et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de dépositaire, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence décrit ci-après, une provision quotidienne de 10% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indicateur, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 10% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de surperformance est l'indice Eonia capitalisé (EONCAPL7) calculé coupons réinvestis. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux Actions rachetées est acquise à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La totalité de la commission de surperformance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de l'exercice.					
*	<u>Commissions de distribution :</u> Actions A : un montant correspondant à 0,48% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution. Actions E : un montant correspondant à 0,80% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution. Actions F : non applicable.					

CARMIGNAC PORTFOLIO ACTIVE RISK ALLOCATION

Date de lancement	Ce Compartiment a été lancé en date du 16 novembre 2015.
Politique et objectifs d'investissement	<p>L'objectif de gestion du Compartiment est de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance annuelle supérieure à 5% indépendante de l'évolution des marchés par l'investissement en parts de fonds. Les fonds dans lesquels le Compartiment investit sont principalement les Compartiments de la Société et de manière accessoire lorsque l'intérêt des investisseurs l'exige dans d'autres fonds gérés par le groupe Carmignac (ci-après ensemble définis comme les « OPC »). L'allocation des actifs se fait de manière discrétionnaire mais pourra s'appuyer sur un ensemble d'outils quantitatifs utilisés afin de déterminer le bon équilibre entre le risque lié à chaque investissement et la rentabilité attendue.</p> <p>Les investissements dans les autres Compartiments se font conformément aux dispositions prévues à cet effet (voir partie générale 3.1.7 e). Les investissements sont réalisés dans les Catégories d'Actions F. Pour plus d'informations sur les Sous-jacents, veuillez vous référer aux politiques principales des autres Compartiments de la Société, ainsi qu'aux risques qui en découlent.</p> <p>L'utilisation des dérivés fait partie intégrante de la politique d'investissement du Compartiment, ces derniers peuvent être utilisés en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au travers des différentes classes d'actifs, à tous secteurs d'activité et zones géographiques.</p> <p>La performance ne s'apprécie pas en fonction des évolutions d'un indice de référence.</p> <p>Le Compartiment a un objectif de volatilité ex ante inférieur à 10%.</p> <p>La maîtrise des risques liés à l'investissement est au cœur de la construction du portefeuille ainsi que la diversification des positions via l'exploitation de leurs décorrélations mutuelles. L'allocation recherche en permanence une optimisation entre le rendement attendu et le risque associé en fonction des fluctuations de marché.</p> <p>Le niveau d'investissement en parts ou actions des OPC et l'allocation entre les différents actifs dépendront notamment des conditions de marché et des opportunités de diversification du portefeuille et l'intérêt des investisseurs.</p> <p>Les OPC dans lesquels le Compartiment investit pourront être spécialisés dans différents types de marchés, tous secteurs confondus et sans aucune limite géographique. L'univers d'investissement du Compartiment inclut les pays dits « émergents » d'Asie, d'Afrique, d'Amérique Latine, du Moyen-Orient et d'Europe de l'Est (Russie comprise), avec la possibilité d'investir au niveau mondial dans sa globalité.</p> <p>Le Compartiment pourra également investir dans des fonds externes (fonds non gérés par le groupe Carmignac) lorsque l'allocation souhaitée ne peut pas être effectuée exclusivement dans les OPC. L'investissement dans les fonds externes respectera les contraintes du Compartiment, notamment en termes de frais.</p> <p>Les OPC sont sélectionnés par le gérant à l'aide entre autres d'études financières, d'outils quantitatifs, de réunions avec les gestionnaires et les sociétés de gestion (pour les fonds externes). Les critères retenus sont, selon les cas, la valeur d'actif, le rendement, la croissance, la qualité des dirigeants.</p> <p>Le Compartiment utilisera comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments, notamment des stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Long/Short Equity » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les marchés actions, • « Fixed Income Arbitrage » : cette stratégie offre une exposition acheteuse et vendeuse sur différentes zones géographiques, différents segments de la courbe de taux d'intérêt et/ou différents instruments des marchés de taux, • « Long Short Credit » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les différents compartiments du marché de crédit, et • « Long/Short Devises » : cette stratégie permet de s'exposer à l'évolution relative de deux ou plusieurs devises. <p>Ces nouveaux moteurs de performance seront mis en œuvre à travers de produits dérivés (au moins partiellement).</p>
Catégories d'actifs et contrats financiers	Le Compartiment pourra être exposé au maximum à 100% de l'actif net en parts d'OPC actions ou en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote, admis à la négociation sur les marchés de la zone euro et/ou internationaux (marchés émergents inclus). Le placement en parts d'OPC constitue la politique principale du Compartiment.

	<p>Par transparence, l'investissement de l'actif net du Compartiment pourra concerner les petites, moyennes et grandes capitalisations.</p> <p>En vue de permettre au gérant une diversification du portefeuille, le Compartiment peut utiliser en exposition ou en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du Compartiment. Il peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme (futures) et conditionnel (options) sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans le but d'exposer le Compartiment aux devises autres que celles de valorisation ou dans le but de couvrir le Compartiment contre le risque de change. L'exposition nette en devises du Compartiment peut différer de celle de son indicateur de référence et/ou de celle du seul portefeuille d'actions et d'obligations.</p> <p>Afin de réaliser son objectif de gestion, l'actif net du Compartiment peut être investi accessoirement en instruments du marché monétaire, bons du Trésor, obligations convertibles, obligations à taux fixe et/ou variable, publiques et/ou privées indexées sur l'inflation de la zone euro, internationales et des pays émergents.</p> <p>La moyenne pondérée des notations des encours obligataires détenus par le Compartiment au travers des OPCVM ou en direct est au moins « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des obligations sans notation ou dont la notation peut être inférieure à « investment grade ». Aucune contrainte n'est imposée sur la durée et la répartition entre dette privée et publique des titres choisis.</p> <p>Le Compartiment peut investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment warrants, credit link note, EMTN, bons de souscription) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser plus de 10% de l'actif net.</p> <p>Le Compartiment peut investir 10% de son actif net dans des « CoCos Bonds » et subir les risques spécifiques liés aux CoCos Bonds.</p> <p>Le Compartiment peut détenir jusqu'à 100% de son actif en parts d'OPCVM et/ou OPC. Il peut avoir recours aux « trackers », supports indiciels cotés et « exchange traded funds ».</p> <p>Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés tels que les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference) sur un ou plusieurs Sous-jacents à des fins de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. S'agissant des marchés éligibles pour le Compartiment, le gérant investit dans des futures négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) sont les suivants : devises, taux, crédit, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité et variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net), indices sur toutes les classes d'actifs suscitées (concernant la volatilité et la variance, l'ensemble des instruments dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net) et matières premières (dans la limite de 20% de l'actif net).</p> <p>L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et ils contribuent de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important)* : dérivés actions, dérivés de change, dérivés de taux d'intérêt, dérivés de crédit, dérivés de volatilité, dérivés sur matières premières, « long/short » et « short only » actions, « fixed income arbitrage » et « short only » de taux, « long/short » et « short only » devises, « long/short » et « short only » crédit, dérivés sur dividendes.</p>
<p>Profil de risque</p>	<p>Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 3 ans.</p> <p>Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit.</p> <p>Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux pays émergents, le risque lié aux indices de matières premières, le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de volatilité, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque de contrepartie, le risque de perte en capital, les risques spécifiques liés aux investissements en Chine et le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs.</p>

* Il est toutefois précisé qu'en fonction des conditions de marché et dans les limites de la politique d'investissement, même les instruments dérivés les moins utilisés peuvent contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. Les gérants ont recours à ces instruments afin de gérer le Compartiment d'une manière efficace et dans l'intérêt des investisseurs.

	<p>Les risques susmentionnés sont décrits en détail à la section « Description des risques » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés.</p> <p>Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire ; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.</p> <p>Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.</p>
Gestionnaire financier	La Société de Gestion délègue une partie de la gestion du Compartiment à Carmignac Gestion, située à Paris (France).
Méthode de détermination du risque global	<p>La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) absolue. Le niveau de levier attendu calculé sur base de l'approche par la somme des notionnels est de 200%.</p> <p><u>Effet de levier plus élevé</u> : il sera généralement dû à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille, ou au recours à des options très en dehors de la monnaie. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître le montant notionnel brut des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important décorrélé du risque réel du portefeuille.</p> <p>Dans tous les cas, leur utilisation est faite de manière conforme à l'objectif d'investissement et au profil de risque du portefeuille.</p>
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 3 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».
Performance historique	Aucune performance historique n'est actuellement disponible. Dès que la performance passée du Compartiment sera calculée, celle-ci sera mentionnée dans le(s) DICI concerné(s).

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Catégorie	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure
A EUR ACC	EUR	LU1299300803	Capitalisation	Tous	1 Action
X EUR ACC	EUR	LU1299301017	Capitalisation	Investisseurs autorisés*	1 Action
* Accessibilité limitée à certains investisseurs sélectionnés par la Société de Gestion de manière discrétionnaire.					
Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR.					
Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour d'évaluation	La VNI est calculée quotidiennement en EUR chaque Jour d'évaluation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).				
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.				

FRAIS

Actions	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
	Droit d'entrée	Droit de sortie	Commission de conversion	Frais de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de surperformance ³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,30%*	0,10%	Oui
X	0	0	0	0,05%	0,10%	Non
1	Provisionnés chaque Jour d'évaluation, payables et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment ; augmentés le cas échéant de la commission de surperformance du Compartiment. Les frais de gestion prélevés au niveau du Compartiment et de l'OPCVM dans lequel il investit ne dépasseront pas 2,30% maximum de la VNI pour les Actions A et 1,05% pour les Actions X.					
2	Payables à la Société de Gestion et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de dépositaire, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de					

	distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.
3	<p>Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse 5% de performance sur une base annuelle, une provision quotidienne de 10% de cette surperformance est constituée. En cas de baisse par rapport à cette surperformance, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 10% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année.</p> <p>En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux Actions rachetées est acquise à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La totalité de la commission de surperformance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de l'exercice.</p>
*	<p><u>Commissions de distribution :</u></p> <p>Actions A : un montant correspondant à 0,50% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution.</p> <p>Actions X : non applicable.</p>

CARMIGNAC PORTFOLIO UNCONSTRAINED CREDIT	
Date de lancement	Ce Compartiment a été créé en date du 31 juillet 2017.
Objectif d'investissement	L'objectif de gestion du Compartiment est de réaliser une performance annuelle supérieure à celle de son Indicateur de Référence sur une durée minimum de placement de 2 ans.
Indicateur de Référence	<p>75% indice BofA Merrill Lynch Euro Corporate (ER00) et 25% indice BofA Merrill Lynch Euro High Yield (HE00), converti dans la devise de référence de chaque Action pour les Actions hedgées. L'indicateur de référence du Compartiment est calculé coupons réinvestis et est rebalancé mensuellement.</p> <p>Au regard de l'objectif d'investissement du Compartiment, cet Indicateur de Référence ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement, et peut ne pas être représentatif en permanence du profil de risque supporté par le Compartiment. Cependant il constitue un indicateur auquel l'investisseur pourra comparer a posteriori la performance et le profil de risque du Compartiment, sur son horizon de placement recommandé.</p>
Stratégie d'investissement	<p>Afin de surperformer l'Indicateur de Référence, ce Compartiment est principalement investi, directement et/ou indirectement (c'est-à-dire au travers d'OPC coordonnés et non coordonnés, y compris d'OPCVM), dans un large éventail d'instruments de dette privée et d'instruments de titrisation (tels que décrits au point 3.4 de la Partie B du prospectus). Le Compartiment peut également être investi à titre accessoire dans des obligations d'Etat ainsi qu'être exposé à des actions et à des devises dans les limites précisées ci-dessous.</p> <p>Le Compartiment est construit sur la base d'une stratégie de gestion active et libre de contraintes. Les placements sont opérés de manière discrétionnaire, sans restriction en termes de secteurs ou de zones géographiques. A noter cependant que les investissements dans les pays émergents sont limités à 25% de l'actif net du Compartiment.</p> <p>Le Compartiment peut être exposé directement ou indirectement aux marchés actions, dans la limite de 10% de son actif net.</p> <p>La gestion libre de contraintes du Compartiment repose sur une approche macro-économique des marchés internationaux du crédit permettant d'identifier une allocation cible en termes de zones géographiques, de secteurs et de classes d'actifs, associée à une sélection discrétionnaire de tranches de dette privée, d'actions et de véhicules de titrisation.</p> <p>Conformément à cette politique d'investissement, l'équipe de gestion met principalement en place des positions directionnelles et, dans une moindre mesure, recourt à des stratégies « long/short » et/ou « short only » sur l'ensemble des marchés de taux internationaux.</p> <p>Le Compartiment peut utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments, notamment des stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Long/Short Taux d'intérêt » et « Short Only Taux d'intérêt » : cette stratégie offre une exposition acheteuse et vendeuse sur différentes zones géographiques, différents segments de la courbe de taux d'intérêt et/ou différents instruments des marchés de taux, et permet de mettre en œuvre des stratégies directionnelles « short only » en étant en position vendeuse uniquement ; • « Long/Short Crédit » et « Short Only Crédit » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les différents segments du marché de crédit et permet de mettre en œuvre des stratégies directionnelles « short only » en étant en position vendeuse uniquement. <p>Les stratégies « short » seront mises en œuvre à l'aide d'instruments financiers dérivés, issus notamment des catégories détaillées à la section « Catégories d'actifs et contrats financiers ».</p>
Catégories d'actifs et contrats financiers	<p>Titres de créances et instruments du marché monétaire</p> <p>L'actif du Compartiment pourra être investi jusqu'à 100% maximum en obligations privées à taux fixe et/ou variable, en obligations privées indexées sur l'inflation ainsi qu'en instruments du marché monétaire. Le Compartiment peut investir jusqu'à 50% de son actif net dans des titres de notation inférieure à « investment grade »*. Le Compartiment n'est pas autorisé à investir son actif net dans des « Distressed Securities ».</p> <p>Le Compartiment peut détenir une position accessoire en obligations d'Etat indexées sur l'inflation et à taux fixe et/ou variable.</p>

* Une obligation est considérée comme « investment grade » dès lors qu'elle est reconnue comme telle par au moins une des principales agences de notation.

	<p>Le Compartiment peut investir dans des obligations privées sans notation. Les obligations sans notation n'ont été évaluées par aucune agence. La Société de Gestion procède à sa propre analyse de ces titres de créance afin de leur attribuer une notation. Si une notation interne inférieure à « investment grade » est attribuée à un titre de créance à l'issue d'une telle analyse, ledit titre sera alors soumis à la limite susmentionnée.</p> <p>Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10% de son actif net dans des obligations convertibles et jusqu'à 20% de son actif net dans des « CoCos Bonds » (et subir les risques spécifiques liés à de tels investissements, tels que décrits plus en détail au point 25.II de la Partie B du prospectus).</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de son actif net dans des instruments de titrisation, tels qu'énumérés au point 3.4 de la Partie B du prospectus. Les investissements en instruments de titrisation de notation inférieure à « investment grade »* sont autorisés dans la limite de 10% de l'actif net du Compartiment.</p> <p>La sensibilité globale du portefeuille, définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base (en %) des taux d'intérêt, peut varier entre -4 et +10.</p> <p>Actions</p> <p>Le Compartiment peut être investi directement ou indirectement en titres de participation, dans la limite de 10% de son actif net.</p> <p>Devises</p> <p>L'exposition nette à des devises autres que celle de valorisation du Compartiment (y compris les monnaies des pays émergents), obtenue par l'intermédiaire de titres réels ou d'instruments dérivés, est limitée à 10% de l'actif net.</p> <p>OPCVM/OPC</p> <p>Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts d'OPC coordonnés et non coordonnés (y compris d'OPCVM).</p> <p>Dérivés</p> <p>Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés tels que les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward) et les swaps (dont de performance) sur un ou plusieurs Sous-jacents à des fins de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. S'agissant des marchés éligibles pour le Compartiment, le gérant investit dans des futures négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Le Compartiment peut participer au marché des dérivés de crédit en concluant des credit default swaps (CDS) sur indices de crédit, y compris sur iTraxx et CDX, en vue de vendre ou d'acheter une protection. Les placements en dérivés de crédit sont limités à 20% de l'actif net du Compartiment. Pour de plus amples informations sur les CDS et les risques liés, veuillez vous reporter à la section « Description des risques » du présent prospectus.</p> <p>Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) sont les suivants : crédit, taux d'intérêt, devises, actions, dividendes et indices sur toutes les classes d'actifs suscitées.</p> <p>L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et ils pourraient contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important)[†] : dérivés de crédit, dérivés de taux d'intérêt, dérivés de change, dérivés actions et dérivés de dividendes.</p> <p>Les instruments dérivés sont conclus avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion conformément à la politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties.</p>
<p>Profil de risque</p>	<p>Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 2 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit.</p> <p>Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque actions, le risque lié aux pays émergents, le risque de liquidité, le</p>

* Un instrument de titrisation est considéré comme « investment grade » dès lors qu'il est reconnu comme tel par au moins une des principales agences de notation ou, à défaut, qu'il ait été noté comme tel en interne.

† Il est toutefois précisé qu'en fonction des conditions de marché et dans les limites de la politique d'investissement, même les instruments dérivés les moins utilisés peuvent contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. Les gérants ont recours à ces instruments afin de gérer le Compartiment d'une manière efficace et dans l'intérêt des investisseurs.

	<p>risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque de volatilité, le risque de contrepartie, le risque de perte en capital, les risques spécifiques liés aux investissements en Chine, le risque lié aux CDS, le risque de gestion discrétionnaire, le risque lié aux ABS et le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs.</p> <p>Les risques susmentionnés sont décrits en détail aux sections « Description des risques » et « Investissements en République populaire de Chine » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés.</p> <p>Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.</p>
Gestionnaire financier	La gestion financière de ce Compartiment a été déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France).
Méthode de détermination du risque global	<p>La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative avec un portefeuille de référence (l'Indicateur de Référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu calculé sur base de l'approche par la somme des notionnels est de 400%.</p> <p>L'effet de levier évalué selon la méthode des sommes des notionnels recommandé par l'ESMA devrait être d'environ 400%. Cet important effet de levier résulte de la gestion du risque de change, de l'utilisation des dérivés de taux d'intérêt et crédit, utilisés à la fois pour la couverture et la gestion de l'exposition à la duration. En particulier, l'utilisation de stratégies « Relative Value » peut générer un levier important pour atteindre le rendement visé. L'utilisation d'options très en dehors de la monnaie, acquises en vue de protéger le portefeuille pour des événements extrêmes par exemple, peut générer un levier élevé pour atteindre l'exposition visée. Celui-ci pourrait alors également être dû à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître le montant notionnel brut des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important décorrélé du risque réel du portefeuille.</p>
Profil de l'investisseur	<p>Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion active des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 2 ans.</p> <p>Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».</p>
Performance historique	Aucune performance historique n'est actuellement disponible. Dès que la performance passée du Compartiment sera calculée, celle-ci sera mentionnée dans le(s) DICI concerné(s).

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Catégorie	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
A EUR ACC	EUR	LU1623762843	Capitalisation	Carmignac Group*	1 Action
Income A EUR***	EUR	LU1623762926	Distribution (mensuelle)	Carmignac Group*	1 Action
E USD ACC Hdg	USD hedgée	LU1623763064	Capitalisation	Carmignac Group*	1 Action
W EUR ACC	EUR	LU1623763148	Capitalisation	Carmignac Group*	2.000.000 EUR (souscription initiale uniquement)

* Groupe Carmignac ou certains investisseurs sélectionnés par la Société de Gestion de manière discrétionnaire.

** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas aux entités du groupe Carmignac ni aux OPCVM dont il assure la gestion. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.

*** Ces Actions ont un objectif de distribution annuel de 2,5%. Un acompte mensuel est versé aux investisseurs. Si les performances du Compartiment sont insuffisantes, le capital initialement investi pourra être distribué jusqu'à ce qu'un nouvel objectif de distribution soit fixé, la performance non distribuée est capitalisée.

Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD.

Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour d'évaluation	La VNI est calculée quotidiennement en EUR et USD chaque Jour d'évaluation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
--	---

Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.
--	--

FRAIS						
	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
Actions	Droit d'entrée	Droit de sortie	Commission de conversion	Frais de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de surperformance ³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,00%*	0,20%	Oui
E	0	0	0	1,60%*	0,20%	Oui
W	0	0	0	0,60%*	0,20%	Non
1	Provisionnés chaque Jour d'évaluation, payables et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment ; augmentés le cas échéant de la commission de surperformance du Compartiment.					
2	Payables à la Société de Gestion et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de dépositaire, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.					
3	Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'Indicateur de Référence, une provision quotidienne de 10% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indicateur, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 10% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de surperformance est composé à 75% de l'indice BofA Merrill Lynch Euro Corporate (EROO) et à 25% de l'indice BofA Merrill Lynch Euro High Yield (HE00), converti dans la devise de référence de chaque Action pour les Actions non hedgées. L'indicateur de référence du Compartiment est calculé coupons réinvestis et est rebalancé trimestriellement. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux Actions rachetées est acquise à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La totalité de la commission de surperformance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de l'exercice.					
*	<u>Commissions de distribution :</u> Actions A : un montant correspondant à 0,40% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution. Actions E : un montant correspondant à 0,80% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution. Actions F et W : non applicable.					

CARMIGNAC PORTFOLIO UNCONSTRAINED EMERGING MARKETS DEBT	
Date de lancement	Ce Compartiment a été créé en date du 31 juillet 2017.
Objectif d'investissement	L'objectif de gestion du Compartiment est de réaliser une performance supérieure à celle de son Indicateur de Référence, calculé coupons réinvestis, sur une durée minimum de placement de 3 ans.
Indicateur de Référence	Indice JP Morgan GBI – Emerging Markets Global Diversified Composite Unhedged EUR (JGENVUEG). Au regard de l'objectif d'investissement du Compartiment, cet indicateur de référence ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement, et peut ne pas être représentatif en permanence du profil de risque supporté par le Compartiment. Cependant il constitue un indicateur auquel l'investisseur pourra comparer a posteriori la performance et le profil de risque du Compartiment, sur son horizon de placement recommandé.
Stratégie d'investissement	<p>Afin de surperformer l'indicateur de référence, ce Compartiment est principalement investi, directement et/ou indirectement (c'est-à-dire au travers d'OPC coordonnés et non coordonnés, y compris d'OPCVM), dans un large éventail d'instruments de dette des pays émergents. Par conséquent, le Compartiment est investi en obligations privées et souveraines, sans restriction quant aux notations de crédit (y compris titres spéculatifs) et aux devises de libellé des titres. La répartition entre obligations privées et souveraines est opérée de manière discrétionnaire. A des fins de gestion de la trésorerie, le Compartiment peut détenir des positions accessoires en parts ou actions d'autres OPC (y compris d'OPCVM).</p> <p>Dans un univers d'investissement ciblant les pays émergents, le Compartiment est construit sur la base d'une stratégie de gestion active et libre de contraintes en termes de taux d'intérêt, de crédit et de devises. Le Compartiment offre une gestion active qui repose sur une approche macro-économique des marchés des taux d'intérêt et du crédit des pays émergents, permettant d'identifier une allocation cible en termes de zones géographiques, de secteurs et de classes d'actifs, associée à une sélection discrétionnaire des émetteurs, émissions et instruments financiers les mieux adaptés pour refléter les perspectives top-down de l'équipe de gestion.</p> <p>Conformément à la politique d'investissement, l'équipe de gestion met principalement en place des positions directionnelles et, dans une moindre mesure, recourt à des stratégies « long/short » et/ou « short only » sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux.</p> <p>Le Compartiment peut être exposé directement aux instruments de dette des pays émergents à hauteur de 100% de son actif net, y compris, dans la limite de 10% de son actif net, à des titres chinois tels que décrits au point 25.I. de la Partie B du prospectus. Le Compartiment peut détenir des positions accessoires en obligations émises par des émetteurs souverains des pays développés.</p> <p>Le Compartiment peut utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments, notamment des stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Long/Short Taux d'intérêt » et « Short Only Taux d'intérêt » : cette stratégie offre une exposition acheteuse et vendeuse sur différentes zones géographiques, différents segments de la courbe de taux d'intérêt et/ou différents instruments des marchés de taux, et permet de mettre en œuvre des stratégies directionnelles « short only » en étant en position vendeuse uniquement ; • « Long/Short Crédit » et « Short Only Crédit » : cette stratégie offre à la fois une exposition acheteuse et vendeuse sur les différents segments du marché de crédit et permet de mettre en œuvre des stratégies directionnelles « short only » en étant en position vendeuse uniquement ; et • « Long/Short Devises » : cette stratégie permet de s'exposer à l'évolution relative de deux ou plusieurs devises. <p>Ces moteurs de performance seront mis en œuvre au travers de produits dérivés, au moins partiellement.</p>
Catégories d'actifs et contrats financiers	<p>Titres de créances et instruments du marché monétaire</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif net en obligations à taux fixe et/ou variable, publiques et/ou privées, indexées sur l'inflation ainsi qu'en instruments du marché monétaire, quelles que soient les devises de libellé et les notations de crédit (hors « Distressed » et « Defaulted Securities »).</p> <p>Le Compartiment n'est pas autorisé à investir son actif net dans des « Distressed Securities ».</p> <p>Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10% de son actif net dans des obligations convertibles et jusqu'à 10% de son actif net dans des « CoCos Bonds » (et subir les risques spécifiques liés à de tels investissements, tels que décrits plus en détail au point 25.II de la Partie B du prospectus).</p> <p>La sensibilité globale du portefeuille, définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base (en %) des taux d'intérêt, peut varier entre -4 et +10.</p> <p>Actions</p> <p>Le Compartiment peut également détenir des titres de participation à la suite de la conversion en actions</p>

	<p>d'une ou de plusieurs « Cocos Bonds » ou obligations convertibles. Afin de se conformer à la stratégie d'investissement du Compartiment, le gérant sera tenu de vendre ces titres de participation, mais le Compartiment supportera un risque de conversion (tel que décrit au point 25.II de la Partie B du prospectus).</p> <p>OPCVM/OPC Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts d'OPCVM et/ou OPC.</p> <p>Dérivés A des fins de couverture ou d'exposition, ou encore pour mettre en œuvre des stratégies « Long/Short » et « Short-Only », le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés tels que les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward) et les swaps (dont de performance) sur un ou plusieurs sous-jacents. S'agissant des marchés éligibles pour le Compartiment, le gérant investit dans des futures négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>Le Compartiment peut participer au marché des dérivés de crédit en concluant des credit default swaps (CDS) sur indices de crédit, y compris sur indices iTraxx et CDX, et sous-jacents individuels, en vue de vendre ou d'acheter une protection. Les placements en dérivés de crédit sont limités à 50% de l'actif net du Compartiment. Pour de plus amples informations sur les CDS et les risques liés, veuillez vous reporter à la section « Description des risques » du présent prospectus.</p> <p>Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) sont les suivants : devises, taux d'intérêt, crédit, volatilité et variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net) et indices sur toutes les classes d'actifs suscitées (concernant la volatilité et la variance, l'ensemble des instruments dérivés ne peut dépasser 10% de l'actif net). L'utilisation des instruments dérivés fait partie intégrante de la politique principale et ils pourraient contribuer de manière importante à la réalisation de l'Objectif de gestion. La contribution des instruments dérivés à la performance du Compartiment est la suivante (par ordre décroissant, soit du plus important au moins important)* : dérivés de change, dérivés de crédit et dérivés de taux d'intérêt.</p> <p>Les instruments dérivés sont conclus avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion conformément à la politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties.</p>
Profil de risque	<p>Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 3 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit.</p> <p>Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont : le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque lié aux pays émergents, le risque de liquidité, le risque actions, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme, le risque de volatilité, le risque de contrepartie, le risque de perte en capital, les risques spécifiques liés aux investissements en Chine, le risque de gestion discrétionnaire, le risque lié aux CDS et le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs.</p> <p>Les risques susmentionnés sont décrits en détail aux sections « Description des risques » et « Investissements en République populaire de Chine » du présent prospectus ainsi que dans les DICI concernés.</p> <p>Les Actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.</p>
Gestionnaire financier	<p>La gestion financière de ce Compartiment a été déléguée par la Société de Gestion à Carmignac Gestion, située à Paris (France).</p>
Méthode de détermination du risque global	<p>La méthode retenue pour ce Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) relative avec un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du Compartiment sera son portefeuille de référence). Le niveau de levier attendu calculé sur base de l'approche par la somme des notionnels est de 400%.</p> <p>L'effet de levier évalué selon la méthode des sommes des notionnels recommandé par l'ESMA devrait être d'environ 400%. Cet important effet de levier résulte de la gestion du risque de change, de l'utilisation des dérivés de taux d'intérêt et crédit, utilisés à la fois pour la couverture et la gestion de l'exposition à la duration. En particulier, l'utilisation de stratégies « Relative Value » peut générer un levier important pour</p>

* Il est toutefois précisé qu'en fonction des conditions de marché et dans les limites de la politique d'investissement, même les instruments dérivés les moins utilisés peuvent contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif de gestion. Les gérants ont recours à ces instruments afin de gérer le Compartiment d'une manière efficace et dans l'intérêt des investisseurs.

	atteindre le rendement visé. L'utilisation d'options très en dehors de la monnaie, acquises en vue de protéger le portefeuille pour des événements extrêmes par exemple, peut générer un levier élevé pour atteindre l'exposition visée. Celui-ci pourrait alors également être dû à l'accroissement du nombre de positions, lesquelles peuvent toutefois compenser les risques du portefeuille. Par exemple, de nouvelles positions, constituées en vue de compenser des positions existantes, peuvent avoir pour effet d'accroître le montant notionnel brut des contrats en cours et par conséquent créer un effet de levier important décorrélé du risque réel du portefeuille.
Profil de l'investisseur	Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion active des actifs sur une durée de placement recommandée supérieure à 3 ans. Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».
Performance historique	Aucune performance historique n'est actuellement disponible. Dès que la performance passée du Compartiment sera calculée, celle-ci sera mentionnée dans le(s) DICI concerné(s).

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Catégorie	Devise	ISIN	Politique de distribution	Type d'investisseurs	Montant minimum de souscription initiale et ultérieure**
A EUR ACC	EUR	LU1623763221	Capitalisation	Carmignac Group*	1 Action
Income A EUR***	EUR	LU1623763494	Distribution (mensuelle)	Carmignac Group*	1 Action
E USD ACC Hdg	USD hedgée	LU1623763577	Capitalisation	Carmignac Group*	1 Action
W EUR ACC	EUR	LU1623763734	Capitalisation	Carmignac Group*	2.000.000 EUR (souscription initiale uniquement)

* Groupe Carmignac ou certains investisseurs sélectionnés par la Société de Gestion de manière discrétionnaire.
** Le montant minimum de souscription ne s'applique pas aux entités du groupe Carmignac ni aux OPCVM dont il assure la gestion. Le montant minimum s'applique à chaque investisseur final.
*** Ces Actions ont un objectif de distribution annuel de 4,5%. Un acompte mensuel est versé aux investisseurs. Si les performances du Compartiment sont insuffisantes, le capital initialement investi pourra être distribué jusqu'à ce qu'un nouvel objectif de distribution soit fixé, la performance non distribuée est capitalisée.

Les Actions en EUR sont lancées au prix initial de 100 EUR ; les Actions en USD sont lancées au prix initial de 100 USD.

Valeur nette d'inventaire (VNI) Jour d'évaluation	La VNI est calculée quotidiennement en EUR et USD chaque Jour d'évaluation selon le calendrier Euronext Paris, à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France (auquel cas la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant à Paris).
Paiement des souscriptions et des rachats	Le délai entre la date de centralisation des ordres de souscription ou de rachat et la date de règlement de ces ordres par le dépositaire est de 3 jours ouvrables entiers. Si un ou plusieurs jours fériés (jours fériés Euronext et jours fériés légaux français) s'intercalent dans le cycle de règlement, la date de règlement sera décalée. La liste de ces jours est disponible sur simple demande auprès de l'Agent de transfert.

FRAIS

Actions	A payer par les Actionnaires aux distributeurs			A payer par le Compartiment à la Société de Gestion		
	Droit d'entrée	Droit de sortie	Commission de conversion	Frais de gestion ¹	Autres frais ²	Commission de surperformance ³
A	Max. 4%	0	Max. 1%	1,20%*	0,20%	Oui
E	0	0	0	1,60%*	0,20%	Oui
W	0	0	0	0,65%*	0,20%	Non

1	Provisionnés chaque Jour d'évaluation, payables et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment ; augmentés le cas échéant de la commission de surperformance du Compartiment.
2	Payables à la Société de Gestion et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment. Comprennent les frais d'audit, de dépositaire, d'Agent administratif, d'Agent payeur, d'avocats, de hedging, de distribution opérationnels, d'enregistrement, réglementaires, etc.
3	Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'Indicateur de Référence décrit ci-après, une provision quotidienne de 10% de la différence positive entre la variation

	<p>de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 10% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année.</p> <p>L'indicateur de référence servant de base au calcul de la commission de surperformance est l'indice JP Morgan GBI – Emerging Markets Global Diversified Composite Unhedged EUR (JGENVUEG) calculé coupons réinvestis, sur une durée minimum de placement recommandée de 5 ans. Cet indicateur de référence est rebalancé trimestriellement.</p> <p>En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux Actions rachetées est acquise à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La totalité de la commission de surperformance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de l'exercice.</p>
*	<p><u>Commissions de distribution :</u></p> <p>Actions A : un montant correspondant à 0,48% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution.</p> <p>Actions E : un montant correspondant à 0,80% en moyenne est reversé aux distributeurs au titre de la commission annuelle de distribution.</p> <p>Actions W : non applicable.</p>

Partie B :

PARTIE GENERALE

1. DESCRIPTION DE LA SOCIETE

1.1. Général

Les Actionnaires doivent être conscients que tous les investissements impliquent un risque et qu'aucune garantie ne peut être donnée contre les pertes découlant d'un investissement effectué dans un Compartiment, quel qu'il soit. En outre, il ne peut être garanti que l'objectif fixé par la Société, telle que définie ci-après, sera atteint. Aucune assurance ne peut être donnée quant aux résultats futurs ou au « return » futur de la Société, ni par la Société même, ni par un des administrateurs de la Société (les « Administrateurs »), ses représentants autorisés ou le(s) Gestionnaire(s) financier(s). Le présent prospectus est publié en rapport avec une offre publique d'Actions de la Société. Chaque décision de souscription aux Actions doit être prise sur la base des informations contenues dans le présent prospectus et dans le rapport annuel et le(s) rapport(s) semestriel(s) les plus récents de la Société, lesquels sont disponibles au siège social de la Société ou dans les bureaux de ses représentants autorisés.

Le conseil d'administration (le « Conseil d'administration ») de CARMIGNAC PORTFOLIO (la « Société ») assume l'entière responsabilité de l'exactitude des informations contenues dans le présent prospectus et de la gestion de la Société. Le Conseil d'administration est ainsi responsable de la politique d'investissement de la Société, ainsi que de sa définition et de sa mise en œuvre. L'enregistrement de la Société en vertu de la Loi de 2010, telle que définie dans les présentes, n'exige toutefois pas d'une autorité luxembourgeoise quelconque d'approuver ou de désapprouver tant le caractère adéquat ou l'exactitude du présent prospectus que le portefeuille de titres détenu par la Société. Toute déclaration contraire serait interdite et illégale. Il est conseillé aux souscripteurs et acheteurs potentiels d'Actions de la Société de se renseigner en ce qui concerne (i) les conséquences fiscales possibles, (ii) les exigences légales et (iii) toute restriction ou contrôle des changes découlant des lois de leur pays d'origine, de résidence ou de domicile, pouvant avoir une incidence sur la souscription, la détention ou la vente d'Actions de la Société.

La Société est une société d'investissement à capital variable (« SICAV ») de droit luxembourgeois à compartiments multiples. Ses principales caractéristiques sont énumérées ci-après :

- **Type de fonds** : OPCVM régi par la Partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée et complétée par la loi luxembourgeoise du 10 mai 2016 (la « Loi de 2010 ») et placé sous la supervision de l'autorité luxembourgeoise de surveillance des marchés financiers (la « CSSF », Commission de Surveillance du Secteur Financier) ;
- **Date de constitution** : le 30 juin 1999, pour une durée indéterminée ;
- **Statuts de la Société** : publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 2 août 1999 ;
- **Capital de la Société** : toujours égal à l'actif net de l'ensemble de ses Compartiments, représenté par des Actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et libellées en euro (« euro » ou « EUR ») ;
- **Capital minimum (tel que requis par le droit luxembourgeois)** : 1.250.000 EUR ;
- **Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg** : B 70 409.

Toute question concernant la structure générale et la politique suivie par la Société doit être adressée à la Société, à son siège social.

1.2. Informations spécifiques pour les ressortissants des Etats-Unis d'Amérique

La Société, ses Compartiments et ses Actions ne sont pas enregistrés aux Etats-Unis d'Amérique en vertu de la United States Investment Company Act de 1940 ou de la United States Securities Act de 1933, telles que modifiées et complétées.

Dès lors, les Actions de la Société ne peuvent pas être et ne seront pas offertes à la vente, vendues, transférées ou livrées aux Etats-Unis (y compris leurs territoires et possessions) ou à des « Ressortissants des Etats-Unis d'Amérique » au sens de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique, sauf dans le cadre d'opérations qui ne violent pas la législation applicable (par exemple, lorsqu'un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ne réside pas aux Etats-Unis d'Amérique). La Société étant une société d'investissement à capital variable, elle sera traitée comme une « société

d'investissement étrangère passive » (une « PFIC », pour *passive foreign investment company*) aux fins de l'impôt fédéral américain sur le revenu, en vertu de la Réglementation du Trésor américain applicable. La Société ne fournit pas d'informations à ses Actionnaires qui permettraient à une personne soumise à l'impôt américain de désigner la Société comme étant un fonds éligible admissible au titre de l'impôt sur le revenu américain. L'application des règles de « société d'investissement étrangère passive » est complexe et incertaine sur de nombreux points.

Il est fortement conseillé aux personnes américaines soumises à l'impôt de consulter leurs conseillers fiscaux personnels en ce qui concerne les conséquences fiscales d'un investissement dans la Société.

1.3. Structure à Compartiments multiples et Catégories d'Actions

Une masse distincte d'actifs (le « **Compartiment** ») est établie pour chacune des Catégories d'Actions et investie selon l'objectif de placement s'appliquant à la Catégorie d'Actions à laquelle se rapporte le Compartiment concerné. La Société est dotée d'une structure à Compartiments multiples permettant aux Actionnaires et aux investisseurs potentiels de choisir entre un ou plusieurs objectifs de placement en investissant dans un ou plusieurs Compartiments de la Société. Le Conseil d'administration peut décider d'émettre des Actions d'autres catégories correspondant à des Compartiments ayant leurs propres objectifs de placement.

A l'égard de tierces parties, la Société sera considérée comme une seule entité juridique.

Chaque Compartiment sera traité comme une entité juridique séparée, ayant son propre financement, ses propres engagements, ses propres plus-values et moins-values, sa propre évaluation et son propre calcul de la valeur nette d'inventaire (la « **VNI** » ou « **Valeur nette d'inventaire** »), et ses propres frais, sauf accord contraire avec les créanciers. Au sein de chaque Compartiment, le Conseil d'administration aura la faculté de créer différentes Catégories et/ou Sous-Catégories d'Actions (les « **Catégories** » et « **Sous-Catégories** ») qui pourront se distinguer, notamment, par (i) leur politique de distribution (Actions de distribution et/ou de capitalisation), (ii) leur devise d'expression, (iii) les commissions ou charges qui leur sont applicables, (iv) leur politique de commercialisation. Cette information devra être insérée dans le prospectus et communiquée aux Actionnaires et aux investisseurs potentiels.

La Société émet, au choix du Conseil d'administration, des Actions de capitalisation et/ou de distribution dans chaque Compartiment. S'agissant des Compartiments pour lesquels ce choix existe, toute Action pourra être émise, au choix de l'Actionnaire, soit comme Action de distribution (une « **Action DIS** » ou « **Action de distribution** »), soit comme Action de capitalisation (une « **Action ACC** » ou « **Action de capitalisation** ») et sous forme nominative uniquement.

Les Actions des différents Compartiments peuvent normalement être émises, rachetées et converties chaque Jour d'évaluation à un prix calculé sur la base de la Valeur nette d'inventaire par Action de la catégorie concernée dans le Compartiment concerné à ce Jour d'évaluation, ainsi qu'il est mentionné dans les Statuts, en y ajoutant tous les frais et charges applicables, tel que prévu dans la Partie A : « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du présent prospectus.

Sous réserve des dispositions ci-après définies, les Actionnaires peuvent convertir tout ou partie de leurs Actions d'un certain Compartiment en Actions d'un autre Compartiment et des Actions d'une Catégorie en Actions d'une autre Catégorie soit dans le même Compartiment soit dans un Compartiment différent.

2. OBJECTIF ET COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

L'objectif de la Société est de procurer à ses Actionnaires un rendement global aussi élevé que possible et de leur faire bénéficier d'une gestion professionnelle. La Société fournira à ses Actionnaires une possibilité de placement dans des portefeuilles de valeurs mobilières diversifiés à l'échelle internationale afin de réaliser une plus-value du capital, sans négliger les aspects revenus immédiats des portefeuilles. L'Actionnaire a la faculté de choisir, en fonction de ses besoins ou de ses propres perspectives d'évolution des marchés, le niveau des investissements qu'il souhaite réaliser dans l'un ou l'autre Compartiment de la Société.

La Société ne garantit pas que l'objectif visé puisse être atteint dans la mesure où cela est fonction de l'évolution positive ou négative des marchés. En conséquence, la Valeur nette d'inventaire peut aussi bien diminuer qu'augmenter. La Société ne peut en conséquence garantir la pleine réalisation de son objectif.

Les objectifs et politiques d'investissement de chaque Compartiment sont déterminés par le Conseil d'administration conformément aux Statuts et à la Loi de 2010, et ils respecteront les contraintes définies à la section « Investissements et restrictions d'investissement » du présent prospectus.

Si nécessaire, chaque Compartiment peut détenir, accessoirement et temporairement, des liquidités, y compris des instruments typiques du marché monétaire qui sont négociés régulièrement et dont l'échéance résiduelle n'excède pas 12 mois ainsi que des dépôts à terme.

Dans les limites prévues à la section 3 ci-dessous, la Société est autorisée à recourir à :

- des techniques et des instruments qui ont pour objet les valeurs mobilières, à condition que le recours à ces techniques et instruments soit fait en vue d'une bonne gestion du portefeuille ;
- des techniques et des instruments destinés à couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de change dans le cadre de la gestion de son patrimoine ;
- des techniques et des instruments visant à limiter et/ou exposer le portefeuille aux risques liés à ses investissements et optimiser les rendements.

La diversité des avoirs de la Société assure une limitation des risques inhérents à tout investissement, sans toutefois les exclure totalement.

3. ACTIFS ELIGIBLES ET RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT

La Société est tenue de respecter les dispositions et restrictions suivantes pour chacun des Compartiments :

3.1. Etablissement et restrictions de la politique d'investissement

3.1.1. En dehors des exceptions mentionnées ci-après, les investissements de la Société seront constitués exclusivement :

a) de valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé tel que reconnu par l'Etat membre d'origine et inscrit sur la liste des marchés réglementés publiée dans le Journal Officiel de l'Union européenne ou sur son site Internet officiel (« marché réglementé ») ;

b) de valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un Etat membre de l'Union européenne, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ;

c) de valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat qui ne fait pas partie de l'Union européenne ou négociés sur un autre marché d'un Etat qui ne fait pas partie de l'Union européenne, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, d'un des pays d'Europe, d'Afrique, d'Asie, d'Océanie, et des Amériques ;

d) de valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que :

- les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, d'un des pays d'Europe, d'Afrique, d'Asie, d'Océanie, et des Amériques, sera introduite ;
- l'admission est obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission ;

e) de parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et/ou d'organismes de placement collectif (OPC) de type ouvert. Ces organismes doivent remplir les conditions prévues par la Directive 2009/65/CE du 13 juillet 2009 et leur siège social doit se situer dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un Etat tiers, à condition que :

- ces autres OPC soient agréés conformément à une législation prévoyant que ces organismes sont soumis à une surveillance que la CSSF considère comme équivalente à celle prévue par la législation communautaire et que la coopération entre les autorités soit suffisamment garantie ;
- le niveau de protection garanti aux porteurs de parts de ces autres OPC soit équivalent à celui prévu pour les porteurs de parts d'un OPCVM et, en particulier, que les règles relatives à la division des actifs, aux emprunts, aux prêts, aux ventes à découvert de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire soient équivalentes aux exigences de la Directive 2009/65/CE ;
- les activités de ces autres OPC fassent l'objet de rapports semestriels et annuels permettant une évaluation de l'actif et du passif, des bénéfices et des opérations de la période considérée ;
- la proportion des actifs de ces OPCVM ou autres OPC dont l'acquisition est envisagée, qui, conformément à leurs documents constitutifs, peut être investie globalement dans des parts d'autres OPCVM et/ou OPC, ne dépasse pas 10% ;

f) d'actions émises par un ou plusieurs autres Compartiments de la Société ou d'actions ou parts d'un OPCVM maître conformément aux dispositions de la Loi de 2010 ;

g) de dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à douze mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège statutaire dans un

Etat membre de l'Union européenne ou, si le siège statutaire de l'établissement de crédit est situé dans un pays tiers, qu'il soit soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire ;

h) d'instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé du type visé aux points a) b) et c) ci-dessus et/ou d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré (« instruments dérivés de gré à gré »), à condition que :

- le sous-jacent consiste en instruments relevant du présent paragraphe, en indices financiers, en taux d'intérêt, en taux de change ou en devises, dans lesquels la Société peut effectuer des placements conformément à ses objectifs d'investissement ;
- les contreparties aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré sont des établissements soumis à une surveillance prudentielle et appartenant aux catégories agréées par la CSSF ; et
- les instruments dérivés de gré à gré fassent l'objet d'une évaluation fiable et vérifiable sur une base journalière et puissent, à l'initiative de la Société, être vendus, liquidés ou clôturés par une transaction symétrique, à tout moment et à leur juste valeur ;
- ces transactions ne conduisent en aucun cas la Société à s'écarter de ses objectifs d'investissement.

Les instruments financiers dérivés sont conclus avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément des nouvelles contreparties.

i) d'instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un marché réglementé et visés à l'article 1 de la Loi de 2010, pour autant que l'émission ou l'émetteur de ces instruments soient soumis eux-mêmes à une réglementation visant à protéger les investisseurs et leur épargne et que ces instruments soient :

- émis ou garantis par une administration centrale, régionale ou locale, par une banque centrale d'un Etat membre, par la Banque Centrale Européenne, par l'Union européenne ou par la Banque Européenne d'Investissement, par un Etat tiers ou, dans le cas d'un Etat fédéral, par un des membres composant la fédération, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs Etats membres ; ou
- émis par une entreprise dont des titres sont négociés sur les marchés réglementés visés aux points a) b) ou c) ci-dessus ; ou
- émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle selon les critères définis par le droit communautaire, ou par un établissement qui est soumis et qui se conforme à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme au moins aussi strictes que celles prévues par la législation communautaire ; ou
- émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par la CSSF pour autant que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs qui soient équivalentes à celles prévues aux premier, second ou troisième sous-paragraphe ci-dessus, et que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent au moins à dix millions d'euros (10.000.000 EUR) et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la quatrième directive 78/660/CEE, soit une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés incluant une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du groupe ou soit une entité qui se consacre au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de financement bancaire.

3.1.2. Toutefois,

a) la Société peut investir jusqu'à 10% des actifs nets de chaque Compartiment dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire autres que ceux visés au point 3.1.1. ;

b) la Société peut acquérir les biens meubles et immeubles indispensables à l'exercice direct de son activité ;

c) dans la réalisation de ses investissements, la Société n'est pas autorisée, au sein d'un quelconque Compartiment, à acquérir des métaux précieux ni des certificats représentatifs de ceux-ci ;

3.1.3. Un Compartiment peut détenir, à titre accessoire, des liquidités.

3.1.4.

a) Un Compartiment ne peut investir plus de 10% de son actif net dans des valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire émis par une même entité. Un Compartiment ne peut investir plus de 20% de son actif net dans des dépôts placés auprès d'une même entité. Le risque de contrepartie d'un Compartiment dans une transaction sur instruments dérivés de gré à gré ne peut excéder 10% de ses actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit visés au point 3.1.1. g) ci-dessus, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

b) La valeur totale des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire détenus par un Compartiment auprès des émetteurs dans chacun desquels il investit plus de 5% de ses actifs nets ne peut dépasser 40% de la valeur de ses actifs nets. Cette limite ne s'applique pas aux dépôts auprès d'établissements financiers faisant l'objet

d'une surveillance prudentielle ni aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré avec ces établissements. Nonobstant les limites individuelles fixées au paragraphe a), aucun Compartiment ne peut investir plus de 20% de son actif net dans une combinaison :

- de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis par une même entité ;
- de dépôts auprès d'un même établissement, et/ou de risques résultant de transactions sur instruments dérivés de gré à gré ;
- de transactions avec un même établissement.

c) La limite de 10% prévue au paragraphe a) peut être portée jusqu'à un maximum de 35% si les valeurs mobilières ou les instruments du marché monétaire sont émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat tiers ou par des organismes publics internationaux dont un ou plusieurs Etats membres font partie.

d) La limite de 10% prévue au paragraphe a) peut être portée jusqu'à un maximum de 25% pour certaines obligations lorsque celles-ci sont émises par un établissement de crédit qui a son siège statutaire dans un Etat membre de l'Union Européenne et qui est légalement soumis à une surveillance spéciale des autorités publiques destinée à protéger les détenteurs de ces obligations. En particulier, les sommes découlant de l'émission de ces obligations doivent être investies, conformément à la législation, dans des actifs qui, durant toute la période de validité des obligations, peuvent couvrir les créances résultant des obligations et qui, en cas de faillite de l'émetteur, seraient utilisés en priorité pour le remboursement du principal et le paiement des intérêts courus.

Lorsqu'un Compartiment investit plus de 5% de ses actifs nets dans les obligations mentionnées au présent paragraphe et émises par un même émetteur, la valeur totale de ces investissements ne peut dépasser 80% de la valeur des actifs nets dudit Compartiment.

e) Les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire visés aux paragraphes c) et d) ne sont pas pris en compte pour le calcul de la limite de 40% mentionnée ci-dessus au paragraphe b).

Les limites mentionnées aux précédents paragraphes a), b), c) et d) ne peuvent être combinées ; par conséquent, les investissements dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis par une même entité, dans des dépôts ou des instruments dérivés effectués avec cette entité conformément aux précédents paragraphes a), b), c) et d), ne pourront pas dépasser 35% de l'actif net d'un Compartiment donné.

Les sociétés qui sont regroupées aux fins de la consolidation des comptes, au sens de la Directive 83/349/CEE ou conformément aux règles comptables internationales reconnues, sont considérées comme une seule entité pour le calcul des limites prévues aux points 3.1.4 a) à 3.1.4 e).

Un même Compartiment peut investir cumulativement jusqu'à 20% de ses actifs dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire auprès d'un même groupe.

3.1.5. La Société est autorisée à investir, selon le principe de répartition des risques, jusqu'à 100% des actifs nets d'un ou de plusieurs Compartiments dans différentes émissions de valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat membre de l'OCDE ou par des organismes publics internationaux dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne, à condition que ce ou ces Compartiments détiennent des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission n'excèdent 30% du montant total des actifs de ce ou ces Compartiment(s).

3.1.6. La Société veille à ce que le risque global lié aux instruments financiers dérivés n'excède pas l'actif net total du portefeuille de chaque Compartiment.

Les risques sont calculés en tenant compte de la valeur courante des actifs sous-jacents, du risque de contrepartie, des prévisions de marché et du temps disponible pour liquider les positions. Ces dispositions s'appliquent également aux paragraphes suivants.

La Société peut, dans le cadre de sa politique d'investissement et dans les limites fixées au point 3.1.1 g), investir dans des instruments financiers dérivés pour autant que, globalement, les risques auxquels sont exposés les actifs sous-jacents n'excèdent pas les limites d'investissement fixées au point 3.1.4. Lorsqu'un Compartiment investit dans des instruments financiers dérivés fondés sur un indice, il n'est pas obligatoire de combiner ces investissements aux fins des limites établies au point 3.1.4.

3.1.7. Les dispositions suivantes s'appliquent aux investissements dans d'autres OPCVM ou OPC :

a) Un Compartiment peut acquérir les parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC visés au point 3.1.1. e) à condition de ne pas investir plus de 20% de ses actifs nets dans un même OPCVM ou autre OPC. Aux fins de l'application de la présente limite, chaque Compartiment d'un OPC à compartiments multiples, au sens de l'article 181 de la Loi de

2010, sera considéré comme un émetteur distinct, à condition que le principe de ségrégation des engagements des différents compartiments à l'égard des tiers soit assuré.

b) Les investissements dans des parts d'OPC autres que des OPCVM ne peuvent dépasser, au total, 30% de l'actif net du Compartiment. Dans la mesure où cet OPCVM ou OPC est une entité juridique à compartiments multiples où les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et de ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment, chaque Compartiment est à considérer comme un émetteur distinct pour l'application des règles de répartition des risques ci-dessus.

Lorsqu'un Compartiment a acquis des parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC, les actifs de ces OPCVM ou autres OPC ne sont pas combinés aux fins des limites prévues au point 3.1.4.

c) Lorsqu'un Compartiment investit dans les parts d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC qui sont gérés, de façon directe ou par délégation, par la même société de gestion ou par toute autre société à laquelle la société de gestion est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte, ladite société de gestion ou l'autre société ne peut facturer de droits de souscription ou de remboursement pour l'investissement du Compartiment dans les parts de ces autres OPCVM et/ou OPC.

Un Compartiment qui investit une part importante de ses actifs dans d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC indique dans son prospectus le niveau maximal des commissions de gestion qui peuvent être facturées à la fois au Compartiment lui-même et aux autres OPCVM et/ou aux autres OPC dans lesquels il entend investir. Il indique dans son rapport annuel le pourcentage maximal des frais de gestion supportés tant par le Compartiment que par les OPCVM et/ou autres OPC dans lesquels il investit.

d) La Société ne peut investir plus de 20% des actifs nets de chaque Compartiment dans des parts d'un même OPCVM ou autre OPC de type ouvert, tels que définis au point 3.1.7. ci-dessus, sauf lorsqu'un Compartiment de la Société investit dans des actions ou parts d'un OPCVM maître au sens de la Loi de 2010.

Un Compartiment agissant en qualité d'OPCVM nourricier doit investir au moins 85% de ses actifs dans des actions ou parts de son OPCVM maître, ce dernier ne pouvant être lui-même un OPCVM nourricier ni détenir des actions ou parts d'un OPCVM nourricier.

Un Compartiment agissant en qualité d'OPCVM nourricier peut investir jusqu'à 15% de ses actifs dans un ou plusieurs des éléments suivants :

- (i) des liquidités à titre accessoire conformément à l'article 41, paragraphe (2), second alinéa de la Loi de 2010 ;
- (ii) des instruments financiers dérivés, qui peuvent être utilisés uniquement à des fins de couverture, conformément à l'article 41, paragraphe (1), point g), et à l'article 42, paragraphes (2) et (3) de la Loi de 2010 ;
- (iii) les biens meubles et immeubles indispensables à l'exercice direct de l'activité de la Société.

e) Un Compartiment de la Société peut souscrire, acquérir et/ou détenir des actions émises ou à émettre par un ou plusieurs autres Compartiments de la Société, sous réserve que :

- (i) le Compartiment cible n'investisse pas à son tour dans le Compartiment qui est investi dans ce Compartiment cible ; et
- (ii) la proportion d'actifs que les Compartiments cibles dont l'acquisition est envisagée peuvent investir globalement dans des Actions d'autres Compartiments cibles de la Société ne dépasse pas 10% ; et
- (iii) les droits de vote attachés aux Actions concernées soient suspendus aussi longtemps qu'elles sont détenues par le Compartiment en question et sans préjudice d'un traitement approprié dans la comptabilité et les rapports périodiques ; et
- (iv) en toutes circonstances, aussi longtemps que ces actions seront détenues par la Société, leur valeur ne sera pas prise en compte pour le calcul de l'actif net de la Société aux fins de vérification du seuil minimum des actifs nets imposé par la Loi ; et
- (v) les commissions de gestion, de souscription/vente ou de rachat ne donnent pas lieu à une double facturation au niveau du Compartiment ayant investi dans le compartiment cible et de ce compartiment cible.

3.1.8. Dans le cadre de ses investissements, la Société n'est pas autorisée, pour l'ensemble des Compartiments, à :

- a) acquérir des actions assorties du droit de vote lui permettant d'exercer une influence notable sur la gestion d'un émetteur ;
- b) acquérir plus de :
 - (i) 10% d'actions sans droit de vote d'un même émetteur ;

- (ii) 10% de titres de créance d'un même émetteur ;
- (iii) 25% des parts d'un même OPCVM et/ou autre OPC ;
- (iv) 10% d'instruments du marché monétaire émis par un même émetteur.

Les limites ci-dessus prévues aux points (ii), (iii) et (iv) peuvent ne pas être respectées au moment de l'acquisition si, à ce moment-là, le montant brut des titres de créance ou des instruments du marché monétaire, ou le montant net des titres émis, ne peut être calculé.

c) Les paragraphes a) et b) ci-dessus ne s'appliquent pas en ce qui concerne :

les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne ou par ses collectivités publiques territoriales ;

- les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat qui ne fait pas partie de l'Union Européenne ;
- les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire émis par un organisme public international dont un ou plusieurs Etats membres de l'Union européenne font partie ;
- les actions détenues par un Compartiment dans le capital d'une société constituée dans un Etat tiers à l'Union Européenne investissant ses actifs essentiellement en titres d'émetteurs ayant leur siège statutaire dans cet Etat lorsque, en vertu de la législation de celui-ci, une telle participation constitue pour le Compartiment la seule possibilité d'investir en titres d'émetteurs de cet Etat. Cette dérogation n'est cependant applicable qu'à la condition que la société de l'Etat tiers à l'Union Européenne respecte dans sa politique d'investissement les limites établies précédemment aux points 3.1.4. et 3.1.6. et au point 3.1.7 paragraphes a) et b). En cas de dépassement des limites prévues aux points 3.1.4. et 3.1.6., le point 3.1.8. ci-après exposé s'applique mutatis mutandis ;
- les actions détenues par une ou plusieurs sociétés d'investissement dans le capital des sociétés filiales exerçant au profit exclusif de celles-ci des activités de gestion, de conseil, de vente ou de commercialisation dans le pays où la filiale est située en ce qui concerne le rachat de parts à la demande des porteurs.

3.1.9. La Société n'est pas tenue de respecter pour chaque Compartiment :

- a) les limites précédentes en cas d'exercice de droits de souscription qui sont attachés à des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire faisant partie de ses actifs nets ;
- b) les points 3.1.4., 3.1.5. et 3.1.6. pendant une période de six mois suivant la date de son agrément, à condition qu'elle veille au respect du principe de la répartition des risques.

Si un dépassement des limites visées au présent paragraphe intervient indépendamment de la volonté de la Société ou à la suite de l'exercice des droits de souscription, celle-ci doit, dans ses opérations de vente, avoir pour objectif prioritaire de régulariser cette situation en tenant compte de l'intérêt des Actionnaires.

3.1.10. La Société ne peut emprunter pour aucun de ses Compartiments, à l'exception :

- a) d'acquisition de devises par le truchement de prêts croisés en devises (back-to-back loans) ;
- b) d'emprunts jusqu'à concurrence de 10% des actifs nets d'un ou de plusieurs Compartiments, pour autant qu'il s'agisse d'emprunts temporaires ;
- c) d'emprunts à concurrence de maximum 10% des actifs nets, pour autant qu'il s'agisse d'emprunts devant permettre l'acquisition de biens immobiliers indispensables à l'exercice direct de ses activités ; dans ce cas, ces emprunts et ceux visés au point b) du présent paragraphe ne peuvent, en tout état de cause, dépasser conjointement 15% des actifs nets de chaque Compartiment concerné.

3.1.11. La Société ne peut octroyer de crédit ou se porter garante pour le compte de tiers. Néanmoins, cette restriction ne fait pas obstacle à l'acquisition par la Société de valeurs mobilières, d'instruments du marché monétaire ou d'autres instruments financiers non entièrement libérés, décrits au point 3.1.1. e), h) et i).

3.1.12. La Société ne peut conclure des contrats de prise ferme directe ou indirecte de valeurs mobilières, d'instruments du marché monétaire et d'autres titres de créance.

3.1.13. La Société ne peut effectuer de ventes à découvert sur les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire ou autres instruments financiers décrits au point 3.1.1. e), h) et i).

3.2. Utilisation de techniques et instruments qui ont pour objet des valeurs mobilières

En vue (i) d'une gestion efficace de portefeuille, (ii) de la création de capital ou de revenus supplémentaires pour la Société et/ou (iii) de la protection de ses actifs et engagements, chaque Compartiment aura recours aux techniques et instruments qui ont pour objet des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire, tels que : (a) des opérations de prêt et emprunts sur titres ; (b) des opérations à réméré ; et (c) des opérations de prise/mise en pension. Lorsque ces opérations concernent l'utilisation d'instruments dérivés, les conditions et limites fixées dans la présente section 3. doivent être respectées.

En aucun cas le recours à des transactions portant sur des instruments dérivés ou autres techniques de gestion efficace de portefeuille ne doit conduire la Société à s'écarter des objectifs d'investissement exposés dans le présent prospectus, ni à ajouter des risques supplémentaires majeurs par rapport à la procédure de gestion des risques décrite à la section 3.5. ci-après.

En vue de réduire l'exposition au risque de contrepartie résultant de transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré ou autres techniques de gestion efficace de portefeuille, la Société pourra recevoir des garanties financières conformément à la section 3.2.4. ci-dessous.

Les Actionnaires doivent être conscients que les opérations mentionnées sous ce présent sous-chapitre présentent plus de chances de gains en capital ou risques de pertes que les valeurs mobilières du fait de l'effet de levier de ces instruments et peuvent avoir un impact sur la performance du Compartiment concerné. Il ne peut donc y avoir aucune assurance que les objectifs d'investissement du Compartiment concerné seront atteints ou que le Compartiment ne supportera pas de pertes en conséquence.

Les opérations de prêt sur titres impliquent le risque que l'emprunteur ne puisse pas rendre les titres au moment opportun, voire pas du tout. Par conséquent, un Compartiment engagé dans des opérations de prêt sur titres peut perdre de l'argent et il peut y avoir un délai de recouvrement des titres prêtés. Le Compartiment peut également perdre de l'argent s'il ne recouvre pas les titres et/ou si la valeur de la garantie baisse, y compris la valeur des investissements réalisés avec une garantie en espèces. L'exposition du portefeuille d'un Compartiment à un risque de marché ne changera pas du fait d'un recours à des opérations de prêt sur titres. Toutefois, les opérations de prêt sur titres comportent le risque de marché spécifique qu'une contrepartie soit défaillante. Dans un tel cas, la garantie fournie devra être vendue et les titres prêtés rachetés au prix en vigueur, ce qui peut entraîner une perte de valeur du Compartiment concerné. Les opérations de prêt sur titres comportent également des risques opérationnels tels que le non-règlement des instructions liées au prêt de titres. Lorsqu'un des Compartiments s'engage dans des opérations de prêt sur titres, ces risques opérationnels sont gérés au moyen de procédures, contrôles et systèmes mis en place par l'agent de prêt sur titres ainsi que la Société. Tous les revenus résultant de ces techniques de gestion efficace de portefeuille seront restitués intégralement au Compartiment concerné après déduction des coûts opérationnels directs et indirects qui en découlent (en ce compris 15% maximum des frais et commissions affectés à l'agent de prêt). La politique afférente à ces coûts opérationnels est précisée à la section 20.2 ci-dessous. La part maximum et la part attendue des actifs du/des Compartiment(s) exposés à ces techniques de gestion efficace de portefeuille sont de, respectivement, 20% et 10%.

Dans tous les cas, la contrepartie au contrat de prêt de titres sera une institution financière de l'UE dotée d'une qualité de crédit élevée (notée au moins AA-) et soumise à des règles de surveillance prudentielle considérées par la CSSF comme équivalentes à celle de la législation communautaire (la forme juridique ne constituant pas un critère déterminant). A la date du présent prospectus, la Société a désigné CACEIS Bank, Luxembourg Branch, en tant que contrepartie.

La garde des actifs pour lesquels il est fait appel à des techniques de gestion efficace de portefeuille est assurée par la Banque Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle.

3.2.1. Opérations de prêt et emprunt sur titres

La Société peut s'engager dans des opérations de prêt et emprunt sur titres à condition de respecter les règles suivantes :

3.2.1.1. Règles destinées à assurer la bonne fin des opérations de prêt de titres

La Société peut prêter les titres inclus dans son portefeuille à un emprunteur soit directement soit par l'intermédiaire d'un système standardisé de prêt organisé par un organisme reconnu de compensation de titres ou d'un système de prêt organisé par une institution financière soumise à des règles de surveillance prudentielle considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire et spécialisée dans ce type d'opérations. Dans le cadre des opérations de prêt de titres, la Société doit recevoir en principe des garanties financières, conformément

à la section 3.2.4. ci-dessous, dont la valeur au moment de la conclusion du contrat de prêt de titres est au moins égale à 90% de la valeur d'évaluation globale des titres prêtés et la durée du prêt ne peut excéder une durée de 30 jours. Cette sûreté sera réévaluée quotidiennement et sera complétée par des sûretés additionnelles en cas de dépréciation de celle-ci.

3.2.1.2. Limites des opérations de prêt de titres

La Société doit veiller à maintenir l'importance des opérations de prêt de titres à un niveau approprié ou doit pouvoir à tout moment (i) demander la restitution des titres prêtés ou (ii) mettre fin à toute opération de prêt de titres qu'elle a contractée, de manière à ce qu'il lui soit à tout instant possible de faire face à ses obligations de rachat et que ces opérations ne compromettent pas la gestion des actifs de la Société conformément à sa politique d'investissement.

3.2.1.3. Réinvestissement des espèces fournies à titre de sûretés

La Société est autorisée à réinvestir les espèces qu'elle reçoit à titre de sûretés dans le cadre des opérations de prêt de titres conformément aux exigences des circulaires CSSF applicables en la matière.

3.2.2. Opérations à réméré

3.2.2.1 Achat de titres à réméré

La Société peut s'engager en qualité d'acheteur dans des opérations à réméré qui consistent dans des achats de titres dont les clauses réservent au vendeur (contrepartie) le droit de racheter à la Société les titres vendus à un prix et à un terme stipulés entre les deux parties lors de la conclusion du contrat. Pendant toute la durée du contrat d'achat à réméré, la Société ne peut pas vendre les titres qui font l'objet de ce contrat avant que le droit de rachat des titres par la contrepartie ne soit exercé ou que le délai de ce rachat n'ait expiré, sauf si la Société a d'autres moyens de couverture. La Société doit veiller à maintenir l'importance des opérations d'achat à réméré à un niveau tel qu'il lui est à tout instant possible de faire face aux demandes de rachat présentées par les Actionnaires.

Le type de titres faisant l'objet d'achat de titres à réméré ainsi que les contreparties doivent répondre aux exigences des circulaires CSSF applicables en la matière. Les titres achetés à réméré doivent être conformes à la politique d'investissement de la Société et doivent, lorsqu'ils sont combinés avec les autres titres que la Société a en portefeuille, respecter les restrictions d'investissement de la Société.

3.2.2.2 Vente de titres à réméré

La Société peut s'engager en qualité de vendeur dans des opérations à réméré qui consistent dans des ventes de titres dont les clauses réservent à la Société le droit de racheter à l'acquéreur (contrepartie) les titres vendus à un prix et à un terme stipulés entre les deux parties lors de la conclusion du contrat. Les contreparties à ces opérations doivent répondre aux exigences des circulaires CSSF applicables en la matière. La Société doit disposer, à l'échéance du réméré, d'actifs nécessaires pour payer, le cas échéant, le prix convenu de la restitution à la Société.

3.2.3. Opérations de prise/mise en pension

3.2.3.1 Opérations de prise en pension

La Société peut s'engager dans des opérations de prise en pension consistant dans des opérations au terme desquelles le cédant (contrepartie) a l'obligation de reprendre le bien mis en pension et la Société a l'obligation de restituer le bien pris en pension. Les contreparties à ces opérations doivent répondre aux exigences des circulaires CSSF applicables en la matière. Pendant toute la durée du contrat de prise en pension, la Société ne peut pas vendre ou donner en gage/garantie les titres qui font l'objet de ce contrat, sauf si la Société a d'autres moyens de couverture. La Société doit veiller à maintenir l'importance des opérations de prise de pension à un niveau tel qu'il lui est à tout instant possible de faire face aux demandes de rachat présentées par les Actionnaires.

La Société veille à être en mesure, à tout moment, de rappeler le montant total en espèces ou de mettre fin à l'opération de prise en pension, soit au prorata, soit sur une base mark-to-market. Lorsque les espèces sont susceptibles, à tout moment, d'être rappelées sur une base mark-to-market, la valeur mark-to-market de l'opération de prise en pension est utilisée pour le calcul de la valeur nette d'inventaire de la Société.

Les titres faisant l'objet de l'opération de prise en pension doivent être considérés comme des garanties financières respectant les conditions énumérées à la section 3.2.4. ci-dessous. Les opérations de prise en pension à terme n'excédant pas sept jours sont considérées comme des opérations permettant à la Société de rappeler les actifs à tout moment.

3.2.3.2 Opérations de mise en pension

La Société peut s'engager dans des opérations de mise en pension consistant dans des opérations au terme desquelles la Société a l'obligation de reprendre le bien mis en pension alors que le cessionnaire (contrepartie) a l'obligation de

restituer le bien pris en pension. Les contreparties à ces opérations doivent répondre aux exigences des circulaires CSSF applicables en la matière.

La Société doit disposer, à l'échéance de la mise en pension, d'actifs nécessaires pour payer le prix convenu de la restitution à la Société. La Société doit veiller à maintenir l'importance des opérations de mise en pension à un niveau tel qu'il lui est à tout instant possible de faire face aux demandes de rachat présentées par les Actionnaires. La Société veille à être en mesure, à tout moment, de rappeler tout titre faisant l'objet de l'opération de mise en pension ou de mettre fin à l'opération de mise en pension dans laquelle elle s'est engagée.

Les opérations de mise en pension à terme n'excédant pas sept jours sont considérées comme des opérations permettant à la Société de rappeler les actifs à tout moment.

3.2.4. Gestion des garanties financières

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré et celui résultant des autres techniques de gestion efficace de portefeuille ne peuvent excéder 10% des actifs nets d'un Compartiment donné lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit visés au point g) de la Section 3.1.1. ci-dessus, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

A cet égard et en vue de réduire l'exposition au risque de contrepartie résultant de transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et de techniques de gestion efficace de portefeuille, la Société pourra recevoir des garanties financières.

Cette sûreté doit être donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs organismes publics internationaux ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Les garanties financières reçues en transfert de propriété seront détenues auprès de la Banque Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle. En ce qui concerne les autres types de contrats de garanties financières, les garanties financières pourront être détenues par un dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières. Dans tous les cas, les sûretés financières reçues devraient pouvoir donner lieu à une pleine exécution par la Société à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne seront ni vendues, ni réinvesties ou mises en gage. Elles respecteront, à tout moment, les critères définis dans le Règlement (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et les orientations ESMA n° 2014/937 en termes de liquidité, échéance (aucune contrainte), évaluation, qualité de crédit des émetteurs (notation de AA- au minimum), corrélation et diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de la Valeur nette d'inventaire de la Société.

Les garanties financières reçues en espèces pourront être réinvesties. Dans cette hypothèse, ce réinvestissement suivra la politique d'investissement de la Société et respectera les conditions suivantes énoncées par les orientations ESMA :

- Placement en dépôt auprès d'entités prescrites au point g) de la Section 3.1.1. ci-dessus ;
- Investissement dans des obligations et bons du Trésor émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE de haute qualité ;
- Utilisation aux fins d'opérations de mise en pension conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et à condition que la Société soit en mesure de rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- Investissement dans des OPC monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Ces garanties en espèces susceptibles d'être réinvesties respecteront les mêmes exigences de diversification que les garanties reçues sous autre forme que les espèces. Sous réserve des dispositions concernées du Droit applicable, le réinvestissement de ces garanties financières reçues en espèces sera pris en compte dans le calcul de l'exposition globale de la Société.

Ces garanties financières seront évaluées chaque jour conformément à la section « Etablissement de la Valeur nette d'inventaire » du présent prospectus. La Société appliquera cependant les décotes minimum suivantes :

Instruments dérivés de gré à gré	
Type de garantie financière reçue	Décote
Espèce	0%
Obligations et bons du Trésor émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE (1)	0-10%
Prêt de titres	
Type de garantie financière reçue	Décote
Obligations et bons du Trésor émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE (2)	0-10%
Espèce (3)	0%
Repo/Reverse Repo	
Type de garantie financière reçue	Décote
Obligations et bons du Trésor émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE (2)	0-10%

(1) émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE ;

(2) émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE ou par leurs organismes publics internationaux ou par des organismes et institutions supranationaux de haute qualité ;

(3) dans la même devise que les titres prêtés.

3.3. Utilisation des techniques et instruments dérivés complexes

La Société peut investir jusqu'à 10% des actifs nets de chaque Compartiment (à l'exception des Compartiments Carmignac Portfolio Unconstrained Credit et Carmignac Portfolio Unconstrained Emerging Markets Debt qui peuvent être investis en instruments dérivés complexes dans la limite de 20% et 50% respectivement de leur actif net) dans des instruments dérivés complexes à des fins de couverture ou d'exposition au risque de crédit. La Société peut utiliser des dérivés de crédit sur indices (iTraxx, CDX, ABX, etc.), des dérivés de crédit sur une entité de référence et des dérivés de crédit sur plusieurs entités de référence. Le Conseil d'administration peut, dans l'intérêt des Actionnaires, adopter de nouvelles restrictions destinées à permettre le respect du Droit applicable en vigueur dans les pays où les Actions de la Société sont offertes au public. Le cas échéant, la Partie A : « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du prospectus sera mise à jour en conséquence.

3.4. Instruments de titrisation

Dans la limite de 10% de leurs actifs, certains Compartiments sont susceptibles d'investir dans des instruments de titrisation, comme précisé dans la Partie A : « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du prospectus pour chaque Compartiment (à l'exception du Compartiment Carmignac Portfolio Unconstrained Credit, pour lequel l'investissement dans des instruments de titrisation est limité à 20% de son actif net, tel que spécifié dans la Partie A « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du prospectus). La titrisation est un montage financier par lequel des actifs, généralement des créances acquises auprès d'entités économiques (établissements financiers, entreprises, etc.), sont regroupés dans une société ad hoc qui en fait l'acquisition en se finançant par l'émission de titres (les instruments de titrisation) auprès d'investisseurs. Les coupons versés aux investisseurs et les remboursements proviennent des flux générés par le pool d'actifs ainsi constitué. Les instruments concernés sont notamment des Asset Backed Securities (ABS), terme générique généralement utilisé pour désigner les titres résultant du mécanisme de titrisation. Selon la nature du Sous-jacent et sans contrainte sur cette nature, on pourra donc avoir des titres adossés à des actifs d'équipements (avions, bateaux, etc.) (EETC, Enhanced Equipment Trust Certificates), à des emprunts liés à de l'immobilier résidentiel (RMBS, Residential Mortgage-Backed Securities) ou commercial (CMBS, Commercial Mortgage-Backed Securities), à des emprunts ou obligations d'entreprises financières ou industrielles, à des portefeuilles de créances, à des prêts bancaires (CLO, Collateralised Loan Obligation) ou à la consommation, à des actifs commerciaux ou à des actifs divers, et à des Credit Linked Notes (CLN).

3.5. Méthode de gestion des risques

Conformément à la Loi de 2010 et à la réglementation applicable, la Société de Gestion a établi des procédures de contrôle et de gestion des risques afin de s'assurer du respect du Droit applicable en vigueur ainsi que des politiques et stratégies d'investissement de chaque Compartiment. La Société de Gestion veillera à respecter les politiques et stratégies d'investissement des Compartiments tout en contrôlant leur profil de risque/rendement. La volatilité et les

performances de chaque Compartiment sont analysées quotidiennement, les facteurs de risques faisant l'objet d'un suivi systématique.

Par ailleurs, la Société de Gestion :

- surveille et mesure à tout moment les risques associés aux positions et leur contribution au profil de risque général du portefeuille de la Société ;
- évalue le profil de risque sur base de la politique et de la stratégie d'investissement de la Société (y compris l'utilisation qui est faite des instruments financiers dérivés) en vue de choisir une méthode de détermination appropriée du risque global ;
- évalue le risque de marché lié à chaque Compartiment selon l'approche par les engagements, en vertu de laquelle les positions sur instruments financiers dérivés d'un Compartiment sont converties en positions équivalentes sur les Sous-jacents, étant entendu que les positions acheteuses et vendeuses sur un même Sous-jacent peuvent être compensées, ou selon l'approche par le modèle interne, c.-à-d. la Value at Risk (« VaR »), visant à quantifier la perte potentielle maximale pouvant être subie par le portefeuille d'un Compartiment dans les conditions normales de marché. A cette fin, certains autres critères doivent également être pris en considération, par exemple le risque global supporté par le Compartiment du fait de l'utilisation des instruments financiers dérivés, la nature, l'objectif, le nombre et la fréquence des contrats dérivés souscrits, ainsi que les techniques de gestion adoptées.

4. DESCRIPTION DES RISQUES

Les investissements sont sujets aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières et autres avoirs dans lesquels la Société investit.

Rien ne garantit que l'objectif d'investissement de la Société et de chacun de ses Compartiments soit atteint.

Sans que cette liste ne soit exhaustive, l'attention des Actionnaires et investisseurs potentiels est attirée sur les risques suivants :

a) Risques associés aux investissements en actions : un investissement en actions engendre, en général, un bénéfice plus élevé qu'un investissement dans des créances à court ou à long terme, mais les risques qui y sont associés sont également souvent plus élevés, étant donné que les résultats enregistrés par les actions dépendent de facteurs difficilement prévisibles, au nombre desquels la possibilité d'un déclin soudain ou prolongé du marché ainsi que les risques associés aux entreprises elles-mêmes. Le risque fondamental associé à tout investissement en actions vient du fait que la valeur des investissements détenus dans ce portefeuille peut subir une diminution de valeur, celle des actions pouvant fluctuer en réaction aux activités des sociétés ou à l'évolution globale du marché et/ou des conditions économiques. Historiquement, les actions ont produit des bénéfices à long terme plus élevés et ont comporté plus de risques à court terme que tout véhicule d'investissement.

b) Risques associés aux investissements dans des titres de créance : parmi les risques liés à l'investissement dans des titres de créance, on peut citer principalement :

- le risque de taux d'intérêt, c.-à-d. le risque que la valeur des investissements de la Société et de chacun de ses Compartiments diminue si les taux d'intérêt augmentent ;
- le risque de crédit, c.-à-d. le risque que les sociétés dans lesquelles la Société investit se retrouvent dans des difficultés financières et ne veulent plus ou ne peuvent plus honorer leurs engagements vis-à-vis de la Société ;
- le risque de marché, c.-à-d. le risque que la valeur des investissements de la Société et de chacun de ses Compartiments diminue suite aux mouvements des marchés financiers en général ;
- le risque de gestion, c.-à-d. le risque que les techniques d'investissement de la Société et de chacun de ses Compartiments soient inefficaces et occasionnent des pertes pour la Société ; et
- le risque de contrepartie, c.-à-d. le risque de faillite d'une contrepartie, la mettant en situation de défaut de paiement.
- le risque des titres à haut rendement, c.-à-d. le risque lié à un investissement en obligations de qualité inférieure à « investment grade », en obligations classées « spéculatives » ou en obligations à haut risque (*junk bonds*). Ces titres offrent un rendement supérieur à celui des titres de qualité « investment grade » en contrepartie du risque accru de défaut de l'émetteur.

c) Risques associés aux transactions de gré à gré : la Société peut effectuer des transactions de gré à gré sur des contrats à terme et au comptant sur indices ou d'autres instruments financiers ainsi que sur des swaps sur indices ou autres instruments financiers avec des banques ou des sociétés de bourse de première qualité spécialisées en la matière agissant en tant que contrepartie. Bien que les marchés correspondants ne soient pas nécessairement réputés plus volatils que d'autres marchés à terme, les opérateurs sont moins bien protégés contre les défaillances dans leurs transactions sur ces marchés, car les contrats qui y sont négociés ne sont pas garantis par une chambre de

compensation. Les cours des contrats de gré à gré sur indices peuvent être très volatils en raison des exigences de marge peu élevées dans ce type de contrat.

d) Risques associés aux devises : la Société peut investir en titres libellés dans un certain nombre de devises autres que la devise de référence de la Société (EUR). Les fluctuations des taux de change des devises étrangères affectent la valeur des titres détenus par la Société.

e) Risque de liquidité : ce risque découle essentiellement du niveau de liquidité des marchés sur lesquels sont négociées les valeurs mobilières composant le portefeuille. Certaines des valeurs dans lesquelles la Société est autorisée à investir peuvent être illiquides, c.-à-d. qu'elles ne peuvent être cédées dans des conditions normales dans un délai de sept jours, et ce pour le prix auquel la Société les a valorisées. Ces valeurs entraînent le risque que la Société ne soit pas à même de les céder au moment voulu. Il se peut également que leur prix de cession soit inférieur au prix auquel la Société les avait acquises.

f) Risques associés aux instruments financiers à terme : la Société peut recourir à des dérivés négociés en bourse (y compris les contrats à terme et les options) et à des dérivés négociés de gré à gré (y compris les options, les produits à terme, les swaps de taux d'intérêt et les dérivés de crédit) dans sa politique d'investissement aux fins d'investissement et/ou de couverture. Ces instruments sont volatils, génèrent certains risques spécifiques et exposent les investisseurs à un risque de perte. Les dépôts à faible marge initiale généralement demandés pour établir une position dans de tels instruments permettent un effet de levier. En conséquence, un mouvement relativement contenu du prix d'un contrat pourrait donner lieu à un bénéfice ou une perte élevé(e) par rapport au montant des fonds réellement investis en tant que marge initiale, et ceci pourrait conduire à une perte supplémentaire non plafonnée dépassant toute marge déposée. En outre, pour une utilisation de couverture, la corrélation entre ces instruments et les investissements ou secteurs du marché faisant l'objet d'une opération de couverture peut s'avérer imparfaite. Les opérations de dérivés conclues de gré à gré, telles que les dérivés de crédit, peuvent engendrer un risque supplémentaire étant donné l'absence d'un marché d'actions permettant de liquider une position ouverte. La possibilité de liquider une position existante, d'évaluer une position ou de déterminer le niveau d'exposition aux risques n'est pas forcément garantie.

g) Risques liés aux opérations sur dérivés de crédit : la Société (ou un Compartiment) peut participer au marché des dérivés de crédit en concluant, par exemple, des credit default swaps en vue de vendre ou d'acheter une protection. Un « credit default swap » (CDS) est un contrat financier bilatéral en vertu duquel une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix de marché de ladite ou desdites obligation(s) de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». La Société peut recourir aux produits dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, la Société pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. A condition que cela soit dans son intérêt exclusif, la Société pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. La Société ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre de l'ISDA Master Agreement.

h) Risques liés aux pays émergents : les variations de cours peuvent être élevées et les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales en raison de l'investissement sur les marchés des pays émergents.

i) Risque de volatilité : la hausse ou la baisse de la volatilité, laquelle est indépendante des performances des marchés traditionnels de titres vifs, peut entraîner une baisse de la Valeur nette d'inventaire. La Société est exposée à ce risque, notamment par le biais des produits dérivés ayant pour Sous-jacent la volatilité.

j) Risque lié aux indices de matières premières : la variation du prix des matières premières et la volatilité de ce secteur peuvent entraîner une baisse de la Valeur nette d'inventaire. La Société est exposée à ce risque par le biais de l'investissement dans des produits dérivés ayant pour Sous-jacent les indices de matières premières.

k) Risque lié à la couverture des parts en devise étrangère : les parts couvertes en devise autre que l'euro sont couvertes contre le risque de change. Cette couverture peut être indépendante et générer un écart de performance entre les parts en devises différentes.

l) Risque lié à la capitalisation : la Société est principalement exposée à un ou plusieurs marchés des actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse étant réduit, les mouvements de marché sont plus marqués et plus rapides que pour les grandes capitalisations. La Valeur nette d'inventaire de la Société pourra donc avoir le même comportement.

m) Risque de perte en capital : la Société est gérée de façon discrétionnaire et ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

n) Risque de gestion discrétionnaire : la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le produit ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

o) Risque lié aux Asset Backed Securities (ABS) ou Mortgage Backed Securities (MBS) : la Société (ou un Compartiment) peut investir dans des ABS ou des MBS, auquel cas les Actionnaires et investisseurs potentiels pourraient être exposés à un niveau de risque de crédit plus élevé. Ces ABS et MBS étant adossés à des créances, la dépréciation de la valeur de la sûreté sous-jacente au titre tel que le non-paiement des prêts peut se traduire par une réduction de la valeur du titre lui-même et engendrer une perte pour le Compartiment.

p) Risque lié à la gestion des sûretés : les sûretés en espèces et les sûretés en espèces réinvesties peuvent être soumises à des risques de change, de taux d'intérêt, de contrepartie et de crédit, ainsi qu'à des risques opérationnels et juridiques.

5. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion globale de la Société, et doit entre autres décider de la création, de la date de lancement effective et de la fermeture des Compartiments et Catégories d'Actions. Le Conseil d'administration fixera également, à son entière discrétion, le prix auquel la Catégorie d'Actions sera lancée.

6. SOCIETE DE GESTION

La Société a désigné Carmignac Gestion Luxembourg S.A. comme société de gestion pour prendre en charge ses opérations journalières.

Les principales caractéristiques de Carmignac Gestion Luxembourg S.A. (ci-après la « **Société de Gestion** ») sont les suivantes :

- **Type de structure :** société anonyme soumise au Chapitre 15 de la Loi de 2010 ainsi qu'à la supervision de la CSSF ;
- **Siège social :** 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ;
- **Date de constitution :** le 27 novembre 1998, pour une durée indéterminée ;
- **Statuts :** publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 2 mars 1999 ;
- **Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg :** n° B 67549 ;
- **Capital social :** 23.000.000 EUR, entièrement libéré ;
- **Convention avec la Société :** une convention de type ouvert conclue le 30 août 2013 entre la Société et la Société de Gestion, qui peut être résiliée par chaque partie selon les modalités qui y sont prévues ;
- **Services fournis par la Société de Gestion à la Société :** gestion des portefeuilles de la Société, administration de la Société et commercialisation des Actions de la Société ;
- **Autres fonds gérés par Carmignac Gestion Luxembourg S.A. :**
 - Carmignac Euro-Entrepreneurs (fonds commun de placement, OPCVM de droit français)
 - Carmignac Euro-Patrimoine (fonds commun de placement, OPCVM de droit français)
 - Carmignac Investissement* (fonds commun de placement, OPCVM de droit français)
 - Carmignac Patrimoine* (fonds commun de placement, OPCVM de droit français)
 - Carmignac Profil Réactif 50* (fonds commun de placement, OPCVM de droit français)
 - Carmignac Profil Réactif 75* (fonds commun de placement, OPCVM de droit français)
 - Carmignac Profil Réactif 100* (fonds commun de placement, OPCVM de droit français)

* *Gestion d'une part des actifs.*

Les activités de la Société de Gestion sont réalisées sous le contrôle permanent et la responsabilité ultime du Conseil d'administration. Sous réserve du Droit applicable et de l'agrément du Conseil d'administration, la Société de Gestion est autorisée à déléguer ses fonctions à des tiers, tout en continuant d'exercer un contrôle et une supervision.

La politique de rémunération de la Société de Gestion promeut une gestion saine et efficace et décourage toute prise de risque excessive. Elle est en ligne avec les objectifs et intérêts des gestionnaires financiers, de l'OPCVM géré et de ses investisseurs et vise à éviter tout conflit d'intérêts.

La politique de rémunération a été conçue et mise en place de manière à favoriser une stabilité et une création de valeur durables pour la Société de Gestion, tout en permettant d'attirer, de former et de fidéliser les employés motivés et efficaces.

Cette politique prévoit un système de rémunération structuré avec une composante fixe suffisamment élevée et une composante variable prédéterminée destinée aux preneurs de risque et récompensant la création de valeur sur le long terme. Une part suffisante de la composante de rémunération variable destinée aux preneurs de risque est échelonnée sur trois ans et acquise définitivement si la situation financière de la Société de Gestion le permet. Par ailleurs, cette composante échelonnée est soumise à un mécanisme d'ajustement ultérieur en fonction de la performance des fonds gérés par la Société de Gestion et au regard des intérêts sur le long terme des OPCVM gérés.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la Société de Gestion. Les lignes directrices de la politique de rémunération sont passées en revue régulièrement par le Comité de rémunération et de désignation et sont adaptées en fonction des évolutions du cadre réglementaire. Pour de plus amples informations sur la politique de rémunération, y compris les modalités de calcul de la rémunération et des avantages ainsi que des informations concernant le Comité de rémunération et de désignation, veuillez consulter le site Internet suivant : <https://www.carmignac.lu/en/regulatory-information>. Un exemplaire papier est par ailleurs disponible gratuitement sur simple demande.

7. BANQUE DEPOSITAIRE

La Société a désigné BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg en tant que Banque Dépositaire. Les principales caractéristiques de BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg sont les suivantes :

- **Type de structure** : succursale luxembourgeoise agréée en tant que banque luxembourgeoise soumise au Droit applicable en vigueur au Luxembourg et à la supervision de la CSSF ;
- **Siège Social** : 60, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ;
- **Date de constitution** : le 1^{er} juin 2002, pour une durée indéterminée ;
- **Convention avec la Société** : la convention conclue avec BNP Paribas Securities Services (succursale de Luxembourg), qui peut être résiliée sous réserve d'un préavis de 3 mois.

La Banque Dépositaire remplit les obligations et devoirs usuels en matière de conservation et de surveillance des dépôts d'espèces, de valeurs mobilières et autres avoirs. Avec l'accord de la Société, la Banque Dépositaire pourra, sous sa responsabilité, confier le dépôt et la conservation de valeurs mobilières à des chambres de compensation centrales, à d'autres banques ou à des institutions financières correspondantes.

La Banque Dépositaire doit en outre :

- s'assurer que la vente, l'émission, le rachat et l'annulation d'Actions effectués par la Société ou pour son compte ont lieu conformément au Droit applicable ou aux Statuts ;
- s'assurer que la valeur des Actions est calculée conformément au Droit applicable et aux Statuts ;
- exécuter les instructions de la Société, sauf si celles-ci sont contraires au Droit applicable et aux Statuts ;
- s'assurer que, pour les transactions sur des actifs de la Société, toute contrepartie est remise à la Société dans les délais usuels ;
- s'assurer que les produits de la Société reçoivent une affectation conformément au Droit applicable et aux Statuts.

La Banque Dépositaire veillera à ce que les flux de trésorerie de la Société soient surveillés correctement et, plus particulièrement, que tous les paiements effectués par les Actionnaires ou pour leur compte dans le cadre de la souscription d'Actions ont été reçus et que toutes les liquidités de la Société ont été enregistrées dans des comptes de trésorerie, conformément à la Loi de 2010.

La Société confiera à la Banque Dépositaire la conservation de ses actifs. Dans l'exercice de ses fonctions de conservation, la Banque Dépositaire devra se conformer à toutes les obligations, exigences et conditions requises en vertu de la Loi de 2010 et conformément aux dispositions du contrat de dépositaire.

Si la décision de démissionner est prise par la Banque Dépositaire, la Société est tenue d'en nommer une nouvelle, qui acceptera les responsabilités et fonctions de la Banque Dépositaire démissionnaire. La Banque Dépositaire démissionnaire prendra toutes les mesures nécessaires à la bonne conservation des intérêts des Actionnaires, jusqu'au jour de la nomination d'une nouvelle Banque Dépositaire.

Délégation

Afin de pouvoir fournir des services de dépositaire dans un grand nombre de pays et de permettre à la Société de remplir ses objectifs d'investissement, la Banque Dépositaire peut désigner des délégués pour endosser les fonctions de sous-dépositaire. Une liste des délégués désignés est disponible gratuitement et sur simple demande au siège social de la Banque Dépositaire, ainsi que sous forme électronique sur le site Internet suivant : <https://www.carmignac.lu/en/regulatory-information>

Cette liste peut être modifiée en tant que de besoin. Le processus de désignation de ces délégués ainsi que leur supervision constante sont conformes aux normes les plus strictes, en ce compris la gestion de tout conflit d'intérêts potentiel qui pourrait découler d'une telle désignation, conformément aux lignes directrices susmentionnées. La délégation de fonctions doit se faire conformément aux limites exposées dans les articles 34 et 34bis de la Loi de 2010, telle qu'amendée et complétée.

A la date du présent Prospectus et à la connaissance de toutes les parties concernées, aucun conflit d'intérêts n'était à signaler (il n'existait par exemple aucun droit de propriété entre la Banque Dépositaire et ses sous-dépositaires). Nonobstant ce qui précède, si un conflit d'intérêts devait se faire jour au niveau de la Banque Dépositaire, cette dernière devra exécuter ses devoirs et obligations en vertu du Contrat de Prestations de Services et prendra toutes les mesures nécessaires en ce sens.

Si, malgré toutes les mesures mises en œuvre, un conflit d'intérêts susceptible d'affecter de manière considérable et défavorable la Société ou ses Actionnaires ne peut être résolu par la Banque Dépositaire dans le cadre de ses devoirs et obligations en vertu du Contrat de Prestations de Services, celle-ci en informera la Société, qui devra intervenir en conséquence.

Afin de pouvoir gérer tout conflit d'intérêts éventuel, la Banque Dépositaire a mis en place et suit une politique de gestion des conflits d'intérêts, qui vise notamment à :

- i. identifier et analyser les situations pouvant mener à des conflits d'intérêts ;
- ii. enregistrer, gérer et contrôler les situations de conflits d'intérêts, soit :
 - en se fiant aux procédures fixes en place pour aborder les conflits d'intérêts, telles que la séparation des fonctions, les lignes hiérarchiques, une liste d'initiés parmi les collaborateurs, etc. ; soit
 - en adoptant une approche de gestion au cas par cas visant à prendre les mesures préventives adéquates, par exemple en établissant une nouvelle liste de surveillance, en mettant en place une nouvelle muraille de Chine (c.-à-d. en distinguant de manière fonctionnelle et hiérarchique ses fonctions de Banque Dépositaire de ses autres activités), en s'assurant que les opérations sont effectuées selon le principe de pleine concurrence, en informant l'Actionnaire concerné et/ou en refusant de mener l'activité pouvant résulter en un conflit d'intérêts ;
- iii. appliquer une politique déontologique ;
- iv. établir une cartographie des conflits d'intérêts et ainsi dresser un inventaire des mesures fixes en vigueur visant à protéger les intérêts de la Société ;
- v. élaborer, afin d'évaluer toute situation entraînant un conflit d'intérêts, des procédures internes, par exemple en matière de nomination de prestataires de services pouvant générer des conflits d'intérêts ou encore dans le cadre de nouveaux produits/nouvelles activités de la Banque Dépositaire.

Dans un tel contexte, si toute délégation future devait résulter, directement ou indirectement, en un conflit d'intérêts, les documents relatifs à la Banque Dépositaire mentionnés ci-dessus seront modifiés en conséquence afin d'identifier, de gérer, de minimiser et enfin de divulguer la situation.

Des informations à jour concernant les devoirs de la Banque Dépositaire, les fonctions de conservation déléguées par celle-ci, la liste des correspondants, dépositaires tiers et sous-délégués ainsi que tout conflit d'intérêts pouvant découler d'une telle délégation (le cas échéant) seront mises à disposition des Actionnaires sur le site Internet <https://www.carmignac.lu/en/regulatory-information>. Un exemplaire papier pourra être obtenu gratuitement sur simple demande.

8. AGENT ADMINISTRATIF, AGENT DOMICILIATAIRE, AGENT DE REGISTRE ET DE TRANSFERT, AGENT PAYEUR

CACEIS Bank, Luxembourg Branch, désignée par Carmignac Portfolio en tant qu'Agent domiciliataire, Agent administratif, Agent de registre et de transfert et Agent payeur en vertu d'un contrat conclu le 30 août 2013, est devenue la succursale luxembourgeoise de CACEIS Bank avec effet au 31 décembre 2016 par le biais d'une fusion transfrontalière par voie d'absorption par CACEIS Bank, société anonyme de droit français dont le capital social s'élève à 440.000.000 EUR, sise au 1-3, place Valhubert, 75013 Paris, France et enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 692 024 722. Le nom de la succursale luxembourgeoise est CACEIS Bank, Luxembourg Branch. La transaction a été approuvée par les autorités françaises et luxembourgeoises concernées. Par conséquent, l'Agent domiciliataire, Agent administratif, Agent de registre et de transfert et Agent payeur continuera de fournir des services à Carmignac Portfolio en vertu du contrat susmentionné.

Les fonctions d'Agent administratif consistent en la tenue de la comptabilité de la Société et le calcul régulier de la Valeur nette d'inventaire des Actions. Les fonctions de l'Agent payeur consistent par ailleurs à recevoir le paiement des ordres de souscription et à procéder au paiement des ordres de rachats (et, le cas échéant, des dividendes).

9. GESTIONNAIRE FINANCIER

La Société de Gestion pourra être assistée par un ou plusieurs gestionnaire(s) financier(s) dans le cadre de l'accomplissement de ses fonctions de gestion de portefeuille. La Société de Gestion a ainsi désigné, à sa propre charge, Carmignac Gestion S.A. pour assurer les fonctions de Gestionnaire financier de certains Compartiments de la Société, tel que précisé dans la section relative à chaque Compartiment. Il est précisé que la Société de Gestion peut à tout moment décider de nommer de nouveaux gestionnaires financiers.

10. LES ACTIONS

10.1. Description des Actions et droits des Actionnaires

Les Actions pourront être émises au titre de différentes Catégories, au choix du Conseil d'administration, qui pourra établir une masse d'avoirs constituant un Compartiment, correspondant à une ou plusieurs Catégorie(s) d'Actions.

Le Conseil d'administration pourra établir un Compartiment correspondant à une ou plusieurs Catégorie(s) d'Actions de la manière suivante : si deux ou plusieurs Catégories d'Actions se rapportent à un Compartiment déterminé, les avoirs attribués à ces Catégories seront investis selon la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné à condition qu'au sein d'un Compartiment, le Conseil d'administration puisse établir périodiquement des Catégories d'Actions correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, et/ou (ii) une structure spécifique de frais de souscription ou de rachat, et/ou (iii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissement, et/ou (iv) une structure spécifique de frais de distribution, de services à l'actionariat ou autres frais, et/ou (v) un type d'investisseur spécifique, et/ou (vi) la devise ou unité de devise dans laquelle la Catégorie peut être libellée, et/ou (vii) telles autres caractéristiques conformément au Droit applicable.

La souscription, le rachat ou la conversion d'Actions peuvent se faire sur la base d'une Valeur nette d'inventaire inconnue, sous réserve des conditions énoncées ci-dessous. La Société veille toutefois à ne pas permettre des opérations liées à du Market Timing et fait ce qui est dans les limites de ses moyens pour écarter ces pratiques. Si, en raison de demandes de rachat ou de conversion, il y a lieu de racheter, un Jour d'évaluation donné, plus de 10% du nombre d'Actions en circulation dans le Compartiment concerné, le Conseil d'administration peut décider que ces demandes de rachat et de conversion soient différées jusqu'au prochain Jour d'évaluation du Compartiment concerné. A cette date, les demandes de rachat ou de conversion qui ont été différées (et non révoquées) seront traitées en priorité par rapport à des demandes de rachat et de conversion reçues ce Jour d'évaluation et qui n'ont pas été différées.

Les Actions sont nominatives pour tous les Compartiments, sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Des fractions d'Actions peuvent être émises jusqu'à la troisième décimale. Aucun certificat d'Actions individuel ne sera émis pour les Actions nominatives. Le propriétaire d'Actions nominatives recevra une confirmation d'enregistrement.

A chaque Action entière de chaque Compartiment est attribué un droit de vote. Aucun droit de vote n'est attribué aux fractions d'Actions. Les Actionnaires bénéficient des droits généraux des Actionnaires tels qu'ils sont décrits dans la Loi

luxembourgeoise de 1915 concernant les sociétés commerciales (la « **Loi de 1915** »), à l'exception du droit préférentiel de souscription de nouvelles Actions. L'attention des Actionnaires et investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'ils ne pourront pleinement exercer leurs droits, notamment le droit de participer aux assemblées générales des Actionnaires, que dans le cas où ils figurent eux-mêmes et en leur nom dans le registre des Actionnaires de la Société. Si un investisseur investit dans la Société par le biais d'un intermédiaire, c.-à-d. en investissant dans la Société au nom de l'intermédiaire mais pour le compte de l'investisseur, certains droits ne pourront pas nécessairement être exercés par l'investisseur vis-à-vis de la Société.

Dans chaque Compartiment, le Conseil d'administration déterminera si des Actions de capitalisation et/ou de distribution sont émises. Dans un tel cas, toute Action pourra être émise, au choix de l'Actionnaire, soit comme Action de distribution (donnant lieu annuellement à la distribution sous forme de dividendes d'un montant décidé par l'assemblée générale des Actionnaires pour le Compartiment dont cette Action relève), soit comme Action de capitalisation pour laquelle l'attribution annuelle d'un montant décidé par l'assemblée générale des Actionnaires sera en principe capitalisée dans le Compartiment dont cette Action relève.

Au fur et à mesure de l'attribution de dividendes aux Actions de distribution relevant d'un Compartiment donné, la part des avoirs nets du Compartiment attribuable à l'ensemble des Actions de distribution sera diminuée des montants globaux des dividendes distribués tandis que la part des avoirs nets du Compartiment attribuable à l'ensemble des Actions de capitalisation augmentera par suite de l'incorporation des bénéfices non distribués.

Un Actionnaire peut à tout moment demander de transformer une Action de distribution en Action de capitalisation ou vice versa. Dans ce cas, la Société sera en droit de faire supporter à l'Actionnaire les dépenses encourues.

10.2. Entités habilitées à recevoir des ordres de souscription et de rachat

La Société de Gestion, Carmignac Gestion S.A., ainsi que les représentants de la Société dans différents pays ainsi que toute entité, telle que les organismes de commercialisation, mentionnés à cette fin dans les rapports périodiques, sont habilités à recevoir, chaque jour ouvrable bancaire, les ordres de souscription, de rachat et de conversion à leurs guichets, ordres qui doivent être transmis au Luxembourg pour exécution.

Ces entités sont tenues de respecter les dispositions des règles luxembourgeoises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, telle qu'amendée et complétée, et du Règlement connexe 12-02 de la CSSF datant du 14 décembre 2012.

Les souscripteurs doivent, entre autres, fournir la preuve de leur identité à ces entités ou à l'agent qui enregistre leurs ordres de souscription, rachat ou conversion. Ce dernier doit exiger notamment les pièces d'identité suivantes des souscripteurs : (i) pour les personnes physiques, une copie certifiée conforme (par l'organisme de commercialisation ou l'organisme de vente ou par l'autorité administrative locale) du passeport/de la carte d'identité ; (ii) pour les sociétés ou autres personnes morales, entre autres une copie certifiée conforme des Statuts, une copie certifiée conforme de l'extrait du registre du commerce, une copie du dernier rapport annuel publié et les noms complets des bénéficiaires effectifs finaux.

11. EMISSION D' ACTIONS, PROCEDURE DE SOUSCRIPTIONS ET DE PAIEMENTS

Les Actions peuvent être émises à tout moment et sans limitation, sous réserve toutefois que :

- les ordres à exécuter à la Valeur nette d'inventaire un Jour d'évaluation donné parviennent à la Société, ou à toute autre entité désignée par la Société, avant les échéances exposées ci-dessous le jour précédant le Jour d'évaluation, et qu'ils soient transmis à l'Agent administratif à Luxembourg ledit Jour d'évaluation :

Avant 18h00 (CET/CEST)	Avant 15h00 (CET/CEST)
CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe CARMIGNAC PORTFOLIO Commodities CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery CARMIGNAC PORTFOLIO Unconstrained Global Bond CARMIGNAC PORTFOLIO Capital Plus CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine CARMIGNAC PORTFOLIO Capital Cube CARMIGNAC PORTFOLIO Unconstrained Credit CARMIGNAC PORTFOLIO Unconstrained Emerging Markets Debt	CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents CARMIGNAC PORTFOLIO Euro-Entrepreneurs CARMIGNAC PORTFOLIO Euro-Patrimoine CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement Latitude
Avant 13h30 (CET/CEST)	
CARMIGNAC PORTFOLIO Active Risk Allocation	

- les ordres acceptés après cette échéance soient traités à la Valeur nette d'inventaire du Jour d'évaluation suivant le Jour d'évaluation donné ;
- le montant minimum de souscription initiale et de souscription ultérieure détaillé dans la partie spécifique du prospectus relative à chaque Compartiment soit respecté. La Société de Gestion se réserve toutefois le droit de déroger à tout moment à ces montants minimum de souscription dans la mesure où elle le juge opportun ;
- les ordres indiquent le nombre d'Actions désirées ou bien le montant à investir, la Catégorie concernée, et le type d'Actions (Actions de distribution ou de capitalisation).

Il ne sera émis qu'une confirmation d'enregistrement.

Dans certains pays, la souscription d'Actions peut être réalisée selon des modalités spécifiques autorisées par l'autorité de régulation du pays concerné.

Le prix de souscription comprend la Valeur nette d'inventaire à laquelle peut être ajouté un droit d'entrée fixe, tel que déterminé dans la Partie A : « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du présent prospectus. Les coûts relatifs à un Compartiment en particulier sont repris dans la Partie A : « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du présent prospectus. Les Actions pourront également être émises en contrepartie d'apports en nature conformément à la Loi de 1915, tel que décrit dans les Statuts et dans le présent prospectus.

Les taxes et frais de courtage éventuellement exigibles en vertu de la souscription sont à charge du souscripteur. Ces frais ne peuvent en aucun cas excéder le maximum autorisé par le Droit applicable et les pratiques bancaires des pays où les Actions sont acquises.

Le Conseil d'administration pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'Actions par toute personne physique ou morale s'il estime que cette propriété peut être préjudiciable à la Société conformément aux Statuts.

Le paiement du montant de la souscription sera effectué dans la devise de chaque Compartiment, respectivement Catégorie, concerné ou en toute devise définie par le Conseil d'administration, par virement ou par chèque en faveur du compte de CACEIS Bank, Luxembourg Branch, sous référence « CARMIGNAC PORTFOLIO », avec les mentions du Compartiment acheté. Si un Actionnaire souhaite payer en une autre devise que celle du Compartiment, respectivement de la Catégorie, concerné(e), la transaction de change nécessaire sera organisée pour le compte et aux frais de l'Actionnaire, sans que la responsabilité de la Société ne soit engagée.

La Société se réserve le droit discrétionnaire de présenter tous les chèques et ordres de paiement dès leur réception et de retenir les Actions et/ou versements excédentaires du prix d'achat tant que les chèques des souscripteurs n'auront pas été encaissés.

La Société se réserve le droit de rejeter toute demande d'achat ou de ne l'accepter qu'en partie, surtout si le paiement et une demande d'achat écrite n'ont pas été reçus à la date susmentionnée. Si une demande n'est pas acceptée en tout ou en partie, le prix payé ou le solde de celui-ci sera retourné à l'auteur de la demande par voie postale, aux risques de ce dernier. En outre, le Conseil d'administration se réserve le droit d'interrompre en tout temps et sans préavis l'émission et la vente des Actions de chaque Compartiment conformément au présent prospectus.

En cas de circonstances exceptionnelles pouvant affecter négativement l'intérêt des Actionnaires, le Conseil d'administration se réserve le droit de procéder dans la journée à d'autres évaluations qui vaudront pour toutes les demandes de souscription, de rachat ou de conversion faites pendant cette journée concernée et veillera à ce que les Actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion pendant cette journée soient traités d'une façon égale.

T avant l'heure de clôture	Ordre envoyé par l'investisseur à l'Agent de transfert
T+1	Calcul de la VNI, Action(s) émise(s) au bénéfice des Actionnaires
T+3	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement en espèces pour les transactions sur les Catégories d'Actions en EUR, CHF et USD • Règlement en espèces pour les transactions sur les Catégories d'Actions en GBP (à compter du 25 août 2017)
T+4	Règlement en espèces pour les transactions sur les Catégories d'Actions en GBP (avant le 25 août 2017)

12. RACHAT D' ACTIONS

Les Actions peuvent être rachetées à tout moment et dans les limites prévues par la Loi de 2010, sous réserve toutefois que :

- les ordres à exécuter à la Valeur nette d'inventaire un Jour d'évaluation donné parviennent à la Société, ou à toute autre entité désignée par la Société, avant les échéances exposées ci-dessous le jour précédant le Jour d'évaluation, et qu'ils soient transmis à l'Agent administratif à Luxembourg ledit Jour d'évaluation :

Avant 18h00 (CET/CEST)	Avant 15h00 (CET/CEST)
CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe CARMIGNAC PORTFOLIO Commodities CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery CARMIGNAC PORTFOLIO Unconstrained Global Bond CARMIGNAC PORTFOLIO Capital Plus CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine CARMIGNAC PORTFOLIO Capital Cube CARMIGNAC PORTFOLIO Unconstrained Credit CARMIGNAC PORTFOLIO Unconstrained Emerging Markets Debt	CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents CARMIGNAC PORTFOLIO Euro-Entrepreneurs CARMIGNAC PORTFOLIO Euro-Patrimoine CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement Latitude
Avant 13h30 (CET/CEST)	
CARMIGNAC PORTFOLIO Active Risk Allocation	

- les ordres acceptés après cette échéance soient traités à la Valeur nette d'inventaire du Jour d'évaluation suivant le Jour d'évaluation donné ;
- les ordres précisent le nom du vendeur et le nombre de titres à racheter, le Compartiment, respectivement la Catégorie, dont il relève, s'il s'agit d'Actions de distribution ou de capitalisation, le nom sous lequel elles sont enregistrées ainsi que les détails concernant la personne à qui le montant du prix de rachat doit être versé, et soient accompagnés de tout document attestant d'un transfert.

Le prix de rachat comprend la Valeur nette d'inventaire de laquelle peut être déduit un droit de sortie fixe, tel que déterminé dans la Partie A : « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du présent prospectus.

Les Actionnaires seront remboursés dans la devise du Compartiment concerné ou, sur demande de leur part, en toute autre devise librement convertible. Si un Actionnaire souhaite être remboursé en une autre devise que celle du Compartiment concerné, la transaction de change sera organisée pour le compte et aux frais de l'Actionnaire exclusivement.

Afin de veiller au maintien de liquidités suffisantes dans les actifs du Compartiment concerné, le paiement du prix des Actions rachetées interviendra dans un délai fixé dans la partie spécifique du prospectus, à moins qu'en vertu de dispositions légales telles que des restrictions de change ou de transfert ou en raison d'autres circonstances hors du contrôle de la Banque Dépositaire le transfert du prix de rachat se révèle impossible, et à condition que l'Action ait été remise.

Le paiement sera fait par chèque libellé dans la devise du Compartiment concerné ou en toute autre devise convertible selon la demande, expédié par la poste à l'Actionnaire ou à la demande et aux frais de ce dernier par transfert de fonds au bénéfice du compte bancaire indiqué par l'Actionnaire.

Le prix de rachat des Actions de la Société peut être supérieur ou inférieur au prix d'achat payé par l'Actionnaire.

T avant l'heure de clôture	Rachat envoyé par l'investisseur à l'Agent de transfert
T+1	Calcul de la VNI et rachat d'Actions
T+3	<ul style="list-style-type: none"> Règlement en espèces pour les transactions sur les Catégories d'Actions en EUR, CHF et USD Règlement en espèces pour les transactions sur les Catégories d'Actions en GBP (à compter du 25 août 2017)
T+4	Règlement en espèces pour les transactions sur les Catégories d'Actions en GBP (avant le 25 août 2017)

13. CONVERSION D' ACTIONS

Les Actions peuvent être converties à tout moment et dans les limites prévues par la Loi de 2010, sous réserve toutefois que :

- les ordres à exécuter à la Valeur nette d'inventaire un Jour d'évaluation donné parviennent à la Société, ou à toute autre entité désignée par la Société, avant les échéances exposées ci-dessous le jour précédant le Jour d'évaluation, et qu'ils soient transmis à l'administration centrale à Luxembourg ledit Jour d'évaluation :

Avant 18h00 (CET/CEST)	Avant 15h00 (CET/CEST)
CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe CARMIGNAC PORTFOLIO Commodities CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery CARMIGNAC PORTFOLIO Unconstrained Global Bond CARMIGNAC PORTFOLIO Capital Plus CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine CARMIGNAC PORTFOLIO Capital Cube CARMIGNAC PORTFOLIO Unconstrained Credit CARMIGNAC PORTFOLIO Unconstrained Emerging Markets Debt	CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents CARMIGNAC PORTFOLIO Euro-Entrepreneurs CARMIGNAC PORTFOLIO Euro-Patrimoine CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement Latitude
Avant 13h30 (CET/CEST)	
CARMIGNAC PORTFOLIO Active Risk Allocation	

- les ordres reçus après cette échéance soient traités à la Valeur nette d'inventaire du Jour d'évaluation suivant le Jour d'évaluation donné ;
- l'ordre indique (i) le nombre d'Actions dont la conversion est demandée, le Compartiment, respectivement la Catégorie, auquel/à laquelle elles appartiennent, si elles sont de capitalisation ou de distribution ainsi que l'identité du Compartiment des nouvelles Actions, si ces dernières doivent être de distribution ou de capitalisation et (ii) où une livraison physique éventuelle des Actions devra avoir lieu ainsi que l'adresse où le paiement du solde éventuel de la conversion doit être envoyé ;
- les ordres soient accompagnés des Actions dont la conversion est demandée ;
- les ordres soient formulés suivant les modalités prévues pour un rachat d'Actions, telles que décrites ci-dessus ;
- la conversion ait lieu uniquement les Jours d'évaluation à Luxembourg communs aux Compartiments en cause.

Le nombre d'Actions à hauteur duquel tout ou partie des Actions d'un Compartiment sont converties en Actions d'un autre Compartiment (le « **nouveau Compartiment** ») est déterminé sur une base valeur contre valeur, c.-à-d. sur la base des Valeurs nettes d'inventaire des deux Compartiments (et, le cas échéant, sur tout taux de change) lorsque la Société traite l'ordre.

Toute commission de conversion qui peut être due est spécifiée dans la Partie A : « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du présent prospectus. Les fractions d'Actions du nouveau Compartiment ou de la nouvelle Catégorie d'Actions produites par conversion ne seront attribuées que jusqu'à la troisième décimale. Le solde non utilisé pour le paiement reviendra à la Société. Après la conversion, les Actionnaires seront informés le cas échéant par la Société du montant des frais de conversion restant à payer.

Dans le cas de la conversion d'Actions DIS en Actions ACC et inversement à l'intérieur d'un même Compartiment, celle-ci se fera sans frais, ni commission, ni charge. Le nombre de nouvelles Actions à émettre sera déterminé par la valeur des Actions rachetées, divisée par la valeur unitaire des Actions dans la Catégorie où l'émission est demandée.

T avant l'heure de clôture	Ordre envoyé par l'investisseur à l'Agent de transfert
T+1	Calcul de la VNI et conversion
T+3	<ul style="list-style-type: none"> Règlement des transactions sur les Catégories d'Actions en EUR, CHF et USD Règlement pour les transactions sur les Catégories d'Actions en GBP (à compter du 25 août 2017)
T+4	Règlement pour les transactions sur les Catégories d'Actions en GBP (avant le 25 août 2017)

14. DIVIDENDES

Pour chaque Catégorie d'Actions, le Conseil d'administration peut décider d'émettre des Actions de capitalisation et/ou de distribution.

L'objectif principal des Actions de capitalisation dans les différents Compartiments est un accroissement de capital, qui revient à la Société. L'objectif principal des Actions de distribution dans les différents Compartiments est la réalisation d'un accroissement total par une augmentation à la fois du capital et du revenu.

Si le dividende est annoncé par la Société, il sera versé à chacun des Actionnaires concernés dans la devise du Compartiment ou de la Catégorie d'Actions concerné(e), à la fréquence prévue pour chaque Catégorie d'Actions.

Le paiement du dividende est soumis au Droit applicable, en cela qu'il ne peut en aucun cas entraîner une réduction des actifs de la Société en deçà des exigences de fonds propres minimum énoncées dans la Loi de 2010.

A la suite de chaque distribution en espèces aux Actions de distribution, la quotité de l'actif net du Compartiment à attribuer à l'ensemble des Actions de distribution subira une réduction égale à cette distribution, entraînant ainsi une diminution du pourcentage de l'actif net du Compartiment attribuable à l'ensemble des Actions de distribution, tandis que la quotité de l'actif net du Compartiment à attribuer à l'ensemble des Actions de capitalisation restera la même, entraînant ainsi une augmentation du pourcentage de l'actif net du Compartiment attribuable à l'ensemble des Actions de capitalisation.

La distribution de dividendes n'aura pas lieu si cela est dans l'intérêt des Actionnaires dans des conditions de marché spécifiques.

Tout dividende déclaré qui n'aura pas été réclamé par son bénéficiaire dans les cinq (5) ans à compter de son attribution ne pourra plus être réclamé et reviendra au Compartiment concerné. Toutefois, la Société se réserve le droit d'effectuer pendant cinq (5) ans maximum après le délai de prescription quinquennale le paiement des dividendes concernés.

Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré pour les Actions d'un Compartiment et ce dividende sera conservé par la Société à la disposition de son bénéficiaire.

La politique de dividende applicable à chaque Catégorie d'Actions ou Compartiment est expliquée plus en détail dans la Partie A : « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du présent prospectus.

15. ETABLISSEMENT DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

La Valeur nette d'inventaire par Action est déterminée tout Jour d'évaluation et au moins deux fois par mois. La Valeur nette d'inventaire par Action est libellée dans la devise de la Catégorie d'Actions concernée, tel que prévu pour chaque Compartiment dans la Partie A : « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du présent prospectus.

Lorsque le Jour d'évaluation est un jour férié bancaire, même partiel, à Paris, la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant.

La Valeur nette d'inventaire sera évaluée en divisant, au Jour d'évaluation, l'actif net de la Société correspondant à chaque Compartiment, constitué des avoirs de la Société correspondant à ce Compartiment moins les engagements correspondant à ce Compartiment, par le nombre des Actions émises dans ce Compartiment. Dans la mesure et pendant le temps où des Actions de distribution et des Actions de capitalisation auront été émises et seront en circulation, la valeur de l'actif net pour ce Compartiment, établie conformément aux dispositions ci-dessus, sera ventilée entre l'ensemble des Actions de distribution d'une part, et l'ensemble des Actions de capitalisation d'autre part.

Pour les besoins de cette section :

- a) chaque Action de la Société qui sera en voie d'être rachetée sera considérée comme Action émise et existante jusqu'à la clôture du Jour d'évaluation s'appliquant au rachat de telle Action et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme un engagement de la Société ;
- b) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs et engagements de la Société exprimés autrement qu'en euro seront évalués en tenant compte des taux de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur nette d'inventaire des Actions ;
- c) il sera donné effet, au Jour d'évaluation, à tout achat ou vente de titres contractés par la Société dans la mesure du possible ;

- d) en cas de demandes importantes de rachat ou dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter négativement les intérêts des Actionnaires, le Conseil d'administration se réserve le droit de ne déterminer la Valeur nette d'inventaire des Actions qu'après avoir effectué les ventes de valeurs mobilières qui s'imposent ;
- e) au cas où des circonstances exceptionnelles rendraient impossible ou compromettraient l'exactitude de l'évaluation selon les règles définies ci-avant, la Société pourra suivre d'autres règles généralement admises en vue d'aboutir à une évaluation juste des avoirs de la Société.

La Valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment ainsi que le prix d'émission peuvent être obtenus chaque jour bancaire ouvrable à Paris au siège social de la Société ou auprès de Carmignac Gestion S.A., 24 place Vendôme F-75001 Paris, France, ou être consultés sur le site Internet www.carmignac.com ou sur tout autre site accessible au public.

15.1. Les avoirs de la Société

Les avoirs de la Société comprendront :

- a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ;
- b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché) ;
- c) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société ;
- d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres (la Société pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit) ;
- e) tous les intérêts échus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs ;
- f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties, à condition que ces dépenses préliminaires puissent être déduites directement du capital de la Société ;
- g) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée comme suit, sur la base des cours de clôture de la bourse ou des marchés où les avoirs détenus par le Compartiment sont négociés la veille du Jour d'évaluation :

- a) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être encaissée ; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat à la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs ;
- b) la valeur de tout titre négocié ou coté sur une bourse officielle sera déterminée sur la base du dernier cours connu au Jour d'évaluation en question ;
- c) la valeur de tout titre négocié ou coté sur un autre marché réglementé est déterminée sur la base du dernier cours connu au Jour d'évaluation en question ;
- d) dans la mesure où les titres en portefeuille au Jour d'évaluation ne sont pas négociés ou cotés sur une bourse officielle ou sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ou, si pour des titres cotés ou négociés sur une bourse officielle ou un autre marché réglementé, le cours déterminé conformément au sous-paragraphe b) ou c) n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces titres, ceux-ci seront évalués sur la base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et de bonne foi ;
- e) si, depuis la dernière évaluation du jour en question, il y a une modification substantielle des cours sur les marchés sur lesquels une partie importante des investissements de la Société attribuables à un Compartiment sont négociés ou cotés, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation en vue de sauvegarder les intérêts des Actionnaires et de la Société. Dans un tel cas, cette deuxième évaluation s'appliquera à toutes les demandes de souscription, de rachat et de conversion applicables ce jour-là.

15.2. Les engagements de la Société

Les engagements de la Société sont censés comprendre :

- a) tous les emprunts, intérêts sur emprunts, effets échus et comptes exigibles ;
- b) tous les frais d'administration échus ou dus (y compris les rémunérations des gestionnaires, des dépositaires et des représentants et agents de la Société) ;
- c) toutes les obligations connues, échues ou non échues, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces, soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque le Jour d'évaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a ou y aura droit ;
- d) une réserve appropriée pour impôts, sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au Jour d'évaluation et fixée par le Conseil d'administration et d'autres réserves autorisées ou approuvées par le Conseil d'administration ;
- e) toutes autres obligations de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par les moyens propres de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période ;
- f) dans la mesure du possible, la Société tiendra compte de tous les frais d'administration et autres dépenses régulières et répétitives ; ces frais comprendront, entre autres, (i) les frais d'Agent domiciliataire, de Réviseur d'entreprises et d'Agent payeur, (ii) tous les frais pour les services rendus à la Société, (iii) les frais d'impression et de distribution de certificats, de prospectus, de rapports financiers annuels et semi-annuels et de tous autres documents publiés régulièrement ou occasionnellement pour information aux Actionnaires, ainsi que (iv) les frais de banque usuels.

15.3. Masse d'avoirs pour chaque Compartiment

Le Conseil d'administration établira pour chaque Compartiment une masse d'avoirs de la manière suivante :

- a) les produits résultant de l'émission des Actions de chaque Compartiment seront attribués, dans les livres de la Société, à la masse des avoirs établie pour ce Compartiment et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à ce Compartiment seront attribués à cette masse conformément aux dispositions du présent article ;
- b) si un avoir découle d'un autre avoir, ce premier sera attribué, dans les livres de la Société, à la même masse à laquelle appartient l'avoir dont il découlait et, à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la masse à laquelle cet avoir appartient ;
- c) lorsque la Société supporte un engagement relatif aux avoirs d'une masse déterminée ou relatif à une action prise dans le cadre de cette masse déterminée, cet engagement sera attribué à la masse en question ;
- d) au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne pourrait pas être attribué à une masse déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les masses au prorata de la Valeur nette d'inventaire des différents compartiments ; les actifs d'un Compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce Compartiment, sauf stipulation contraire dans les Statuts ; étant entendu que dans les relations d'Actionnaires entre eux, chaque Compartiment est traité comme une entité à part ;
- e) à la suite du paiement de dividendes aux Actionnaires d'un Compartiment, la Valeur nette d'inventaire de ce Compartiment sera réduite du montant de ces dividendes.

16. SUSPENSION TEMPORAIRE DU CALCUL DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE, DES EMISSIONS, RACHATS ET CONVERSIONS DE TITRES

Le Conseil d'administration peut suspendre le calcul de la Valeur nette d'inventaire, ainsi que l'émission, le rachat et la conversion de toute Catégorie d'Actions de chaque Compartiment de la Société :

- a) pendant toute période pendant laquelle une des principales bourses à laquelle une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à un Compartiment donné est cotée, est fermée pour une autre raison que pour congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues ;

- b) lors de l'existence d'une situation qui constitue une situation d'urgence et de laquelle il résulte que la Société ne peut normalement disposer de ses avoirs attribuables à un Compartiment donné ou les évaluer correctement ;
- c) lorsque les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements attribuables à un Compartiment donné sont hors service ;
- d) pendant toute période où la Société est incapable de transférer des fonds attribuables à un Compartiment en vue d'effectuer des paiements à la suite du rachat d'Actions ou pendant laquelle un transfert de fonds impliqués dans la vente ou l'acquisition d'investissements ne peut se faire à un taux de change normal ;
- e) lorsqu'il existe un état des affaires qui, aux yeux de la Société, constitue un état de nécessité par l'effet duquel la vente ou la disponibilité des avoirs attribuables à un Compartiment donné de la Société n'est pas raisonnablement faisable ou détenable ou sera probablement gravement préjudiciable aux Actionnaires.

L'avis d'une telle suspension et de sa levée sera publié dans un ou plusieurs journal/journaux choisi(s) par le Conseil d'administration. Cet avis sera également communiqué aux autorités luxembourgeoises et à tout Actionnaire ou personne qui se porte candidat à l'émission, au rachat ou à la conversion d'Actions. Pendant la période de suspension ou de report, un Actionnaire peut retirer sa demande de rachat ou conversion non traitée au moyen d'une notification écrite, laquelle a été reçue avant la fin de ladite période. Si aucune notification écrite n'a été reçue, la Société traitera la demande de rachat ou conversion lors du premier Jour d'évaluation qui suit la période de suspension et de report. Ladite suspension relative à toute Catégorie d'Actions dans n'importe quel Compartiment n'aura aucune conséquence sur le plan de calcul de la Valeur nette d'inventaire par Action, de l'émission, du rachat et de la conversion d'Actions dans tout autre Compartiment de la Société.

17. FISCALITE

17.1. FATCA

A compter du 1^{er} juillet 2014, la Société est régie, en tant qu'« Institution financière déclarante » luxembourgeoise, par l'Accord entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi FATCA signée le 28 mars 2014.

17.2. Imposition de la Société

La Société n'est actuellement assujettie à aucun impôt luxembourgeois sur le revenu. Les dividendes versés par la Société ne sont frappés d'aucune retenue à la source au Luxembourg. La Société est uniquement soumise à une taxe usuelle annuelle au Luxembourg au taux de 0,05% (un taux réduit de 0,01% peut être appliqué si les conditions réglementaires sont remplies), payable trimestriellement sur la base des actifs nets calculés à la fin du trimestre auquel la taxe se rapporte.

Aucun droit ni impôt n'est payable au Luxembourg à la suite de l'émission d'Actions de la Société. A ce jour, aucun impôt luxembourgeois n'est payable en ce qui concerne les plus-values réalisées sur l'actif de la Société.

On peut escompter qu'aucun impôt sur les plus-values ne frappera la Société en conséquence de ses investissements transfrontaliers. Les revenus de la Société (sous la forme de dividendes et/ou d'intérêts) peuvent être assujettis à une retenue à la source non récupérable. De plus, la Société subira les retenues à la source indirectes qui peuvent être appliquées sur ses opérations (timbre, impôt de bourse) et sur les services qui lui sont facturés (taxe sur le chiffre d'affaires, taxe sur la valeur ajoutée).

17.3. Imposition des Actionnaires

Il appartient à chaque Actionnaire de s'informer au sujet du régime fiscal qui le concerne en vertu du Droit applicable relatif à son pays, sa nationalité ou sa résidence.

Actuellement, les Actionnaires n'ont à acquitter au Grand-Duché de Luxembourg aucun impôt sur les revenus, sur les plus-values, sur les donations entre vifs, sur les successions, ni aucun autre impôt, à l'exception (a) des Actionnaires ayant leur domicile ou résidence ou un établissement stable au Luxembourg, (b) de certains non-résidents du Luxembourg qui détiennent 10% ou plus du capital social de la Société et qui cèdent tout ou partie de leurs Actions dans les 6 mois de leur acquisition et (c) dans certains cas limités, de certaines catégories d'anciens résidents du Luxembourg s'ils possèdent 10% ou plus du capital social de la Société. Il est toutefois rappelé aux Actionnaires qu'ils peuvent, sous certaines conditions, être assujettis à une retenue à la source.

Directive européenne sur l'Épargne

La loi adoptée par le Parlement le 21 juin 2005 (la « **Loi Épargne** ») a transposé dans le droit luxembourgeois la Directive 2003/48/CE du Conseil en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts (« **Directive Épargne** » ou « **EUSD** »). Le 10 novembre 2015, le Conseil de l'Union européenne a décidé d'abroger la Directive Épargne avec effet au 1^{er} janvier 2016. Depuis cette date, la Norme commune de déclaration (« **NCD** ») est d'application dans la plupart des Etats membres de l'UE, y compris le Luxembourg. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2016, le Luxembourg a abandonné le régime EUSD pour passer à celui de la NCD. Les Actionnaires et investisseurs potentiels noteront que seule l'Autriche a obtenu une dérogation quant à la mise en application de l'EUSD durant une période de transition (voir Article 2.2 de la Directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014). Au cours de cette période de transition, l'Autriche continuera à appliquer l'EUSD, et ce jusqu'au 31 décembre 2018. Par ailleurs, l'Accord d'« Épargne » conclu entre l'UE et la Suisse (qui faisait partie de la deuxième vague de la NCD) est devenu, depuis le 1^{er} janvier 2017, « l'Accord d'échange automatique d'informations ».

Pour de plus amples informations sur la NCD, veuillez vous reporter à la sous-section ci-dessous.

Norme commune de déclaration (NCD)

L'OCDE a été mandatée par les pays du G8/G20 afin de développer une norme de déclaration internationale visant à permettre à l'avenir un échange automatique d'informations (« **EAI** ») multilatéral et complet à l'échelle mondiale.

La NCD a été intégrée à la Directive relative à la coopération administrative (« **DAC 2** ») adoptée le 9 décembre 2014, telle qu'amendée, que les Etats membres de l'UE devaient transposer dans leur droit national pour le 31 décembre 2015. Le Luxembourg a transposé les dispositions de la NCD dans une loi promulguée le 18 mars 2015 (la « **Loi NCD** »), qui modifie la loi du 29 mars 2013 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal.

La NCD exige des institutions financières luxembourgeoises qu'elles identifient leurs titulaires de compte (y compris, dans le cas d'une entité de placement, les détenteurs d'actions et d'obligations) et déterminent s'il s'agit de résidents fiscaux hors Luxembourg. A cet égard, une institution financière luxembourgeoise est tenue d'obtenir de ses titulaires de compte une autocertification attestant de leur statut au regard de la NCD et/ou de leur résidence fiscale à chaque ouverture de compte.

Les institutions financières luxembourgeoises devaient remettre leur première déclaration d'informations sur les titulaires de comptes et (dans certains cas) sur les personnes détenant le contrôle qui sont résidents fiscaux dans une juridiction soumise à déclaration (telle qu'identifiée par décret grand-ducal) aux autorités fiscales luxembourgeoises (Administration des contributions directes) au plus tard le 30 juin 2017 au titre de l'année fiscale 2016. Les autorités fiscales luxembourgeoises communiqueront automatiquement ces informations aux autorités fiscales étrangères compétentes d'ici la fin du mois de septembre 2017.

S'agissant de la protection des données, la Loi NCD exige des institutions financières de l'UE qu'elles précisent au préalable à chaque investisseur individuel soumis à déclaration que certaines de leurs informations seront recueillies et déclarées et qu'elles leur fournissent toutes les informations requises au regard de la loi luxembourgeoise transposant la Directive 95/46/CE relative à la protection des données.

18. ASSEMBLEES GENERALES DES ACTIONNAIRES

L'assemblée générale ordinaire des Actionnaires de la Société a lieu au siège de la Société à Luxembourg, chaque troisième lundi du mois d'avril à 15h00 heures (CET/CEST) et, si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés sur les avis envoyés et/ou publiés, le cas échéant, conformément au Droit applicable luxembourgeois. Tout avis sera, le cas échéant, publié conformément au Droit applicable luxembourgeois.

Dans le cas où les décisions à prendre concerneraient uniquement les droits particuliers des Actionnaires d'un Compartiment spécifique, celles-ci devront être prises par une assemblée représentant les Actionnaires du Compartiment concerné conformément aux Statuts.

19. RAPPORT DE GESTION/COMPTES ANNUELS ET SEMESTRIELS

Le rapport aux Actionnaires, consolidé en EUR et vérifié par le Réviseur d'entreprises agréé concernant l'exercice précédent, est disponible au siège de la Société quinze (15) jours avant l'assemblée générale ordinaire. De surcroît, des rapports semestriels sont également disponibles au siège de la Société. L'exercice de la Société se termine le 31 décembre. Tous les Compartiments de la Société ont l'euro pour devise de référence.

20. CHARGES ET FRAIS

20.1. Frais d'exploitation et d'établissement

Chaque Compartiment de la Société supportera, par l'intermédiaire des frais payés à la Société de Gestion, l'intégralité de ses frais d'exploitation, entre autres :

- les rémunérations de la Banque Dépositaire, de l'Agent administratif (dont la rémunération est composée d'une rémunération fixe et de frais de transactions), de l'Agent domiciliataire, de l'Agent de registre et de transfert (dont la rémunération est composée d'une rémunération fixe et de frais de transactions) et de l'Agent payeur, les commissions usuelles des intermédiaires chargés du service de distribution et les frais de conservation facturés par les chambres de compensation de valeurs mobilières, les banques et les institutions financières correspondantes ;
- les frais de courtage et de banques engendrés par les transactions relatives aux valeurs du portefeuille de la Société (ces frais sont compris dans le calcul du prix de revient et déduits du produit de la vente) ;
- les frais d'impression des certificats des Actions, des prospectus, des rapports annuels et semestriels ainsi que de tous autres rapports et documents nécessaires suivant le Droit applicable ;
- les frais de publication des VNI et de toutes autres informations destinées aux Actionnaires, ainsi que tous autres frais d'exploitation, dont les frais de contrôle des restrictions d'investissement.

Les frais et dépenses engagés pour la constitution de la Société et l'émission initiale des Actions seront attribués dans la mesure où ils sont identifiables aux différents Compartiments et seront amortis sur une période de cinq (5) ans.

Les frais inhérents à l'ouverture d'un nouveau Compartiment seront amortis pour le Compartiment concerné sur cinq (5) ans. A défaut de les avoir identifiés, ces frais seront mis en charge proportionnellement à la valeur des différents Compartiments.

Au cas où un engagement de la Société ne pourrait pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet engagement sera attribué à tous les Compartiments au prorata des valeurs nettes des différents Compartiments. Tous les engagements, quel que soit le Compartiment auquel ils sont attribués, engageront la Société tout entière, sauf accord contraire avec les créanciers.

20.2. Frais résultant des techniques de gestion efficace de portefeuille

Dans le cadre des opérations de prêts de titres, la Société pourra avoir recours à un ou des agent(s) (« **l'Agent Prêt de Titre** ») qui agira/agiront dans le cadre de ces transactions pour le compte de la Société. En cas de désignation de tels agents, la Société leur paiera des frais et honoraires qui seront calculés sur la base des revenus perçus par la Société tels que négociés par l'Agent/les Agents Prêt de Titre pour le compte de la Société dans le cadre de l'opération de prêt de titres. L'identité de l'Agent Prêt de Titre sera indiquée dans le rapport annuel de la Société en temps utile. Il est précisé que l'ensemble des revenus obtenus au titre de l'activité d'opération de prêt de titres reviendra à la Société après déduction des frais et honoraires décrits ci-dessus.

Dans le cadre des opérations à réméré et de mise/prise en pension, la Société versera à la Banque Dépositaire des commissions de transaction et des commissions de sous-dépositaire, si applicable. Elle remboursera également la Banque Dépositaire, le cas échéant, des frais et débours raisonnables encourus par celle-ci pour le traitement de ces opérations.

21. LIQUIDATION – DISSOLUTION DE LA SOCIETE OU DE COMPARTIMENTS ET/OU DE CATEGORIES

21.1. Liquidation – Dissolution de la Société

Dans le cas où le capital social de la Société est inférieur :

- aux deux tiers du capital minimum, le Conseil d'administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale délibérant sans condition de quorum et décidant à la majorité simple des voix exprimées à l'assemblée ;

- à un quart du capital minimum, le Conseil d'administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale délibérant sans condition de quorum et décidant à la majorité du quart des voix exprimées à l'assemblée ;

La convocation doit se faire de sorte que toute assemblée de ce type soit tenue dans un délai de quarante (40) jours à partir de la date à laquelle il est constaté que le niveau des actifs nets est inférieur à l'un ou l'autre seuil exposé ci-dessus.

Par ailleurs, la Société pourra être dissoute par décision d'une assemblée des Actionnaires statuant suivant les dispositions statutaires en la matière et dans les conditions prévues par la Loi de 2010 et la Loi de 1915. Les décisions de l'assemblée générale prononçant la dissolution et la liquidation de la Société sont publiées dans le Recueil Electronique des Sociétés et Associations. Cette publication est faite à la diligence du ou des liquidateur(s).

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) conformément aux Statuts et à la Loi de 2010. Le produit net de la liquidation sera distribué aux Actionnaires en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent. Les montants qui n'ont pas été réclamés par les Actionnaires lors de la clôture de la liquidation seront consignés auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg.

A défaut de réclamation avant l'expiration de la période de prescription (30 ans), les montants consignés ne pourront plus être retirés.

Enfin, la Société pourra être absorbée par un autre OPCVM, menant à la disparition de la Société. Cette fusion devra être décidée à la majorité simple des votes exprimés lors d'une assemblée des Actionnaires sans exigence de quorum.

21.2. Liquidation – Dissolution de Compartiments et/ou de Catégories

Si, pour quelque raison que ce soit, (i) la Valeur nette d'inventaire d'un Compartiment devient inférieure à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 EUR) ou si la Valeur nette d'inventaire d'une Catégorie d'Actions d'un tel Compartiment diminue jusqu'à un montant considéré par le Conseil d'administration comme étant le seuil minimum en dessous duquel ce Compartiment ou cette Catégorie ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace ou (ii) lorsque des changements substantiels de la situation politique et économique le justifient, le Conseil d'administration peut décider de procéder au rachat forcé de toutes les Actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie d'Actions donnée, à la Valeur nette d'inventaire par Action applicable le Jour d'évaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements, des frais de clôture et des frais de création non encore amortis).

La Société enverra un avis aux Actionnaires du Compartiment ou de la Catégorie d'Actions concerné(e) avant la date effective du rachat forcé. Les Actionnaires nominatifs seront informés par écrit. Sauf décision contraire du Conseil d'administration, les Actionnaires du Compartiment ou de la Catégorie concernée ne pourront plus demander le rachat ou la conversion de leurs Actions en attendant la mise à exécution de la décision de liquidation du Compartiment ou de la Catégorie d'Actions.

Si le Conseil d'administration autorise les rachats ou les conversions d'Actions, ces rachats et conversions seront effectués selon les modalités fixées par le Conseil d'administration dans le prospectus, sans frais (mais compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements, des frais de clôture et des frais de création non encore amortis), jusqu'à la date d'effet du rachat forcé.

22. FUSION – DIVISION DE COMPARTIMENTS DE LA SOCIETE ET/OU DE CATEGORIES D' ACTIONS

22.1. Fusion de Compartiments et/ou de Catégories

Le Conseil d'administration peut décider de fusionner un ou plusieurs Compartiment(s) de la Société, y compris les Catégories d'Actions y relatives, avec un ou plusieurs Compartiment(s) de la Société ou avec un autre compartiment de la société, un autre OPCVM luxembourgeois ou étranger (ou un compartiment de celui-ci), selon les procédures énoncées dans la Loi de 2010.

Nonobstant les dispositions précédentes, l'assemblée générale des Actionnaires de la Société peut également décider, par décision adoptée à la majorité simple des voix exprimées sans condition de quorum particulière, de fusionner un ou plusieurs Compartiment(s) de la Société avec un ou plusieurs Compartiment(s) de la Société ou avec un autre OPCVM luxembourgeois ou étranger (ou un compartiment de celui-ci), selon les procédures énoncées dans la Loi de 2010.

Quel que soit le type de fusion, les Actionnaires concernés en seront informés au moins un mois avant la date effective de la fusion (sauf dans le cas d'une assemblée des Actionnaires). Par ailleurs, les dispositions relatives à la fusion d'OPCVM prévues par la Loi de 2010 et toute réglementation de transposition seront applicables à la fusion des Compartiments ou de la Société.

22.2. Division de Compartiments et/ou de Catégories

Le Conseil d'administration pourra décider de réorganiser un Compartiment ou une Catégorie en le ou la divisant en deux ou plusieurs Compartiments ou Catégories, selon le cas, conformément à la Loi de 2010.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'administration pourra également décider de soumettre la décision de division d'un Compartiment ou d'une Catégorie à l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment ou de la Catégorie concerné(e). Une telle décision sera adoptée à la majorité simple des voix exprimées sans condition de quorum particulière.

Quel que soit le type de division, les détenteurs d'Actions concernés en seront informés au moins un mois avant la date effective de la division (sauf dans le cas d'une assemblée des Actionnaires). Par ailleurs, les dispositions relatives à la division d'OPCVM prévues par la Loi de 2010 et toute réglementation de transposition seront applicables aux dites divisions.

23. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET ENREGISTREMENTS TELEPHONIQUES

La Société et l'Agent de transfert peuvent à tout moment collecter des informations relatives à un Actionnaire existant ou potentiel de manière à développer et à traiter la relation d'affaires entre l'Actionnaire existant ou potentiel et la Société, et pour d'autres activités liées.

Si, de l'avis de la Société et de l'Agent de transfert, un Actionnaire existant ou potentiel ne fournit pas ces informations de manière satisfaisante, la Société et l'Agent de transfert pourront restreindre ou empêcher la propriété sur ses Actions ; la Société, l'Agent de transfert et/ou les organismes de commercialisation (selon le cas) seront en outre protégés et indemnisés contre toute perte résultant de la restriction ou de l'empêchement sur la propriété des Actions.

En complétant et retournant un formulaire de souscription, les Actionnaires consentent à l'usage de données personnelles par la Société et/ou l'Agent de transfert. La Société et/ou l'Agent de transfert peuvent transmettre les données personnelles à leurs représentants, prestataires de services ou lorsqu'ils sont contraints de le faire en vertu du Droit applicable ou d'une autorité de surveillance. Les Actionnaires recevront sur demande écrite un droit d'accès aux données personnelles fournies à la Société et/ou à l'Agent de transfert. Les Actionnaires peuvent demander par écrit la rectification des données personnelles et la Société et/ou l'Agent de transfert les rectifieront sur demande écrite. Toutes les données personnelles ne seront conservées par la Société et/ou par l'Agent de transfert que pour la durée nécessaire aux fins du traitement des données.

La Société et/ou l'Agent de transfert peuvent avoir besoin de transférer les données personnelles à des entités situées en dehors de l'Union européenne, qui peuvent ne pas avoir mis en place un niveau adéquat de législation sur la protection des données en ce qui concerne les données personnelles. La Société et l'Agent de transfert se conformeront aux dispositions légales applicables en matière de protection des données et de secret professionnel, tel qu'il est défini dans la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée et complétée. Les organismes de commercialisation peuvent utiliser les données personnelles pour informer régulièrement les Actionnaires sur d'autres produits et services que les organismes de commercialisation estiment pouvoir intéresser les Actionnaires, à moins que les Actionnaires leur aient indiqué sur le formulaire de souscription ou par écrit qu'ils ne souhaitent pas recevoir de telles informations.

Les Actionnaires consentent à ce que les conversations téléphoniques avec la Société, la Banque Dépositaire et l'Agent de transfert soient enregistrées ; les enregistrements seront effectués en conformité avec la réglementation en vigueur. Les enregistrements pourront être utilisés en justice ou dans le cadre d'autres procédures judiciaires avec la même valeur probatoire qu'un document écrit.

24. INFORMATIONS GENERALES ET DOCUMENTS DISPONIBLES

La valeur des actifs nets par Action de chaque Catégorie d'Actions au sein d'un Compartiment, leur prix d'émission, de rachat et de conversion ainsi que les dividendes éventuellement distribués peuvent être obtenus au siège de la

Société ainsi qu'auprès de tous ses représentants et des agents de service financier tous les jours ouvrables de la Société.

Les informations mentionnées ci-dessus peuvent être publiées dans des journaux au choix du Conseil d'administration.

Les modifications aux Statuts seront publiées dans le Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg. Les avis seront envoyés aux Actionnaires et/ou, le cas échéant, publiés conformément au Droit applicable luxembourgeois.

Les documents suivants peuvent être consultés au siège de la Société :

- le prospectus ;
- les Statuts ;
- le Contrat de Prestations de Services conclu avec Fortis Bank Luxembourg S.A., tel que repris par BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg ;
- la convention de gestion collective de portefeuilles conclue entre la Société et Carmignac Gestion Luxembourg S.A. ;
- la convention d'administration centrale, conclue entre la Société et CACEIS Bank, Luxembourg Branch ;
- les rapports annuels et semestriels de la Société ;
- la convention de gestion financière conclue entre Carmignac Gestion Luxembourg S.A. et Carmignac Gestion S.A.

Le prospectus et les rapports financiers peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande au siège social de la Société et auprès de tous les représentants et agents de service financier de la Société.

25. INFORMATIONS DESTINEES AUX INVESTISSEURS SUR LES RISQUES LIES A CERTAINS INVESTISSEMENTS SPECIFIQUES

25.I. LES INVESTISSEMENTS EN REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Les Actionnaires et investisseurs potentiels qui envisagent d'investir dans l'un des Compartiments de la Société concernés par les « Risques spécifiques liés aux investissements en Chine » sont priés de lire attentivement le présent chapitre avant d'envisager tout investissement.

Les compartiments soumis à des risques spécifiques liés à des investissements en Chine tels que décrits dans la (les) fiche(s) d'information spécifique(s) des Compartiments dans la partie A, « Les Compartiments du Carmignac Portfolio » de ce prospectus peuvent investir jusqu'à 10% de leur actif net dans des titres chinois.

25.I.1. Risques spécifiques liés aux investissements en Chine

Risque politique et social : les investissements dans cette zone géographique sont soumis à des réglementations locales contraignantes susceptibles d'être modifiées unilatéralement. Ce risque peut résulter de l'action du gouvernement local (non-respect d'obligations contractuelles, décision d'expropriation, évolution d'une politique macroéconomique, modification des quotas attribués), ou d'autres facteurs géopolitiques (instabilité sociale, terrorisme, coups d'Etat, etc.). Les investisseurs noteront que tout changement dans les politiques chinoises peut avoir un impact sur les marchés et par conséquent sur la performance du/des Compartiment(s).

Risque économique : le gouvernement chinois joue un rôle prépondérant dans l'économie, le taux de croissance et le contrôle des changes (voir paragraphe dédié à ce risque). Le cadre juridique et réglementaire pour les marchés financiers et les entreprises en Chine est moins développé que celui des standards européens.

Risque juridique et réglementaire pouvant entraîner des suspensions ou retraits de cotation : le système juridique de la Chine repose sur un Droit applicable récent dont l'applicabilité et la portée restent encore mal définies, notamment en matière de taux de change, de fiscalité ou d'accès au marché. Ces règlements autorisent également les autorités chinoises à exercer leurs pouvoirs discrétionnaires dans l'interprétation de la réglementation, augmentant les incertitudes dans leur application. Elles peuvent ainsi limiter l'accès au marché à tout moment à un investisseur mais également aux entreprises chinoises elles-mêmes. Les investisseurs doivent comprendre les risques liés au pouvoir politique exercé par les autorités et les impacts que cela peut avoir sur la VNI du Compartiment concerné.

Le marché local est particulièrement volatil et instable, il existe un risque important de suspension de la cotation de l'indice ou d'un des titres qui le composent, par exemple à la suite d'une intervention du gouvernement chinois ou des autorités régulant l'accès aux marchés. Ce type d'évènement est de nature à engendrer des perturbations dans le fonctionnement des souscriptions et rachats des titres du/des Compartiment(s) et, s'ils perdurent, sur la VNI elle-même. Les investisseurs doivent être informés que des procédures sont mises en place afin d'assurer une liquidité quotidienne et une évaluation interne des titres détenus par le(s) Compartiment(s), et que le Conseil d'administration,

s'il l'estime nécessaire dans l'intérêt des investisseurs, pourra à tout moment réévaluer les titres détenus par le Compartiment, notamment lorsqu'une cotation n'est plus possible, ou qu'un évènement est survenu venant empêcher de déterminer la valeur exacte d'un ou plusieurs titres. Le Conseil d'administration décidera alors si les titres doivent être : (i) réévalués et conservés en portefeuille en attendant qu'une nouvelle valorisation soit possible ; ou (ii) si les conditions le justifient, cédés à leur valeur marchande ou estimée. La réévaluation ou la vente des titres pourra être faite à un prix désavantageux pour les investisseurs, entraîner une perte et avoir un impact sur la VNI. Si le Conseil d'administration décide que l'opération doit être débloquée, les pertes et/ou bénéfices générés pourraient affecter la VNI.

Bien que les Compartiments soient structurés de manière à maintenir une liquidité quotidienne, les investisseurs doivent être conscients que, si des titres illiquides sont détenus en portefeuille ou que leur valeur est difficilement déterminable, le Compartiment pourra, afin de faire face à des demandes de rachats importantes, être dans l'obligation de liquider des titres ou déboucler des opérations à un prix désavantageux qui pourra entraîner une perte et avoir un impact sur sa VNI.

Le Marché interbancaire obligataire chinois (CIBM) : le marché obligataire chinois est constitué du marché obligataire interbancaire et du marché obligataire réglementé. Le marché obligataire interbancaire est un marché de gré à gré établi en 1997. Actuellement, plus de 90% des mouvements sur les obligations en CNY s'effectuent sur le marché obligataire interbancaire, le volume étant majoritairement constitué d'obligations d'Etat et institutions étatiques, émises par la banque centrale les banques chinoises et, dans une moindre mesure, d'obligations d'entreprises.

Le marché obligataire interbancaire chinois est en développement et sa capitalisation boursière augmente. Toutefois, le volume de négociation est inférieur à ceux d'autres pays développés. La volatilité des marchés et le manque potentiel de liquidité en raison du faible volume de transactions peuvent entraîner des fluctuations de prix plus importantes qu'à la normale. Le Compartiment concerné est donc sujet, sur ce marché, à des risques de liquidité et de volatilité plus importants que sur les autres marchés obligataires. Il n'y a aucune garantie que les marchés obligataires pour les obligations libellées en CNY soient toujours liquides.

Risques liés à l'investissement à travers des P-Notes ou équivalents : un investissement dans des P-Notes donne droit à un paiement en espèces, calculé sur un Sous-jacent action auquel l'instrument est lié. Ce n'est pas un investissement direct dans les titres. Une P-Note n'accorde pas certains droits inhérents aux Actions, elle ne fait que répliquer la volatilité du titre et ses aspects économiques.

Les P-Notes sont soumis aux termes et conditions imposés par leurs émetteurs. Ceci peut entraîner des retards dans la mise en œuvre de la stratégie d'investissement du Gestionnaire financier en raison de restrictions sur l'acquisition ou la cession des titres de participation sous-jacents. L'investissement dans des P-Notes peut être illiquide, car il n'y a pas de marché actif de P-Notes. Afin de répondre aux demandes de rachat, le Compartiment concerné doit se référer à la contrepartie ayant émis les P-Notes, pour que celle-ci fixe un prix de rachat. Ce prix, outre le prix de marché, reflète les conditions de liquidité du marché et la taille de la transaction.

En cherchant à s'exposer à certains titres de participation cotés à travers des P-Notes, le Compartiment concerné supporte en plus le risque action, le risque de crédit et le risque de défaut de l'émetteur de P-Notes. Il existe en effet un risque que l'émetteur ne puisse pas déboucler l'opération en raison d'un problème de crédit ou de liquidité, provoquant ainsi une perte pour le Compartiment.

En raison des coûts relativement élevés de l'investissement dans une P-Note, l'investissement peut conduire à une dilution de la performance du Compartiment concerné par rapport à un fonds investissant directement dans des actifs similaires.

25.1.2. Risques liés au statut « RQFII »

La licence RQFII « Reminbi Qualified Foreign Institutional Investor » : les règlements qui régissent le statut « RQFII » et le rapatriement sont récents. Les autorités de régulation chinoises ont de larges prérogatives discrétionnaires et aucun précédent ne permet actuellement de déterminer les pouvoirs attribués aux autorités dans la gestion de la licence. La licence RQFII aujourd'hui attribuée à Carmignac Gestion peut être amendée, partiellement revue ou révoquée. La licence RQFII a été attribuée le 19 septembre 2014 à Carmignac Gestion pour le compte des OPCVM gérés par les sociétés de gestion du groupe. Son statut est soumis à l'examen constant des autorités chinoises et peut être à tout moment revu, réduit ou retiré, ce qui peut affecter la VNI du/des Compartiment(s) ayant bénéficié de la licence RQFII et du quota y afférent pour s'exposer au marché chinois.

Le quota lié à la licence RQFII : selon les règlements en vigueur en Chine, les investisseurs étrangers ne peuvent investir dans des titres chinois qu'à travers 3 créneaux : QFII, RQFII et « Through Train » ou équivalent. Carmignac Gestion a obtenu sa licence auprès de la « China Securities Regulatory Commission » (« CSRC ») et a soumis la demande d'attribution d'un quota d'investissement à la « State Administration of Foreign Exchange » (« SAFE »), pour un montant total équivalent à un milliard USD, le quota qui sera obtenu sera partagé entre différents

fonds/compartiments gérés par les sociétés de gestion du groupe Carmignac Gestion. Si le Gestionnaire financier ne parvient pas à exploiter son quota RQFII efficacement, la SAFE pourrait à terme le réduire ou l'annuler. Les investisseurs doivent être conscients qu'il n'y a aucune assurance qu'un RQFII continue à maintenir sa licence et mette à la disposition le quota obtenu au(x) Compartiment(s). Une réduction ou une annulation du quota attribué au RQFII pourrait aboutir à une décision de rejet par le Conseil d'administration des demandes de souscription voire, le cas échéant, la décision de liquidation anticipée conformément au prospectus et aux dispositions légales. Les investisseurs doivent être avertis qu'en cas de perte ou de réductions du quota, le Compartiment peut se trouver dans l'obligation de liquider des titres ou déboucler des opérations à un prix désavantageux pour les investisseurs et pouvant entraîner une perte et un impact sur sa VNI.

25.1.3. Risques liés à la licence RQFII et à la gestion du quota

Risques de sous-dépositaire et courtiers locaux : les titres chinois locaux acquis par un Compartiment par le biais du quota RQFII seront maintenus par le sous-dépositaire local sous forme électronique via un compte titres et un compte de trésorerie. Carmignac Gestion sélectionne également les courtiers chinois qui exécuteront les transactions pour les Compartiments sur le marché local. Plusieurs courtiers locaux peuvent être nommés conformément au règlement RQFII. Si, pour une raison quelconque, la capacité d'un Compartiment à avoir recours à un courtier est compromise, il y aurait un risque que les activités du Compartiment soient affectées ainsi que sa VNI. Le Compartiment concerné peut également subir des pertes en raison des actes ou omissions dans l'exécution ou le règlement de toute opération ou dans le transfert de tous les fonds ou titres par un de ses représentants.

Sous réserve du Droit applicable en Chine, la Banque Dépositaire prendra des dispositions pour veiller à ce que le sous-dépositaire local dispose de procédures appropriées pour bien assurer la garde des actifs des fonds. Selon le règlement RQFII et les pratiques du marché, les valeurs mobilières et les comptes de trésorerie en Chine doivent être maintenus sous « le nom complet du RQFII/le nom du Compartiment ».

Risque de change et contrôle des changes : le renminbi chinois (CNY) n'est pas encore une monnaie librement convertible. Si le statut RQFII permet un rapatriement quotidien des avoirs, la conversion est soumise à des contrôles de change imposés par le gouvernement chinois. Si un Compartiment est investi en Chine, ces contrôles pourraient affecter le rapatriement des fonds ou des avoirs, limitant ainsi la capacité des fonds à satisfaire ses demandes de rachat. Dans le cadre d'une licence attribuée à un RQFII, ce risque est moindre, mais les investisseurs doivent comprendre que les conditions de rapatriement peuvent être modifiées de manière unilatérale.

Renminbi onshore et offshore, différences et risques associés : les renminbi onshore (« CNY ») et offshore (« CNH ») constituent une même monnaie, mais sont négociés sur des marchés différents et séparés. Le CNY et le CNH sont négociés à des taux différents et leurs mouvements peuvent ne pas s'effectuer dans la même direction. Bien qu'il y ait une quantité croissante de renminbi détenue à l'étranger (hors de Chine), le CNH ne peut pas être remis librement sur le marché local et est assujéti à certaines restrictions, et vice versa.

Les investisseurs noteront que les souscriptions et les rachats d'un Compartiment seront en EUR et/ou dans la devise de référence de la Catégorie d'Actions concernée et seront convertis en CNH pour investir dans les titres locaux. Les investisseurs devront supporter des frais de change associés à cette conversion et le risque d'une différence potentielle entre les taux CNY et CNH. Le prix, la liquidité et la négociation des Actions du/des Compartiment(s) concerné(s) peuvent également être affectés par le taux de change et la liquidité du renminbi sur les marchés internationaux.

Taux d'imposition : à la suite de l'investissement directement ou indirectement dans des titres chinois, le(s) Compartiment(s) peut/peuvent être soumis à une retenue à la source directe, un impôt indirect et/ou autres taxes chinoises. Les investisseurs doivent être conscients que les modifications ou précisions de la législation fiscale chinoise pourraient affecter le montant du revenu qui peut dériver des investissements. Les lois régissant la fiscalité peuvent continuer à changer et peuvent contenir des dispositions contradictoires et des ambiguïtés.

Selon le droit fiscal chinois actuel, il n'existe pas de règles claires ou règlements régissant l'imposition sur les investissements effectués par un RQFII. Les impôts seraient dus par le ou les Compartiment(s) ayant investi en Chine ; le traitement fiscal est régi par les dispositions fiscales générales de la loi de l'impôt sur le revenu des sociétés en Chine (la « Loi fiscale chinoise ») en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008. Conformément à la Loi fiscale chinoise, une retenue à la source de 10% peut être prélevée sur les revenus générés en Chine (y compris les plus-values provenant des titres négociés dans le cadre du quota attribué à un RQFII). Toutefois, dans sa formulation actuelle, la Loi fiscale chinoise semble ne pas s'appliquer aux fonds d'investissement gérés par un RQFII, ces derniers n'étant pas considérés comme ayant un établissement stable en Chine. Les investisseurs doivent comprendre que cette interprétation discrétionnaire peut être modifiée à tout moment.

La position du gouvernement chinois à l'égard de l'imposition des fonds gérés par un RQFII ainsi que des plus-values et bénéfices générés, autres que les dividendes et les intérêts, reste incertaine. Les autorités fiscales compétentes peuvent à l'avenir modifier la situation fiscale et mettre en place un impôt sur le revenu ou une retenue à la source

sur les gains réalisés dans le cadre de la licence RQFII sur la négociation des valeurs mobilières de la Chine, et ce de manière rétroactive ou non.

Cette taxe étant directement ou indirectement attribuable au(x) Compartiment(s), la Société de Gestion peut décider à tout moment et en fonction des informations qu'elle obtient de provisionner certains montants en prévision d'un éventuel impôt payable par le(s) Compartiment(s). Le montant retenu peut être provisionné pendant une période indéterminée, et ce tant que la Société de Gestion estimera que le risque fiscal encouru le justifie.

Cette provision est destinée à couvrir les passifs d'impôts potentiels directs ou indirects sur les plus-values réalisées et/ou latentes liées aux investissements directs ou indirects effectués par un Compartiment en Chine.

Lorsque la Société de Gestion estimera que le risque encouru est moindre qu'escompté, tout ou partie de la provision pourra être rendue au(x) Compartiment(s). Il ne saurait être garanti que la provision décidée sera suffisante pour couvrir les impôts dus. Dans ce cas, les investisseurs doivent être conscients que le(s) Compartiment(s) devra/devront effectuer le paiement nécessaire pour satisfaire ses/leurs obligations fiscales, ce qui pourra avoir un impact sur sa/leur VNI. Dans le cas où un fonds est liquidé ou cesse d'exister avant que les autorités fiscales n'aient clarifié leur position, la provision pourra être conservée ou transférée à la Société de Gestion pour le compte du Compartiment dans l'attente d'une prise de position des autorités chinoises.

25.1.4. Risque lié à l'investissement à travers la Plateforme Shanghai-Hong Kong Stock Connect (« Stock Connect »)

Le fonctionnement : les Compartiments peuvent investir sur le marché de Hong Kong dans plus de 500 titres cotés à Shanghai (appelé également Marché A ou marché local) ; ce nouveau système est appelé le Stock Connect. L'investissement en actions sur le marché A depuis le marché de Hong Kong se fait dans la limite de deux quotas : (i) un quota global de 300 milliards RMB et (ii) un quota quotidien de 13 milliards RMB.

Règlement/livraison : le règlement des titres se fait à T+0 et celui des espèces se fait à T+1 par le biais d'une chambre de compensation. Un état de provision en espèces pour un achat ou de provision en titres pour une vente doit être transmis auprès de l'intermédiaire financier local à T-1. Les espèces et les titres restent toutefois auprès de la Banque Dépositaire au nom du Compartiment. La Banque Dépositaire locale communiquera les positions de titres et de liquidités détenues par les fonds aux intermédiaires financiers sélectionnés quotidiennement. Dès lors, chaque intermédiaire financier sélectionné s'assurera que :

- Pour les ordres de vente : les fonds concernés détiennent les titres nécessaires ;
- Pour les ordres d'achat : les fonds concernés détiennent les liquidités suffisantes.

Dans le cas contraire, chaque courtier est susceptible de refuser un ordre en raison du manque de provision. Le règlement se fait à T+0 à travers la chambre de Compensation. Ce système vise à empêcher les systèmes de sell out/buy in (vente à découvert ou achat sans provision) et sécurise les opérations. Seules les opérations pour lesquelles les espèces et les titres sont disponibles sont réalisées. La liquidation des espèces se fait à T+1 par la chambre de compensation.

Détention des titres : en fonctionnement normal, lorsque le Compartiment traite via le canal Stock Connect, il utilise les services d'accès au marché du correspondant local de la Banque Dépositaire de la Société. Ainsi, le Compartiment sécurise l'achat et le financement des titres. Lors de la liquidation des achats, ceux-ci sont livrés sur un compte dans les livres du correspondant local de la Banque Dépositaire au nom du Compartiment. Le Compartiment est donc le propriétaire des titres selon la réglementation chinoise. Les titres sont détenus sur un compte pour chaque Compartiment au travers de la Hong Kong Securities Clearing Company Limited (« HKSCC »), une filiale de la Hong Kong Exchanges and Clearing Limited (« HKEx »), en tant que *nominee*.

Spécificité et risques particuliers : ce système est relativement nouveau et son fonctionnement pourrait en conséquence être modifié de manière unilatérale par les autorités de Hong Kong et de Chine. Pour l'instant, les autorités ont prévu qu'aucun prélèvement à la source ne serait effectué sur les plus-values relatives à la vente des titres acquis par le canal Stock Connect. Toutefois, les investisseurs doivent être conscients que le nombre de titres disponibles, les heures de trading, le quota global et le quota quotidien et la fiscalité applicable sont entre autres des points qui pourront être modifiés unilatéralement par les autorités précitées. En ce qui concerne la fiscalité, la section « Fiscalité » sous le point 25.1.3 s'applique également aux investissements faits sur la plateforme Stock Connect. Les coûts liés à l'utilisation de cette plateforme sont comparables aux coûts constatés pour les investissements sur les autres marchés, ils sont payés par le Compartiment au travers des « Autres frais » prélevés par la Société de Gestion. Les titres qui sont acquis par le biais de ce canal s'ajoutent aux titres obtenus par un investissement à travers le RQFII pour le respect des seuils réglementaires.

Il est rappelé à l'investisseur que l'utilisation du Stock Connect comporte de par sa structure des risques plus élevés de contrepartie et de livraison des titres. Le Stock Connect est un système relativement nouveau qui n'a pas encore atteint sa maturité ; il reste donc sujet à des réajustements opérationnels ou à des changements de législation en Chine et à Hong Kong, son fonctionnement pourrait être affecté par des modifications réglementaires ou

opérationnelles et engendrer des difficultés d'accès aux titres ou espèces détenus auprès de la HKSCC. Les entités étant des entités étatiques, le risque de défaut relatif à l'utilisation de cette plateforme est faible.

25.II. INVESTISSEMENTS EN OBLIGATIONS CONTINGENTES CONVERTIBLES

Les Actionnaires et investisseurs potentiels qui envisagent d'investir dans l'un des Compartiments de la Société concernés par les « Risques liés aux investissements en obligations contingentes convertibles » sont priés de lire attentivement le présent chapitre avant d'envisager tout investissement.

Les Obligations Contingentes Convertibles (« **CoCos Bonds** ») sont des instruments complexes réglementés et hétérogènes dans leur structure. Ils présentent un rendement souvent supérieur à des obligations classiques de par leur structure spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée). Ils sont émis par des établissements bancaires sous la surveillance d'une autorité de tutelle.

Ils combinent les caractéristiques des obligations (c.-à-d. que ce sont des instruments de dette subordonnés et le paiement des taux d'intérêt peut être suspendu de manière discrétionnaire ou en fonction d'un élément extérieur objectif fixé dans le contrat d'émission) et celles des actions, car ce sont des instruments convertibles hybrides (c.-à-d. que la conversion peut prendre plusieurs formes – actions notamment – et l'élément déclencheur de la conversion est fixé dans un objectif de protection du capital des établissements bancaires).

Les risques associés à ce type d'instrument sont :

- Risque lié au seuil de déclenchement : chaque instrument comporte des caractéristiques qui lui sont propres. Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance entre le ratio Tier 1 de l'émetteur et un seuil défini dans les termes de l'émission. La survenance de l'événement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance.
- Risque de conversion : le comportement de cet instrument en cas de conversion peut comporter des incertitudes. Le respect de la politique d'investissement du Compartiment pourra amener le gérant à vendre ses titres en cas de conversion en actions.
- Risque de dépréciation : le mécanisme de conversion de certaines obligations contingentes convertibles peut entraîner une perte totale ou partielle de l'investissement initial.
- Risque de perte de coupon : sur certains types de CoCos Bonds, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur, à tout moment et pour une période indéterminée.
- Risque d'inversion de la structure de capital : contrairement à la hiérarchie classique de capital, les investisseurs en CoCos Bonds peuvent supporter une perte supérieure à celle des Actionnaires dans certaines circonstances. C'est le cas notamment lorsque le seuil de déclenchement se situe à des niveaux élevés.
- Risque de non-exercice de l'option de remboursement par l'émetteur : les CoCos Bonds peuvent être émises comme des instruments perpétuels, les investisseurs peuvent ne pas récupérer leur capital aux dates de remboursements optionnels prévues dans les conditions de l'émission.
- Risque de concentration sur une même industrie : dans la mesure où les CoCos Bonds sont émises par une même catégorie d'émetteur, des événements défavorables dans l'industrie pourront affecter de manière conjointe les investissements sur ce type d'instrument.
- Risque lié à la complexité de l'instrument : l'instrument étant relativement récent, son comportement en période de stress et de test des niveaux de conversion peut être très imprévisible.
- Risque de liquidité : comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des CoCos Bonds pourra se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.
- Risque de valorisation : le rendement attrayant sur ce type d'instrument peut ne pas être le seul critère guidant la valorisation et la décision d'investissement, ce dernier doit être compris comme une prime de complexité et de risque.

Il est précisé dans la politique d'investissement de chaque Compartiment le pourcentage maximum envisagé sur ce type d'instrument lorsqu'un investissement est prévu dans les CoCos Bonds.

25.III. INVESTISSEMENTS DANS DES DISTRESSED SECURITIES ET DEFAULT SECURITIES

Les Actionnaires et investisseurs potentiels qui envisagent d'investir dans l'un des Compartiments de la Société concernés par les risques liés aux « Distressed Securities et Default Securities » sont priés de lire attentivement le présent chapitre avant d'envisager tout investissement.

Par « Distressed Securities » l'on entend des dettes officiellement en restructuration ou en défaut de paiement, dont la marge de crédit est au moins supérieure de 10% (en termes absolus) au taux sans risque (taux applicable à la devise d'émission) et dont la notation (par au moins l'une des principales agences de notation) est inférieure à CCC-.

Les Compartiments suivants sont éligibles à des investissements dans des Distressed Securities, tel que spécifié dans la Partie A : « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du présent prospectus : Carmignac Portfolio Unconstrained Global Bond (jusqu'à 5%), Carmignac Portfolio Capital Plus (jusqu'à 4%), Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine (jusqu'à 5%), Carmignac Portfolio Patrimoine (jusqu'à 5%), Carmignac Portfolio Sécurité (jusqu'à 4%), Carmignac Portfolio Capital Cube (jusqu'à 5%).

Les autres Compartiments de la Société ne peuvent pas investir dans ce type d'instruments. Il est toutefois possible que certains des instruments qu'ils détiennent rentrent dans la catégorie des « Distressed Securities » après leur acquisition, suite à un évènement de marché ou tout autre évènement à l'origine de leur changement de catégorie. Dans un tel cas, le gérant agira au mieux des intérêts des investisseurs afin de régulariser la situation.

Les risques spécifiques associés à ce type d'instruments sont :

- **Risque de crédit** : ce risque est particulièrement élevé dans le cas de la dette distressed, s'agissant d'une dette en restructuration ou en défaut. La probabilité de recouvrer l'investissement est alors très faible.
- **Risque de liquidité** : ce risque est particulièrement élevé dans le cas de la dette distressed, s'agissant d'une dette en restructuration ou en défaut. La probabilité de pouvoir la revendre à court ou moyen terme est alors très faible.

26. CONTRIBUTION DES INSTRUMENTS DERIVES DANS LA GESTION DES COMPARTIMENTS

Les Actionnaires et investisseurs potentiels qui envisagent d'investir dans l'un des Compartiments de la Société sont priés de lire attentivement le présent chapitre avant d'envisager tout investissement.

Chaque gérant utilise des instruments dérivés afin de couvrir, arbitrer ou exposer les Compartiments, dans le respect de leur politique d'investissement. Les instruments dérivés contribueront à la politique d'investissement des Compartiments de la manière suivante :

- **Les dérivés actions** : les instruments dérivés actions sont utilisés à l'achat et à la vente pour ajuster d'une part l'exposition globale du portefeuille aux marchés actions, et d'autre part l'allocation entre les différents secteurs d'activité, pays ou zones géographiques. Le contrat dérivé action pourra être utilisé pour couvrir l'exposition à une entité ou en vue de s'exposer à une entité.
- **Les dérivés de change** : les instruments dérivés de change sont utilisés pour ajuster l'allocation devises du portefeuille (gestion du risque de change) en exposant le portefeuille à une devise ou en couvrant l'exposition du portefeuille ou de manière extensive pour gérer la trésorerie.
- **Les dérivés de taux d'intérêt** : les instruments dérivés de taux d'intérêt sont utilisés à l'achat et à la vente pour ajuster d'une part l'exposition globale du portefeuille aux marchés obligataires et d'autre part l'allocation entre les différents segments de courbes, pays ou zones géographiques.
- **Les dérivés de crédit** : les instruments dérivés de crédit sont utilisés à l'achat et à la vente pour ajuster d'une part l'exposition globale du portefeuille aux marchés du crédit, et d'autre part l'allocation entre les différents secteurs d'activité, pays ou zones géographiques. Les contrats dérivés de crédit pourront également être utilisés pour se protéger contre le risque de défaut d'un émetteur ou dans le cadre de stratégies d'exposition au risque de crédit d'un émetteur.
- **Les dérivés de volatilité** : les instruments dérivés de volatilité ou de variance sont utilisés à l'achat et à la vente pour ajuster d'une part l'exposition du portefeuille à la volatilité ou la variance des marchés, et d'autre part l'allocation entre les différentes classes d'actifs, pays ou zones géographiques.
- **Les dérivés sur matières premières** : les instruments dérivés sur matières premières, sous réserve d'éligibilité, sont utilisés à l'achat et à la vente pour ajuster d'une part l'exposition globale du portefeuille aux marchés des matières premières, et d'autre part l'allocation entre les différentes matières premières.

- « Long/Short » et « Short-Only » actions : les instruments dérivés actions permettent de mettre en œuvre des stratégies dites de « relative value », en étant en position acheteuse et vendeuse sur les marchés actions, et des stratégies directionnelles « short only » en étant en position vendeuse uniquement. Ces stratégies permettent d'exploiter des différences de valeurs entre des émetteurs, des secteurs d'activité, des pays ou zones géographiques.
- Les dérivés « fixed income arbitrage » et « fixed income Short-Only » : les instruments dérivés obligataires permettent de mettre en œuvre des stratégies dites de « relative value », en étant en position acheteuse et vendeuse sur les marchés obligataires, et des stratégies directionnelles « short only » en étant en position vendeuse uniquement. Ces stratégies permettent d'exploiter des différences de valeurs entre des segments de courbes, des pays ou des zones géographiques.
- « Long/Short » et « Short-Only » devises : les instruments dérivés de change permettent de mettre en œuvre des stratégies dites de « relative value », en étant en position acheteuse et vendeuse sur les marchés des changes, et des stratégies directionnelles « short only » en étant en position vendeuse uniquement. Ces stratégies permettent d'exploiter des différences de valeurs entre des devises.
- « Long/Short » et « Short-Only » crédit : les instruments dérivés de crédit permettent de mettre en œuvre des stratégies dites de « relative value », en étant en position acheteuse et vendeuse sur les marchés de crédit, et des stratégies directionnelles « short only » en étant en position vendeuse uniquement. Ces stratégies permettent d'exploiter des différences de valeurs entre des émetteurs, des secteurs d'activité, des pays ou zones géographiques.
- Les dérivés de dividendes : les instruments dérivés sur dividendes sont utilisés à l'achat et à la vente pour gérer ou couvrir le risque de dividende, le risque de dividende étant le risque que le dividende d'une action ou d'un indice action ne se réalise pas comme anticipé par le marché.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) constituée selon la Loi de 2010
Siège Social : 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B 70 409

LISTE DES COMPARTIMENTS ET CATEGORIES D'ACTIONS

1. CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDE EUROPE	2. CARMIGNAC PORTFOLIO COMMODITIES
A EUR ACC (LU0099161993) A CHF ACC Hdg (LU0807688931) A USD ACC Hdg (LU0807689079) A EUR Y DIS (LU0807689152) E EUR ACC (LU0294249692) E USD ACC Hdg (LU0992628775) F EUR ACC (LU0992628858) F CHF ACC Hdg (LU0992628932) F USD ACC Hdg (LU0992629070) W EUR ACC (LU1623761951) W GBP ACC (LU1299301280) W GBP ACC Hdg (LU0553405878)	A EUR ACC (LU0164455502) A CHF ACC Hdg (LU0807690671) A USD ACC Hdg (LU0807690754) E EUR ACC (LU0705572823) E USD ACC Hdg (LU0992629153) F EUR ACC (LU0992629237) F CHF ACC Hdg (LU0992629310) F GBP ACC Hdg (LU0553415323) F USD ACC Hdg (LU0992629583) W EUR ACC (LU1623762090) W GBP ACC (LU0992629401)
3. CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING DISCOVERY	4. CARMIGNAC PORTFOLIO UNCONSTRAINED GLOBAL BOND
A EUR ACC (LU0336083810) A CHF ACC Hdg (LU0807689400) A USD ACC Hdg (LU0807689582) E USD ACC Hdg (LU0992629666) F EUR ACC (LU0992629740) F CHF ACC Hdg (LU0992629823) F GBP ACC Hdg (LU0553407650) F USD ACC Hdg (LU0992630169) W EUR ACC (LU1623762256) W GBP ACC (LU0992630086) W USD ACC (LU1623762330)	A EUR ACC (LU0336083497) Income A EUR (LU1299302098) A EUR Y DIS (LU0807690168) A CHF ACC Hdg (LU0807689822) Income A CHF Hdg (LU1299301876) A USD ACC Hdg (LU0807690085) E EUR ACC (LU1299302254) E USD ACC Hdg (LU0992630243) Income E USD Hdg (LU0992630326) F EUR ACC (LU0992630599) F CHF ACC Hdg (LU0992630755) F GBP ACC (LU0992630839) F USD ACC Hdg (LU0992630912) W EUR ACC (LU1623762769) W GBP ACC Hdg (LU0553413385) Income W GBP Hdg (LU0807690242)
5. CARMIGNAC PORTFOLIO CAPITAL PLUS	6. CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE
A EUR ACC (LU0336084032) Income A EUR (LU1299302684) A EUR Y DIS (LU0992631050) Income A CHF Hdg (LU1299302411) A CHF ACC Hdg (LU0807689665) A USD ACC Hdg (LU0807689749) Income E USD Hdg (LU0992631134) F EUR ACC (LU0992631217) F CHF ACC Hdg (LU0992631308) Income F GBP Hdg (LU1299302841) F GBP ACC Hdg (LU0553411090) F USD ACC Hdg (LU0992631480)	A EUR ACC (LU0592698954) A EUR Y DIS (LU0807690911) A CHF ACC Hdg (LU0807690838) A USD ACC Hdg (LU0592699259) E EUR ACC (LU0592699093) E USD ACC Hdg (LU0992631563) F EUR ACC (LU0992631647) F CHF ACC Hdg (LU0992631720) F GBP ACC (LU0992631993) F GBP ACC Hdg (LU0592699176) F USD ACC Hdg (LU0992632025)
7. CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGENTS	8. CARMIGNAC PORTFOLIO EURO-ENTREPRENEURS
A EUR ACC (LU1299303229) A CHF ACC Hdg (LU1299303062) A USD ACC Hdg (LU1299303575) E EUR ACC (LU1299303732) E USD ACC Hdg (LU0992627025) F EUR ACC (LU0992626480) F CHF ACC Hdg (LU0992626563) F GBP ACC Hdg (LU0992626647) F USD ACC Hdg (LU0992626993) W EUR ACC (LU1623762413) W GBP ACC (LU0992626720) W USD ACC (LU1623762504)	A EUR ACC (LU1299304540) E EUR ACC (LU1299304896) E USD ACC Hdg (LU1299304201) F EUR ACC (LU0992625326) F CHF ACC Hdg (LU0992625599) F USD ACC Hdg (LU0992625755) W EUR ACC (LU1623762686) W GBP ACC (LU1299303906) W GBP ACC Hdg (LU0992625672)
9. CARMIGNAC PORTFOLIO EURO-PATRIMOINE	10. CARMIGNAC PORTFOLIO INVESTISSEMENT
A EUR ACC (LU1317704051) E EUR ACC (LU1317704135)	A EUR ACC (LU1299311164) A EUR Y DIS (LU1299311321)

E USD ACC Hdg (LU1317704218) F EUR ACC (LU0992627298) F CHF ACC Hdg (LU0992627371) F GBP ACC (LU1317704309) F GBP ACC Hdg (LU0992627454) F USD ACC Hdg (LU0992627538)	A USD ACC Hdg (LU1299311677) A CHF ACC Hdg (LU1435245151) E EUR ACC (LU1299311834) E USD ACC Hdg (LU0992626308) F EUR ACC (LU0992625839) F CHF ACC Hdg (LU0992625912) F GBP ACC (LU0992626050) F GBP ACC Hdg (LU0992626134) F USD ACC Hdg (LU0992626217)
11. CARMIGNAC PORTFOLIO PATRIMOINE	12. CARMIGNAC PORTFOLIO SECURITE
Income A EUR (LU1163533422) Income A CHF Hdg (LU1163533695) A EUR ACC (LU1299305190) A EUR Y DIS (LU1299305356) A CHF ACC Hdg (LU1299305513) A USD ACC Hdg (LU1299305786) E EUR ACC (LU1299305943) Income E EUR (LU1163533349) E USD ACC Hdg (LU0992628429) Income E USD Hdg (LU0992628692) F EUR ACC (LU0992627611) Income F EUR (LU1163533778) F CHF ACC Hdg (LU0992627702) F GBP ACC (LU0992627884) F GBP ACC Hdg (LU0992627967) Income F GBP (LU1163533851) Income F GBP Hdg (LU1163533935) F USD ACC Hdg (LU0992628346)	A EUR ACC (LU1299306321) A EUR Y DIS (LU1299306677) A CHF ACC Hdg (LU1299307055) A USD ACC Hdg (LU1299306834) F EUR ACC (LU0992624949) F CHF ACC Hdg (LU0992625086) F GBP ACC Hdg (LU0992625169) F USD ACC Hdg (LU0992625243)
13. CARMIGNAC PORTFOLIO INVESTISSEMENT LATITUDE	14. CARMIGNAC PORTFOLIO CAPITAL CUBE
A EUR ACC (LU1046327000) E EUR ACC (LU1046327182) E USD ACC Hdg (LU1046327265) F EUR ACC (LU1046327349) F CHF ACC Hdg (LU1046327422)	A EUR ACC (LU1299307485) Income A EUR (LU1122113498) A EUR Y DIS (LU1299307725) A CHF ACC Hdg (LU1299307212) A USD ACC Hdg (LU1299308020) E EUR ACC (LU1048598442) Income E USD Hdg (LU1299308376) F EUR ACC (LU1048598525) F CHF ACC Hdg (LU1299308533) Income F GBP Hdg (LU1122116673) F GBP ACC Hdg (LU1122119347) F USD ACC Hdg (LU12993308707)
15. CARMIGNAC PORTFOLIO ACTIVE RISK ALLOCATION	16. CARMIGNAC PORTFOLIO UNCONSTRAINED CREDIT
A EUR ACC (LU1299300803) X EUR ACC (LU1299301017)	A EUR ACC (LU1623762843) Income A EUR (LU1623762926) E USD ACC Hdg (LU1623763064) W EUR ACC (LU1623763148)
17. CARMIGNAC PORTFOLIO UNCONSTRAINED EMERGING MARKETS DEBT	
A EUR ACC (LU1623763221) Income A EUR (LU1623763494) E USD ACC Hdg (LU1623763577) W EUR ACC (LU1623763734)	

Pour de plus amples informations sur les caractéristiques des Compartiments et Catégories d'Actions mentionnés ci-dessus, veuillez vous référer à la fiche relative au Compartiment concerné de la Partie A « Les Compartiments de CARMIGNAC PORTFOLIO » du présent prospectus.

Pour de plus amples informations sur les Compartiments et les Catégories d'Actions enregistrés dans votre pays de résidence, veuillez consulter notre site Internet www.carmignac.com.



CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG

City Link, 7, rue de la Chapelle – L-1325 Luxembourg

Tél. : (+352) 46 70 60 1 – Fax : (+352) 46 70 60 30

Filiale de Carmignac Gestion

Société de Gestion soumise au Chapitre 15 de la Loi de 2010 et supervisée par la CSSF

Société anonyme (S.A.) dont le capital social s'élève à 23.000.000 EUR et est entièrement libéré – R.C.S. Luxembourg
B 67549

www.carmignac.com